

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

CONSEIL ET CONTRÔLE
DE L'ÉTAT



NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2019 est prévue par l'article 54-4° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2019, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État.

Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2019 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

La maquette budgétaire (Mission Programme Action Objectif Indicateur Opérateurs) est celle de la loi de finances pour 2019. Le cas échéant, les données relatives à l'exécution 2018 peuvent avoir été retraitées.

Dans une première partie, le bilan de la programmation pluriannuelle, la récapitulation des crédits et des emplois ainsi que l'analyse des coûts sont présentés de façon synthétique au niveau de la mission.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ **La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales :**

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisées en 2019, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés ;
- les crédits 2018 ;
- les charges du programme, évaluées par action ;
- les dépenses fiscales rattachées au programme.

■ **Le rapport annuel de performances qui regroupe :**

- le bilan stratégique du programme ;
- pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats ;
- la justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté ;
- une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

TABLE DES MATIÈRES

Mission

CONSEIL ET CONTRÔLE DE L'ÉTAT	7
Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	14

Programme 165

CONSEIL D'ÉTAT ET AUTRES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES	19
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	20
Objectifs et indicateurs de performance	22
Présentation des crédits	28
Justification au premier euro	34

Programme 126

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL	55
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	56
Objectifs et indicateurs de performance	58
Présentation des crédits	62
Justification au premier euro	66

Programme 164

COUR DES COMPTES ET AUTRES JURIDICTIONS FINANCIÈRES	77
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	78
Objectifs et indicateurs de performance	81
Présentation des crédits	88
Justification au premier euro	93

Programme 340

HAUT CONSEIL DES FINANCES PUBLIQUES	117
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	118
Objectifs et indicateurs de performance	119
Présentation des crédits	120
Justification au premier euro	123

MISSION

CONSEIL ET CONTRÔLE DE L'ÉTAT

Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	14

BILAN DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

PROGRAMME 126 « CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL »

Le CESE, qui a pour vocation d'éclairer le débat et la décision publics sur les enjeux majeurs de la société française, s'est attaché au cours de l'année 2019 à poursuivre le développement de son activité consultative (30 avis, études ou résolutions, dont 4 saisines gouvernementales et une saisine parlementaire). Une des spécificités budgétaires de l'exercice 2019 a été la mise en place par l'intermédiaire de la loi de finances rectificative des crédits nécessaires à l'organisation de la Convention citoyenne pour le climat à hauteur de 4,2M€, soit une augmentation du budget du CESE de près de 10%. La consommation de ces crédits s'échelonne sur 2019 et 2020. En ce qui concerne la performance, à noter que les résultats 2019 sont pour certains fortement liés à l'organisation de la convention (dépenses par membre, coût carbone du CESE etc.).

PROGRAMME 164 « COUR DES COMPTES ET AUTRES JURIDICTIONS FINANCIERES »

Le programme 164 « Cour des comptes et autres juridictions financières » porte les moyens nécessaires aux juridictions financières pour la mise en œuvre des articles 15 et 14 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen. Ainsi, les crédits du programme permettent de s'assurer du bon emploi de l'argent public et de contribuer à la mise en œuvre du droit reconnu à la société de « demander compte à tout agent public de son administration » et aux citoyens de « constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée ».

Les juridictions financières soutenues par le programme regroupent la Cour des comptes, les chambres régionales et territoriales des comptes (CRTC), au nombre de 13 en métropole et 10 en outre-mer (réparties sur quatre sites) et les autres institutions associées dont la Cour de discipline budgétaire et financière, le Conseil des prélèvements obligatoires et la Commission permanente de contrôle des sociétés de perception et de répartition des droits.

La stratégie de contrôle des juridictions financières (Cour et CRTC) s'inscrit dans des plans triennaux déterminés en conférences de programmation réunies par le Premier président de la Cour des comptes. Les priorités communes à la Cour et aux CRTC y sont identifiées, particulièrement dans la mise en œuvre des formations inter-juridictions.

PROGRAMME 165 « CONSEIL D'ETAT ET AUTRES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES »

Le programme 165 « Conseil d'État et autres juridictions administratives » regroupe les moyens affectés au Conseil d'État (CE), aux cours administratives d'appel (CAA), aux tribunaux administratifs (TA) et à la Cour nationale du droit d'asile (CNDA).

Le programme a pour finalité de garantir le respect du droit par l'administration. Cette mission inclut le jugement des différends opposant l'administration et les administrés, le conseil aux autorités publiques dans l'élaboration des projets de loi et d'ordonnance ainsi que des principaux décrets, et la réalisation d'études et d'expertises juridiques au profit des administrations.

Par sa double fonction, juridictionnelle et consultative, le programme assure la conformité de l'administration française au droit : il est ainsi l'un des rouages essentiels de l'État de droit dans notre pays.

PROGRAMME 340 « HAUT CONSEIL DES FINANCES PUBLIQUES »

Créé par une disposition de la loi organique n°2012-1403 du 17 décembre 2012 relative à la programmation et à la gouvernance des finances publiques, le Haut Conseil des finances publiques (HCFP) est un organisme indépendant du Gouvernement et du Parlement. Placé auprès de la Cour des comptes et distinct de cette dernière, il est présidé par le Premier président de la Cour des comptes et comprend dix membres : quatre magistrats de la Cour des comptes désignés par son Premier président, quatre membres nommés par les présidents des assemblées parlementaires et par les présidents des commissions des finances de ces assemblées, un membre nommé par le président du Conseil économique, social et environnemental et le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

■ BILAN DES RÉFORMES

PROGRAMME 165 « CONSEIL D'ÉTAT ET AUTRES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES »

Les moyens alloués dans le cadre de la programmation 2018-2022, ainsi que l'engagement de tous les personnels de la juridiction administrative, ont permis de poursuivre les efforts engagés depuis plus d'une décennie afin de garantir à l'ensemble des justiciables une justice de qualité rendue avec la rapidité qu'ils sont légitimement en droit d'attendre.

La mise en œuvre d'un plan d'action au bénéfice de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), associée à une modernisation des méthodes de travail et à une nouvelle organisation plus rationnelle, ont permis d'accroître considérablement la capacité de jugement de cette juridiction. Ainsi elle a pu juger, en 2019, 66 464 affaires (soit 178 % de plus qu'en 2010). Le délai moyen constaté pour les procédures ordinaires s'est établi à 9 mois et 20 jours, et celui des procédures relevant du juge unique à 3 mois et 29 jours, alors qu'il avoisinait 15 mois en 2010.

Cependant, la CNDA reste confrontée à un double défi. En effet, elle doit atteindre les délais de jugement que le législateur lui a fixés en 2015 (délais à 5 mois en collégiale et à 5 semaines en juge unique), dans un contexte de forte croissance de son activité en raison de l'augmentation des recours dont elle est saisie.

Pour lui permettre de répondre au mieux à ces défis et de renforcer sa capacité de jugement, des moyens importants ont été dégagés par les pouvoirs publics. Ainsi la Cour a-t-elle bénéficié de nombreuses créations d'emplois, 23 en 2015, 24 en 2016, 40 en 2017, 102 en 2018 et 122 en 2019, soit près de 90% des créations d'emplois du programme 165 de ces cinq dernières années.

Malgré la forte mobilisation de la Cour et ces renforts, l'augmentation exceptionnellement élevée du contentieux de l'asile (34% en 2017, 10% en 2018, 1% en 2019), a entraîné une dégradation des délais de jugement, aussi bien pour les procédures ordinaires que pour les procédures accélérées, en 2018.

En 2019, les recrutements ont commencé à produire leurs effets sur les délais de jugement et les stocks. En effet, le délai moyen constaté des procédures accélérées a entamé une réduction, passant de 4 mois et 11 jours fin 2018 à 3 mois et 29 jours fin 2019 et le délai prévisible moyen de jugement global, qui s'élevait à 9 mois et 10 jours fin 2018, a été ramené à 5 mois et 9 jours fin 2019. Par ailleurs, le stock des affaires en instance a été réduit de 20%, passant de 36 868 fin 2018 à 29 495 fin 2019.

Par ailleurs, afin de poursuivre et de renforcer la réduction des délais de jugement des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, les efforts engagés ont été maintenus afin de moderniser la gestion des ressources humaines et améliorer l'efficacité des procédures, en adaptant notamment le mode de traitement des affaires à leur complexité réelle.

Enfin, le Conseil d'État veille au maintien de la qualité de son activité consultative. Face à un volume de normes qui a doublé en 15 ans, le Conseil d'État a su réformer ses procédures et ses méthodes de travail. Ces mesures ont permis aux sections administratives de dépasser les objectifs cibles pour 2019 (100 % des lois et ordonnances et 99,4 % des décrets examinés en moins de deux mois), alors même que la complexité et le volume des textes soumis à l'examen du Conseil d'État se sont accrus.

PROGRAMME 164 "COUR DES COMPTES ET AUTRES JURIDICTIONS FINANCIÈRES"

Le champ de compétence de la Cour des comptes, en matière de contrôle de la gestion, n'a cessé de s'étendre, tout particulièrement au cours de ces dernières décennies. Si l'année 2019 n'a pas été concernée par de nouvelles réformes modifiant l'activité de la Cour des comptes, elle a été l'occasion de pérenniser l'élargissement des compétences de contrôle en ce qui concerne les comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements et la gestion des établissements et services médico-sociaux.

Un rapport intermédiaire sur l'expérimentation des certifications des comptes locaux a ainsi été publié en juin 2019, identifiant les facteurs clés de réussite d'une démarche de certification, dans la perspective du choix qui reviendra au Parlement au terme de cette expérimentation en 2023. Les chantiers restant à mener concernent par exemple l'élaboration d'un recueil des normes comptables applicables au secteur public local, la simplification des référentiels budgétaires et comptables et la perspective du compte financier unique.

OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION

PROGRAMME 164 « COUR DES COMPTES ET AUTRES JURIDICTIONS FINANCIÈRES »

L'indicateur 2.1 « suites données aux recommandations de la Cour et des chambres régionales et territoriales des comptes » permet de mesurer tant l'audience et la pertinence des recommandations formulées par les juridictions financières, que l'implication des pouvoirs publics dans leur mise en œuvre. Chaque année, un bilan du suivi des recommandations formulées est publié dans le rapport public annuel. Cette publication permet aux citoyens de prendre connaissance de l'impact des travaux des juridictions financières sur l'amélioration de la gestion et des politiques publiques.

PROGRAMME 165 « CONSEIL D'ÉTAT ET AUTRES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES »

Dans le cadre de la mission Conseil et contrôle de l'État, l'indicateur de performance intitulé « 1-1 Délai moyen constaté de jugement des affaires » du programme 165 a été choisi comme étant l'un des plus représentatifs de la mission. En effet, l'objectif de réduction des délais de jugement demeure le défi majeur auquel est confronté le programme « Conseil d'État et autres juridictions administratives ». La mesure de cet objectif est obtenue en calculant le délai moyen constaté de jugement des affaires par degré de juridiction sur la base du délai moyen de traitement des affaires de l'enregistrement à la notification. Pour la Cour nationale du droit d'asile, ce délai global est suivi par deux sous-indicateurs distincts - le délai moyen constaté pour les procédures ordinaires et le délai moyen constaté pour les procédures accélérées.

OBJECTIF 1 : Associer les principales organisations de la société civile à l'élaboration de la politique économique sociale et environnementale de la Nation (P126)

Indicateur 1.1 : Production intellectuelle du CESE (P126)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre d'avis produits	Nb	27	31	25	29	28	25
Etudes et communications	Nb	1	1	5	4	3	5

OBJECTIF 2 : Contribuer à l'amélioration de la gestion publique et des politiques publiques (P164)**Indicateur 2.1 : Suites données aux recommandations de la Cour et des chambres régionales et territoriales des comptes (P164)**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Cour des comptes et chambres régionales et territoriales des comptes	%	75,9	76	75	75	75	75

Commentaires techniques

Source des données : Cour (Service du Rapport Public et des Programmes) et chambres régionales et territoriales des comptes

Mode de calcul : Le taux est constitué par le rapport entre :

- au numérateur, la somme des recommandations des juridictions financières ayant conduit à une mise en œuvre (totale, partielle ou en cours) des recommandations formulées dans les publications de la Cour de l'année n-3 et des recommandations des chambres régionales et territoriales des comptes (CRTC) suivies dans le cadre de l'application de l'article L. 243-9 du code des juridictions financières ;
- au dénominateur, la somme des recommandations suivies par les juridictions financières, correspondant à la fois aux recommandations formulées dans les publications de la Cour de l'année n-3 et ayant pu faire l'objet d'un suivi et aux recommandations des CRTC suivies dans le cadre de l'application de l'article L.243-9 du code des juridictions financières.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'indicateur de suivi des recommandations fléchit légèrement, après une légère augmentation en 2018, mais respecte la cible fixée à 75 %.

Le changement de périmètre de suivi des recommandations formulées par les chambres de la Cour à compter de 2019, tel que décrit ci-dessus, s'inscrit dans le cadre d'une réflexion plus générale qui a pour objectif d'améliorer la conduite de cet exercice, primordial pour vérifier et témoigner de la capacité de la Cour des comptes à participer concrètement à l'amélioration des politiques et de la gestion publiques.

Le suivi des recommandations de la Cour en 2019 a ainsi porté sur 626 recommandations contre 1 647 en 2017 et 1 571 en 2018. Cet exercice a permis de vérifier l'application des recommandations dans leur état « quasi définitif » de mise en œuvre à un horizon temporel qui laisse un temps raisonnable à leurs destinataires pour les appliquer ou, tout du moins, pour engager les réformes qu'elles induisent.

75,1 % des recommandations suivies par la Cour et les CRTC sont totalement ou partiellement mises en œuvre. Ainsi sur 2 808 recommandations suivies (626 pour la Cour et 2 182 pour les CRTC), 2 108 sont considérées comme totalement ou partiellement mises en œuvre. La mise en œuvre partielle peut correspondre à une mise en œuvre en cours de réalisation ou à une mise en œuvre incomplète.

Ainsi, en dépit du changement de périmètre de suivi des recommandations de la Cour, l'indicateur reste conforme à la cible fixée.

Toutefois, au-delà de cet indicateur, il convient de rappeler que toutes les recommandations suivies ne sont pas de même nature, ni de même importance.

OBJECTIF 3 : Réduire les délais de jugement (P165)**Indicateur 3.1 : Délai moyen constaté de jugement des affaires (P165)**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
au Conseil d'État	année	7 mois et 12 jours	7 mois et 27 jours	9 mois	8 mois 16 jours	7 mois et 20 jours	9 mois
dans les cours administratives d'appel	année	11 mois et 3 jours	11 mois et 6 jours	11 mois	11 mois	10 mois et 26 jours	10 mois et 8 jours
dans les tribunaux administratifs	année	10 mois et 15 jours	10 mois et 3 jours	11 mois	11 mois	9 mois et 4 jours	10 mois
à la Cour nationale du droit d'asile, pour les procédures ordinaires	année	6 mois et 17 jours	8 mois et 4 jours	5 mois	7 mois	9 mois et 20 jours	5 mois
à la Cour nationale du droit d'asile, pour les procédures accélérées	année	13 semaines	19 semaines	5 semaines	10 semaines	17 semaines	5 semaines

Commentaires techniques

Sources des données : pour le Conseil d'État, les cours administratives d'appel et les tribunaux administratifs, les données sont issues de l'infocentre des juridictions administratives.

Pour la Cour nationale du droit d'asile, les données statistiques sont établies par le secrétariat général de la Cour nationale du droit d'asile, avec l'assistance des services du secrétariat général du Conseil d'État.

Mode de calcul : somme des délais de jugement des dossiers de l'année (y compris référés, procédures d'urgence, ordonnances et affaires dont le jugement est enserré dans des délais particuliers) en données nettes des séries / Nombre d'affaires de ce type réglées durant l'année en données nettes des séries.

ANALYSE DES RÉSULTATSDevant le Conseil d'État :

1.1 Le délai moyen constaté de jugement des affaires en 2019 est de 7 mois et 20 jours. Il est réduit de 7 jours par rapport à 2018, et reste largement inférieur à l'objectif de 9 mois.

1.2 La proportion d'affaires enregistrées depuis plus de deux ans qui s'élevait à 3% en 2015 et à 2,6% en 2018, a été ramenée à 1,7% en 2019.

Devant les tribunaux administratifs et cours administratives d'appel :

1.1. Malgré la forte progression des entrées à laquelle ont été confrontées, pour la deuxième année consécutive, les cours administratives d'appel (+8% en 2018 ; +8,6% en 2019) et les tribunaux administratifs (+8% en 2018 ; +5,7% en 2019), le délai moyen constaté a diminué de 29 jours en première instance et de 10 jours en appel et est inférieur aux prévisions réalisées lors de l'élaboration du PAP 2019.

1.2. Aussi bien dans les cours administratives d'appel que dans les tribunaux administratifs, le stock des dossiers enregistrés depuis plus de 2 ans est inférieur aux prévisions réalisées lors de l'élaboration du PAP 2018, malgré la forte augmentation du contentieux.

Devant la Cour nationale du droit d'asile :

1.1. Depuis la hausse spectaculaire constatée en 2017 (34%), le nombre de recours enregistrés par la CNDA continue d'augmenter (+9,5% en 2018, +1% en 2019) : 59 091 recours ont ainsi été enregistrés en 2019, ce qui représente une augmentation de 48% en trois ans.

Le nombre de décisions rendues a pour sa part augmenté de plus de 40% en atteignant 66 464. Si une part de cette forte progression s'explique par le contraste avec des résultats 2018 altérés par plusieurs mouvements sociaux, c'est également la mise en œuvre par la Cour des moyens qui lui ont été alloués en 2018 et 2019 (création de 9 chambres) qui a permis d'atteindre un tel niveau d'activité. Ce nombre de décisions rendues n'avait encore jamais été atteint.

Cette performance n'a toutefois pas permis d'atteindre les objectifs en termes de délais fixés par la loi de 2015 (5 mois et 5 semaines), compte tenu des stocks constitués depuis la forte hausse du contentieux en 2017 et les mouvements sociaux de 2018.

Fin 2019, le délai moyen constaté est de 9 mois et 20 jours pour les procédures « à mois ». Pour les procédures accélérées, il est de 3 mois et 29 jours.

Les renforcements des effectifs intervenus en 2017 (40), 2018 (102) et 2019 (122) commencent donc à produire leurs effets puisque le DMC des procédures accélérées a entamé sa réduction.

L'effet de ces renforcements est notoire sur le stock et sur le délai prévisible moyen. Le stock passe de 36 868 fin 2018 à 29 495 fin 2019. Le délai prévisible moyen de jugement descend drastiquement passant de 9 mois et 10 jours fin 2018 à 5 mois et 9 jours fin 2019.

Les nouvelles créations d'emplois prévues en 2020 (59 emplois dont 32 rapporteurs), devraient permettre de se rapprocher encore des objectifs de délais, tels qu'ils ont été fixés par la loi. La performance de la Cour en la matière dépendra de sa mobilisation mais aussi de la progression des recours en 2020.

1.2. La proportion d'affaires enregistrées depuis plus d'un an, qui s'élevait à 14,6% en 2018, est passée à 16,3% en 2019. Cette proportion n'est pas conforme à l'objectif bien que la Cour apporte toute l'attention nécessaire au traitement des affaires les plus anciennes. Les années marquées par les mouvements de grève ont en effet toujours un effet délétère sur la proportion de vieux dossiers. En effet la Cour, au-delà des contraintes fortes qui pèsent sur l'enrôlement (système d'indisponibilité des avocats, interprètes, contraintes géographiques...), ne maîtrise pas le flux des dossiers renvoyés du fait de ces mouvements.

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2019 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2019 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
165 – Conseil d'État et autres juridictions administratives			
Prévision	509 197 147	434 832 353	4 125
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	483 594 736	420 201 328	4 125
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	25 602 411	14 631 025	
Exécution	407 332 481	417 731 569	4 079
126 – Conseil économique, social et environnemental			
Prévision	46 820 796	46 820 796	150
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	40 238 963	40 238 963	150
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	6 581 833	6 581 833	
Exécution	46 820 795	46 820 795	149
164 – Cour des comptes et autres juridictions financières			
Prévision	237 615 757	225 198 736	1 796
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	232 218 681	219 921 681	1 796
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	5 397 076	5 277 055	
Exécution	230 813 283	220 703 109	1 772
340 – Haut Conseil des finances publiques			
Prévision	425 344	425 344	3
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	428 302	428 302	3
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-2 958	-2 958	
Exécution	337 099	349 107	2
Total Prévision	794 059 044	707 277 229	6 074
Total Exécution	685 303 658	685 604 579	6 002

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2018	2019	2018	2019
165 – Conseil d'État et autres juridictions administratives	420 560 495 406 096 404	483 794 736 407 332 481	406 433 970 404 231 820	420 401 328 417 731 569
01 – Fonction juridictionnelle : Conseil d'État	27 925 309 27 721 428	28 625 620 28 807 191	27 925 309 27 721 428	28 625 620 28 807 191
02 – Fonction juridictionnelle : Cours administratives d'appel	51 602 600 44 512 412	55 133 770 51 260 819	51 602 600 49 934 451	55 133 770 51 261 205
03 – Fonction juridictionnelle : Tribunaux administratifs	162 217 298 163 168 331	164 328 287 165 521 539	162 217 298 163 169 365	164 328 287 165 520 995
04 – Fonction consultative	11 564 430 15 485 303	16 142 618 15 590 896	11 564 430 15 485 303	16 142 618 15 590 896
05 – Fonction études, expertise et services rendus aux administrations de l'État et des collectivités	16 657 006 7 745 887	8 253 111 9 519 131	16 657 006 7 745 887	8 253 111 9 519 131
06 – Soutien	122 319 282 119 644 389	174 542 512 101 903 934	108 192 757 112 356 732	111 149 104 112 303 180
07 – Cour nationale du droit d'asile	28 274 570 27 818 654	36 768 818 34 728 972	28 274 570 27 818 654	36 768 818 34 728 972
126 – Conseil économique, social et environnemental	42 147 508 42 456 459	42 238 963 46 820 795	42 147 508 42 456 459	42 238 963 46 820 795
01 – Représentation des activités économiques et sociales	26 746 048 0	27 101 854 0	26 746 048 0	27 101 854 0
02 – Fonctionnement de l'institution	13 745 295 6 183 946	13 680 667 7 449 294	13 745 295 6 183 946	13 680 667 7 449 294
03 – Communication et international	1 656 165 36 272 513	1 456 442 39 371 501	1 656 165 36 272 513	1 456 442 39 371 501
164 – Cour des comptes et autres juridictions financières	220 562 323 215 368 666	232 972 553 230 813 283	219 104 323 218 021 002	220 675 553 220 703 109
21 – Examen des comptes publics	42 376 769 40 559 302	42 467 350 40 538 836	42 376 769 40 593 173	42 467 350 40 450 853
22 – Contrôle des finances publiques	16 215 724 16 146 647	16 514 581 16 317 678	16 215 724 16 146 647	16 514 581 16 317 678
23 – Contrôle des gestions publiques	61 389 441 61 028 104	62 516 796 61 314 127	61 389 441 61 028 104	62 516 796 61 314 127
24 – Evaluation des politiques publiques	35 420 955 35 344 160	36 069 781 35 552 516	35 420 955 35 344 160	36 069 781 35 552 516
25 – Information des citoyens	7 384 760 7 248 539	7 525 917 7 344 982	7 384 760 7 248 539	7 525 917 7 344 982
26 – Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics	4 829 062 4 768 244	4 920 178 4 813 897	4 829 062 4 768 244	4 920 178 4 813 897
27 – Pilotage et soutien des juridictions financières	52 945 612 50 273 670	62 957 950 64 931 248	51 487 612 52 892 135	50 660 950 54 909 056
340 – Haut Conseil des finances publiques	467 481 345 539	428 302 337 099	467 481 332 001	428 302 349 107
01 – Haut Conseil des finances publiques	467 481 345 539	428 302 337 099	467 481 332 001	428 302 349 107

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2018	2019	2018	2019
165 – Conseil d'État et autres juridictions administratives	420 560 495 406 096 404	483 794 736 407 332 481	406 433 970 404 231 820	420 401 328 417 731 569
Titre 2. Dépenses de personnel	337 613 091 333 831 600	350 406 321 348 710 199	337 613 091 333 831 600	350 406 321 348 710 199
Autres dépenses :	82 947 404 72 264 804	133 388 415 58 622 282	68 820 879 70 400 220	69 995 007 69 021 370
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	74 182 904 67 049 301	70 827 065 54 304 542	60 791 481 62 489 207	61 182 912 62 538 006
Titre 5. Dépenses d'investissement	8 764 500 5 215 503	62 561 350 4 317 740	8 029 398 7 911 013	8 812 095 6 483 364
126 – Conseil économique, social et environnemental	42 147 508 42 456 459	42 238 963 46 820 795	42 147 508 42 456 459	42 238 963 46 820 795
Titre 2. Dépenses de personnel	34 747 508 36 272 513	35 133 319 39 371 501	34 747 508 36 272 513	35 133 319 39 371 501
Autres dépenses :	7 400 000 6 183 946	7 105 644 7 449 294	7 400 000 6 183 946	7 105 644 7 449 294
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	5 300 000 6 183 946	5 705 644 7 449 294	5 300 000 6 183 946	5 705 644 7 449 294
Titre 5. Dépenses d'investissement	2 100 000 0	1 400 000 0	2 100 000 0	1 400 000 0
164 – Cour des comptes et autres juridictions financières	220 562 323 215 368 666	232 972 553 230 813 283	219 104 323 218 021 002	220 675 553 220 703 109
Titre 2. Dépenses de personnel	192 373 207 190 741 865	195 078 041 192 478 604	192 373 207 190 741 865	195 078 041 192 478 604
Autres dépenses :	28 189 116 24 626 801	37 894 512 38 334 679	26 731 116 27 279 137	25 597 512 28 224 505
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	27 169 116 24 351 413	36 609 512 36 167 518	25 711 116 26 882 951	24 267 512 26 970 487
Titre 5. Dépenses d'investissement	970 000 231 015	1 235 000 2 099 538	970 000 351 813	1 280 000 1 186 395
Titre 6. Dépenses d'intervention	50 000 44 373	50 000 67 623	50 000 44 373	50 000 67 623
340 – Haut Conseil des finances publiques	467 481 345 539	428 302 337 099	467 481 332 001	428 302 349 107
Titre 2. Dépenses de personnel	417 481 319 977	378 189 333 407	417 481 319 977	378 189 333 407
Autres dépenses :	50 000 25 562	50 113 3 692	50 000 12 024	50 113 15 699
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	50 000 25 562	50 113 3 692	50 000 12 024	50 113 15 699
Total	683 737 807 664 267 068	759 434 554 685 303 658	668 153 282 665 041 282	683 744 146 685 604 579
Titre 2. Dépenses de personnel	565 151 287 561 165 955	580 995 870 580 893 712	565 151 287 561 165 955	580 995 870 580 893 712
Autres dépenses :	118 586 520 103 101 113	178 438 684 104 409 946	103 001 995 103 875 327	102 748 276 104 710 868

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2018	2019	2018	2019
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	106 702 020 97 610 222	113 192 334 97 925 046	91 852 597 95 568 128	91 206 181 96 973 486
Titre 5. Dépenses d'investissement	11 834 500 5 446 518	65 196 350 6 417 278	11 099 398 8 262 826	11 492 095 7 669 758
Titre 6. Dépenses d'intervention	50 000 44 373	50 000 67 623	50 000 44 373	50 000 67 623

PROGRAMME 165

CONSEIL D'ÉTAT ET AUTRES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	20
Objectifs et indicateurs de performance	22
Présentation des crédits	28
Justification au premier euro	34

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Bruno LASSERRE

Vice-président du Conseil d'État

Responsable du programme n° 165 : Conseil d'État et autres juridictions administratives

Le programme, dont le responsable est le vice-président du Conseil d'État, ne comprend qu'un budget opérationnel de programme (BOP), subdivisé en unités opérationnelles, à raison d'une unité opérationnelle (UO) par juridiction (tribunal administratif, cour administrative d'appel ou Cour nationale du droit d'asile) et par service gestionnaire du Conseil d'État.

Le budget opérationnel de programme de la justice administrative est administré par le secrétaire général du Conseil d'État, qui délègue à chaque président de juridiction, ordonnateur secondaire, un budget de fonctionnement, accompagné de moyens en personnels, informatiques et immobiliers, en contrepartie d'objectifs à atteindre qui sont préalablement définis lors d'un dialogue de gestion. Le secrétaire général dispose pour cette tâche de l'ensemble des services de gestion du Conseil d'État.

En 2019, le programme comprenait 51 juridictions non spécialisées : le Conseil d'État, 8 cours administratives d'appel et 42 tribunaux administratifs, dont 31 sont situés en métropole et 11 en Outre-mer.

Ces juridictions ont été saisies (en données nettes) de 277 180 affaires en 2019 dont 10 216 pour le Conseil d'État, 35 684 pour les cours administratives d'appel et 231 280 pour les tribunaux administratifs et elles ont rendu 267 809 décisions (en données nettes) dont 10 320 pour le Conseil d'État, 34 260 pour les cours administratives d'appel et 223 229 pour les tribunaux administratifs.

En outre, la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), rattachée au Conseil d'État depuis le 1^{er} janvier 2009, a été saisie de 59 091 recours et a rendu 66 464 décisions.

Fin 2019, les délais moyens constatés de jugement des affaires s'établissaient à 7 mois et 20 jours, devant le Conseil d'État, 10 mois et 26 jours devant les cours administratives d'appel et 9 mois et 4 jours devant les tribunaux administratifs en baisse respectivement de 7 jours, 10 jours, et 29 jours par rapport à 2018.

Par ailleurs, durant l'année 2019, le stock des affaires de plus de 24 mois a été ramené à 3% du stock total dans les cours et a été contenu, malgré une légère hausse, à un niveau relativement faible, de l'ordre de 7% du stock total dans les tribunaux.

Cependant, l'augmentation exceptionnellement élevée du contentieux, qui s'est établie, en 2018 et 2019, à **8% et 8,6% dans les tribunaux administratifs et à 8 % et 5,7% dans les cours administratives d'appel**, place ces juridictions dans une situation préoccupante.

En effet, malgré une augmentation importante du nombre de dossiers traités par magistrat, au cours de la période 2018-2019, de près de 6% dans les tribunaux et de plus de 7% dans les cours, cette progression des entrées a entraîné une dégradation de deux des principaux indicateurs d'activité : Le taux de couverture (ratio : affaires traitées / affaires enregistrées), qui est passé sous la barre des 100% en 2018, a continué de se dégrader en 2019 pour s'établir à un peu plus de 96 % dans les TA et les CAA et le stock global des affaires en instance a progressé, en 2 ans, de plus de 8 % dans les CAA et de 7% dans les TA.

Par ailleurs, après la mise en place de la réforme de l'asile de 2015, qui a instauré un délai de jugement de 5 mois pour les procédures normales et de 5 semaines pour celles traitées en procédure accélérée, la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) doit faire face à un défi supplémentaire, celui de devoir gérer un accroissement régulier et important du nombre des entrées (près de 48% ces trois dernières années).

La hausse des recours déposés devant la CNDA devrait continuer en 2020. En effet, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), qui a obtenu une augmentation sensible de ses effectifs, devrait être en mesure de poursuivre l'opération de déstockage de ses dossiers en instance, ce qui aura pour conséquence une augmentation du nombre de ses décisions contestables devant la CNDA (taux de recours de 84.9% en 2018).

Le dispositif de question prioritaire de constitutionnalité (QPC), entré en vigueur le 1^{er} mars 2010, a été activement mis en œuvre par la juridiction administrative et continue de représenter une charge significative pour les juridictions administratives et, en particulier, pour le Conseil d'État.

En 2019, les tribunaux administratifs et les cours administratives d'appel ont examiné 669 QPC. Les deux niveaux de juridiction ont transmis 34 QPC au Conseil d'État, soit un taux de transmission de 5%. Le Conseil d'État en a examiné 159 et en a transmis 44 au Conseil constitutionnel, soit un taux de transmission de 28%.

Enfin, au titre de la prévention du contentieux, le Conseil d'État poursuit son action de sensibilisation, dans la continuité de ses recommandations visant à développer, à réformer, ou à introduire, lorsque cela s'avère pertinent, des procédures de règlement alternatif des litiges (par exemple les « recours administratifs préalables obligatoires » et le développement de la médiation).

Par ailleurs, la généralisation à la totalité des juridictions d'une démarche de gestion par objectifs, sur une période pluriannuelle, expérimentée avec succès dans le cadre de conférences de gestion annuelles et de projets de juridiction définis sur trois ans, concourt à une meilleure utilisation des moyens alloués.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Réduire les délais de jugement
INDICATEUR 1.1	Délai moyen constaté de jugement des affaires
INDICATEUR 1.2	Proportion d'affaires en stock enregistrées depuis plus de 2 ans au Conseil d'État, dans les cours administratives d'appel et dans les tribunaux administratifs et depuis plus d'un an à la Cour nationale du droit d'asile
OBJECTIF 2	Maintenir la qualité des décisions juridictionnelles
INDICATEUR 2.1	Taux d'annulation des décisions juridictionnelles
OBJECTIF 3	Améliorer l'efficacité des juridictions
INDICATEUR 3.1	Nombre d'affaires réglées par membre du Conseil d'État, par magistrat des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, ou par rapporteur de la Cour nationale du droit d'asile
INDICATEUR 3.2	Nombre d'affaires réglées par agent de greffe
OBJECTIF 4	Assurer l'efficacité du travail consultatif
INDICATEUR 4.1	Proportion des textes examinés en moins de deux mois par les sections administratives du Conseil d'État

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Réduire les délais de jugement

INDICATEUR 1.1 mission

Délai moyen constaté de jugement des affaires

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
au Conseil d'État	année	7 mois et 12 jours	7 mois et 27 jours	9 mois	8 mois 16 jours	7 mois et 20 jours	9 mois
dans les cours administratives d'appel	année	11 mois et 3 jours	11 mois et 6 jours	11 mois	11 mois	10 mois et 26 jours	10 mois et 8 jours
dans les tribunaux administratifs	année	10 mois et 15 jours	10 mois et 3 jours	11 mois	11 mois	9 mois et 4 jours	10 mois
à la Cour nationale du droit d'asile, pour les procédures ordinaires	année	6 mois et 17 jours	8 mois et 4 jours	5 mois	7 mois	9 mois et 20 jours	5 mois
à la Cour nationale du droit d'asile, pour les procédures accélérées	année	13 semaines	19 semaines	5 semaines	10 semaines	17 semaines	5 semaines

Commentaires techniques

Sources des données : pour le Conseil d'État, les cours administratives d'appel et les tribunaux administratifs, les données sont issues de l'infocentre des juridictions administratives.

Pour la Cour nationale du droit d'asile, les données statistiques sont établies par le secrétariat général de la Cour nationale du droit d'asile, avec l'assistance des services du secrétariat général du Conseil d'État.

Mode de calcul: somme des délais de jugement des dossiers de l'année (y compris référés, procédures d'urgence, ordonnances et affaires dont le jugement est enserré dans des délais particuliers) en données nettes des séries / Nombre d'affaires de ce type réglées durant l'année en données nettes des séries.

INDICATEUR 1.2

Proportion d'affaires en stock enregistrées depuis plus de 2 ans au Conseil d'État, dans les cours administratives d'appel et dans les tribunaux administratifs et depuis plus d'un an à la Cour nationale du droit d'asile

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Au Conseil d'État	%	2,3	2,6	2,5	2,3	1,7	< 3
Dans les cours administratives d'appel	%	3,2	3,4	4	4	3,1	3
Dans les tribunaux administratifs	%	7,8	6,9	7,5	7,5	7,1	7,5
A la Cour nationale du droit d'asile	%	6,8	14,6	5	13	16,3	5

Commentaires techniques

Sources des données :

Pour le Conseil d'État, les cours administratives d'appel et les tribunaux administratifs, les données sont issues de l'infocentre des juridictions administratives.

Pour la Cour nationale du droit d'asile, les données statistiques sont établies par le secrétariat Général de la Cour nationale du droit d'asile, avec l'assistance des services du secrétariat général du Conseil d'État.

Mode de calcul :

Pour chaque niveau de juridiction, la proportion d'affaires en stock enregistrées depuis plus de deux ans correspond au nombre de dossiers enregistrés depuis plus de deux ans divisé par le nombre total de dossiers en stock en fin d'année.

Pour la Cour nationale du droit d'asile, la proportion d'affaires en stock enregistrées depuis plus d'un an correspond au nombre de dossiers enregistrés depuis plus d'un an, divisé par le nombre total de dossiers en stock en fin d'année.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Devant le Conseil d'État :

1.1 Le délai moyen constaté de jugement des affaires en 2019 est de 7 mois et 20 jours. Il est réduit de 7 jours par rapport à 2018, et reste largement inférieur à l'objectif de 9 mois.

1.2 La proportion d'affaires enregistrées depuis plus de deux ans qui s'élevait à 3% en 2015 et à 2,6% en 2018, a été ramenée à 1,7% en 2019, grâce à l'effort particulier porté par les juridictions aux vieux dossiers.

Devant les tribunaux administratifs et cours administratives d'appel :

1.1. Malgré la forte progression des entrées à laquelle ont été confrontés, pour la deuxième année consécutive, les cours administratives d'appel (+8% en 2018 ; +8,6% en 2019) et les tribunaux administratifs (+8% en 2018 ; +5,7% en 2019), le délai moyen constaté a diminué de 29 jours en première instance et de 10 jours en appel et est inférieur aux prévisions réalisées lors de l'élaboration du PAP 2019.

1.2. Aussi bien dans les cours administratives d'appel que dans les tribunaux administratifs, le stock des dossiers enregistrés depuis plus de 2 ans est inférieur aux prévisions réalisées lors de l'élaboration du PAP 2018, malgré la forte augmentation du contentieux.

Devant la Cour nationale du droit d'asile :

1.1. Depuis la hausse spectaculaire constatée en 2017 (34%), le nombre de recours enregistrés par la CNDA continue d'augmenter (+9,5% en 2018, +1% en 2019) : 59 091 recours ont ainsi été enregistrés en 2019, ce qui représente une augmentation de 48% en trois ans.

Le nombre de décisions rendues a pour sa part augmenté de plus de 40% en atteignant 66 464. Si une part de cette forte progression s'explique par le contraste avec des résultats 2018 altérés par plusieurs mouvements sociaux, c'est également la mise en œuvre par la Cour des moyens qui lui ont été alloués en 2018 et 2019 (création de 9 chambres) qui a permis d'atteindre un tel niveau d'activité. Ce nombre de décisions rendues n'avait encore jamais été atteint.

Cette performance n'a toutefois pas permis d'atteindre les objectifs en termes de délais fixés par la loi de 2015 (5 mois et 5 semaines), compte tenu des stocks constitués depuis la forte hausse du contentieux en 2017 et les mouvements sociaux de 2018.

Fin 2019, le délai moyen constaté est de 9 mois et 20 jours pour les procédures «à 5 mois ». Pour les procédures accélérées, il est de 3 mois et 29 jours.

Les renforcements des effectifs intervenus en 2017 (40), 2018 (102) et 2019 (122) commencent donc à produire leurs effets puisque le DMC des procédures accélérées a entamé sa réduction.

L'effet de ces renforcements est notoire sur le stock et sur le délai prévisible moyen. Le stock passe de 36 868 fin 2018 à 29 495 fin 2019. Le délai prévisible moyen de jugement descend drastiquement passant de 9 mois et 10 jours fin 2018 à 5 mois et 9 jours fin 2019.

Les nouvelles créations d'emplois prévues en 2020 (59 emplois dont 32 rapporteurs), devraient permettre de se rapprocher encore des objectifs de délais, tels qu'ils ont été fixés par la loi. La performance de la Cour en la matière dépendra de sa mobilisation mais aussi de la progression des recours en 2020.

Conseil d'État et autres juridictions administratives

Programme n° 165 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

1.2. La proportion d'affaires enregistrées depuis plus d'un an, qui s'élevait à 14,6% en 2018, est passée à 16,3% en 2019. Cette proportion n'est pas conforme à l'objectif bien que la Cour apporte toute l'attention nécessaire au traitement des affaires les plus anciennes. Les années marquées par les mouvements de grève ont en effet toujours un effet délétère sur la proportion de vieux dossiers. En effet la Cour, au-delà des contraintes fortes qui pèsent sur l'enrôlement (système d'indisponibilité des avocats, interprètes, contraintes géographiques...), ne maîtrise pas le flux des dossiers renvoyés du fait de ces mouvements.

OBJECTIF 2**Maintenir la qualité des décisions juridictionnelles****INDICATEUR 2.1****Taux d'annulation des décisions juridictionnelles**

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux d'annulation par les cours administratives d'appel des jugements des tribunaux administratifs.	%	14,9	15	15	15	15	15
Taux d'annulation par le Conseil d'État des arrêts des cours administratives d'appel.	%	15,5	19,1	16	16	17	<15
Taux d'annulation par le Conseil d'État des jugements des tribunaux administratifs.	%	16,5	17	16	16	17	<15
Taux d'annulation par le Conseil d'État des décisions de la Cour nationale du droit d'asile	%	2	2,7	3	3	3	3

Commentaires techniquesSources des données :

Pour le Conseil d'État, les cours administratives d'appel et les tribunaux administratifs, les données sont issues de l'infocentre des juridictions administratives.

Pour la Cour nationale du droit d'asile, les données statistiques sont établies par le secrétariat général de la Cour nationale du droit d'asile, avec l'assistance des services du secrétariat général du Conseil d'État.

Mode de calcul :

- le taux d'annulation par les cours administratives d'appel des jugements des tribunaux administratifs correspond à la part des décisions des cours administratives d'appel, rendues sur des recours contre les décisions des tribunaux administratifs, annulant totalement ou partiellement le jugement des tribunaux.
- le taux d'annulation par le Conseil d'État des arrêts des cours administratives d'appel correspond à la part des décisions du Conseil d'État, rendues sur des pourvois en cassation dirigés contre les arrêts et ordonnances des cours administratives d'appel, donnant une satisfaction partielle ou totale au requérant.
- le taux d'annulation par le Conseil d'État des jugements des tribunaux administratifs correspond à la part des décisions du Conseil d'État, rendues sur des pourvois en cassation dirigés contre les jugements et ordonnances des tribunaux administratifs, donnant une satisfaction partielle ou totale au requérant.
- le taux d'annulation par le Conseil d'État des décisions de la Cour nationale du droit d'asile correspond à la part des décisions du Conseil d'État, rendues sur des pourvois en cassation dirigés contre les décisions de la Cour nationale du droit d'asile, donnant une satisfaction partielle ou totale au requérant.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'évolution des taux d'annulation doit être interprétée avec précaution. En effet, les variations ne sont pas uniquement liées à la qualité des décisions, mais peuvent dépendre de la nature du contentieux (certains contentieux étant davantage susceptibles d'appel ou de recours en cassation) ou de revirements de jurisprudence. Sous ces réserves, l'indicateur constitue un moyen de s'assurer que l'augmentation du nombre de décisions rendues par les juridictions ne se traduit pas par une dégradation de la qualité des jugements.

Le taux d'annulation par les cours administratives d'appel des jugements des tribunaux administratifs est stable pour la quatrième année consécutive. Son niveau est conforme à l'objectif fixé.

Le taux d'annulation par le Conseil d'État des arrêts des cours administratives d'appel passe à 17% baissant ainsi de d'un peu plus de deux points par rapport à 2018.

Le taux d'annulation par le Conseil d'État des jugements des tribunaux administratifs reste stable par rapport à l'année 2018.

Le taux d'annulation par le Conseil d'État des décisions de la Cour nationale du droit d'asile est conforme à l'objectif fixé pour 2019.

OBJECTIF 3

Améliorer l'efficacité des juridictions

INDICATEUR 3.1

Nombre d'affaires réglées par membre du Conseil d'État, par magistrat des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, ou par rapporteur de la Cour nationale du droit d'asile

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Au Conseil d'État	Nb	85	85	85	85	86	85
Dans les cours administratives d'appel	Nb	122	128	120	120	131	116
Dans les tribunaux administratifs	Nb	262	262	260	260	276	250
A la Cour nationale du droit d'asile	Nb	267	234	275	253	254	275

Commentaires techniques

Sources des données :

les données sont issues de l'infocentre des juridictions administratives et des logiciels de gestion des ressources humaines.

Mode de calcul :

Nombre d'affaires réglées par le Conseil d'État au cours de l'année (en données nettes des séries) divisé par l'effectif réel moyen des membres du Conseil d'État affectés à la section du contentieux.

Nombre d'affaires réglées par les cours administratives d'appel au cours de l'année (en données nettes des séries) divisé par l'effectif réel moyen des magistrats des cours administratives d'appel.

Nombre d'affaires réglées par les tribunaux administratifs au cours de l'année (en données nettes des séries) divisé par l'effectif réel moyen des magistrats des tribunaux administratifs.

Nombre d'affaires réglées devant la Cour nationale du droit d'asile au cours de l'année, divisé par le nombre moyen de rapporteurs à la Cour nationale du droit d'asile exprimé en ETPT.

Les données brutes désignent l'ensemble des requêtes enregistrées et traitées dans les juridictions au cours d'une période.

Les données nettes désignent l'ensemble des requêtes enregistrées et traitées dans les juridictions au cours d'une période hormis celles référencées comme appartenant aux séries (affaires relatives à une question ayant déjà fait l'objet d'une décision juridictionnelle et n'appelant pas de nouvelle appréciation ou qualification de faits).

INDICATEUR 3.2**Nombre d'affaires réglées par agent de greffe**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Au Conseil d'Etat.	Nb	189	191	170	170	198	170
Dans les cours administratives d'appel.	Nb	127	118	130	130	124	110
Dans les tribunaux administratifs.	Nb	221	209	220	220	223	200
A la Cour nationale du droit d'asile	Nb	310	246	290	277	295	290

Commentaires techniquesSources des données :

Les données sont issues de l'infocentre des juridictions administratives et des logiciels de gestion des ressources humaines.

Mode de calcul :

Nombre d'affaires réglées par le Conseil d'État au cours de l'année (en données brutes, hors requêtes d'appel relatives aux arrêtés de reconduite à la frontière), divisé par l'ETPT annuel d'agents de greffe consommé à la section du contentieux du Conseil d'État.

Nombre d'affaires réglées par les cours administratives d'appel au cours de l'année (en données brutes), divisé par l'ETPT annuel d'agents de greffe consommé dans les cours administratives d'appel.

Nombre d'affaires réglées par les tribunaux administratifs au cours de l'année (en données brutes), divisé par l'ETPT annuel d'agents de greffe consommé dans les tribunaux administratifs.

Nombre d'affaires réglées par la Cour nationale du droit d'asile au cours de l'année (en données brutes), divisé par l'ETPT annuel d'agents de greffe consommé à la Cour nationale du droit d'asile.

Les données brutes désignent l'ensemble des requêtes enregistrées et traitées dans les juridictions au cours d'une période.

Les données nettes désignent l'ensemble des requêtes enregistrées et traitées dans les juridictions au cours d'une période hormis celles référencées comme appartenant aux séries (affaires relatives à une question ayant déjà fait l'objet d'une décision juridictionnelle et n'appelant pas de nouvelle appréciation ou qualification de faits).

Pour ce qui concerne les agents de greffe, l'utilisation de données brutes dans le mode de calcul est plus pertinente que l'utilisation des données nettes, dans la mesure où le temps passé sur une affaire est le même (en termes d'enregistrement, de suivi et de notification), qu'il s'agisse d'une affaire de série ou d'une affaire normale. Il paraît donc plus significatif de mesurer leur productivité à partir des données brutes.

ANALYSE DES RÉSULTATSDevant le Conseil d'État :

Le nombre d'affaires réglées par membre du Conseil d'État est passé à 86 en données nettes en 2019 contre 85 en 2018.

Le nombre d'affaires réglées par agent de greffe est directement corrélé à l'activité globale de la section du contentieux. Il a augmenté de 7 dossiers par rapport à 2018, passant de 191 à 198.

Devant les tribunaux administratifs et cours administratives d'appel :

Dans les cours administratives d'appel, le nombre de dossiers traités par magistrat a augmenté pour la cinquième année consécutive. Dans les tribunaux administratifs, cet indicateur qui était stable depuis 2017 a fortement progressé en 2019. Dans les deux niveaux de juridiction les résultats obtenus sont largement supérieurs aux prévisions réalisées lors de l'élaboration du PAP 2019.

Le nombre de dossiers traités par agents de greffe est directement corrélé à l'activité des juridictions. En 2019 cet indicateur a progressé par rapport à 2018. Les résultats de 2019 sont supérieurs aux objectifs fixés lors de l'élaboration du PAP 2019.

Devant la Cour nationale du droit d'asile :

Pour les rapporteurs, la réalisation en 2019 est en hausse par rapport aux résultats observés en 2018 (+20 affaires par rapporteur), soit 254 affaires réglées par rapporteur contre 234 en 2018. La productivité de la Cour continue toutefois d'être altérée par un taux de renvoi dégradé par différents mouvements sociaux : 38% en 2018 et 28% en 2019.

Pour les agents de greffe, l'indicateur est calculé en tenant compte des agents affectés dans les services participant à l'activité juridictionnelle : agents affectés dans les chambres, au bureau d'aide juridictionnelle, au service de l'interprétariat, au greffe central, au service central d'enrôlement, au service des ordonnances et au service de l'accueil des parties et des avocats. Le nombre d'affaires réglées par ces agents est directement corrélé à l'activité de la Cour.

OBJECTIF 4

Assurer l'efficacité du travail consultatif

INDICATEUR 4.1

Proportion des textes examinés en moins de deux mois par les sections administratives du Conseil d'État

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Lois et ordonnances	%	96,6	98	95	95	100	95
Décrets	%	93,8	99	80	80	99,4	80

Commentaires techniquesSource de données :

les données sont issues de l'application informatique ISA utilisée par le Conseil d'État.

Mode de calcul :

Nombre de textes examinés par les sections administratives du Conseil d'État en moins de 2 mois divisé par le nombre total de textes examinés durant l'année. Seuls les textes les plus importants sont examinés par l'Assemblée générale du Conseil d'État (art. R 123-20 du Code de justice administrative).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les résultats 2019 dépassent les objectifs fixés.

Les sections administratives ont connu une activité soutenue en 2019 : elles ont examiné 1 095 projets ou propositions de texte. Ce chiffre s'inscrit dans une tendance haute par rapport à 2018, année durant laquelle 976 textes avaient été examinés. En 2019, le Conseil d'État a ainsi examiné, entre autres textes, 93 projets de loi, 3 propositions de loi, 57 projets d'ordonnance et 619 décrets.

Les formations administratives ont adapté leur rythme d'activité à l'augmentation de leur charge afin de maîtriser les délais d'examen des textes qui leur étaient soumis : elles ont ainsi rendu plus de 99% de leurs avis sans un délai inférieur à deux mois.

L'aridité des chiffres ne doit pas dissimuler la complexité croissante du travail des sections, saisies de textes techniques et sensibles qui traduisent la nature des problématiques auxquelles notre pays fait actuellement face. D'importants projets de texte proposant des évolutions institutionnelles et de politiques publiques majeures ont ainsi été soumis à l'examen du Conseil d'État. Tel est notamment le cas du projet de loi constitutionnelle pour un renouveau de la vie démocratique, du projet de loi de transformation de la fonction publique, et des textes intervenus dans les domaines de l'environnement et de la bioéthique. La tendance, qui semble s'ancrer, de l'élargissement du périmètre et de la complexification des dispositions juridiques envisagées, conduit le Conseil d'État à adapter son travail.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>					
01 – Fonction juridictionnelle : Conseil d'État	28 602 753 28 807 191			28 602 753 28 807 191	28 625 620
02 – Fonction juridictionnelle : Cours administratives d'appel	55 133 770 51 261 205	-386		55 133 770 51 260 819	55 133 770
03 – Fonction juridictionnelle : Tribunaux administratifs	164 328 287 165 515 408	6 131		164 328 287 165 521 539	164 328 287
04 – Fonction consultative	16 142 618 15 590 896			16 142 618 15 590 896	16 142 618
05 – Fonction études, expertise et services rendus aux administrations de l'État et des collectivités	8 253 111 9 519 131			8 253 111 9 519 131	8 253 111
06 – Soutien	41 154 097 43 287 397	70 649 932 54 298 797	62 561 350 4 317 740	174 365 379 101 903 934	174 542 512
07 – Cour nationale du droit d'asile	36 768 818 34 728 972			36 768 818 34 728 972	36 768 818
Total des AE prévues en LFI	350 383 454	70 649 932	62 561 350	483 594 736	483 794 736
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+22 867	+220 715		+243 582	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+25 358 829		+25 358 829	
Total des AE ouvertes	350 406 321	158 790 826		509 197 147	
Total des AE consommées	348 710 199	54 304 542	4 317 740	407 332 481	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>					
01 – Fonction juridictionnelle : Conseil d'État	28 602 753 28 807 191			28 602 753 28 807 191	28 625 620
02 – Fonction juridictionnelle : Cours administratives d'appel	55 133 770 51 261 205			55 133 770 51 261 205	55 133 770
03 – Fonction juridictionnelle : Tribunaux administratifs	164 328 287 165 515 408	5 587		164 328 287 165 520 995	164 328 287
04 – Fonction consultative	16 142 618 15 590 896			16 142 618 15 590 896	16 142 618
05 – Fonction études, expertise et services rendus aux administrations de l'État et des collectivités	8 253 111 9 519 131			8 253 111 9 519 131	8 253 111
06 – Soutien	41 154 097 43 287 397	61 005 779 62 532 419	8 812 095 6 483 364	110 971 971 112 303 180	111 149 104
07 – Cour nationale du droit d'asile	36 768 818 34 728 972			36 768 818 34 728 972	36 768 818
Total des CP prévus en LFI	350 383 454	61 005 779	8 812 095	420 201 328	420 401 328
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+22 867	+220 715		+243 582	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+14 387 443		+14 387 443	
Total des CP ouverts	350 406 321	84 426 032		434 832 353	
Total des CP consommés	348 710 199	62 538 006	6 483 364	417 731 569	

Conseil d'État et autres juridictions administratives

Programme n° 165 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> <i>Consommation 2018</i>					
01 – Fonction juridictionnelle : Conseil d'État	27 902 442 27 721 428			27 902 442	27 925 309 27 721 428
02 – Fonction juridictionnelle : Cours administratives d'appel	51 602 600 49 934 406	-5 421 994		51 602 600	51 602 600 44 512 412
03 – Fonction juridictionnelle : Tribunaux administratifs	162 217 298 163 162 871	5 460		162 217 298	162 217 298 163 168 331
04 – Fonction consultative	11 564 430 15 485 303			11 564 430	11 564 430 15 485 303
05 – Fonction études, expertise et services rendus aux administrations de l'État et des collectivités	16 657 006 7 745 887			16 657 006	16 657 006 7 745 887
06 – Soutien	39 371 878 41 963 051	74 015 771 72 465 835	8 764 500 5 215 503	122 152 149	122 319 282 119 644 389
07 – Cour nationale du droit d'asile	28 274 570 27 818 654			28 274 570	28 274 570 27 818 654
Total des AE prévues en LFI	337 590 224	74 015 771	8 764 500	420 370 495	420 560 495
Total des AE consommées	333 831 600	67 049 301	5 215 503		406 096 404

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> <i>Consommation 2018</i>					
01 – Fonction juridictionnelle : Conseil d'État	27 902 442 27 721 428			27 902 442	27 925 309 27 721 428
02 – Fonction juridictionnelle : Cours administratives d'appel	51 602 600 49 934 406	45		51 602 600	51 602 600 49 934 451
03 – Fonction juridictionnelle : Tribunaux administratifs	162 217 298 163 162 871	6 494		162 217 298	162 217 298 163 169 365
04 – Fonction consultative	11 564 430 15 485 303			11 564 430	11 564 430 15 485 303
05 – Fonction études, expertise et services rendus aux administrations de l'État et des collectivités	16 657 006 7 745 887			16 657 006	16 657 006 7 745 887
06 – Soutien	39 371 878 41 963 051	60 624 348 62 482 668	8 029 398 7 911 013	108 025 624	108 192 757 112 356 732
07 – Cour nationale du droit d'asile	28 274 570 27 818 654			28 274 570	28 274 570 27 818 654
Total des CP prévus en LFI	337 590 224	60 624 348	8 029 398	406 243 970	406 433 970
Total des CP consommés	333 831 600	62 489 207	7 911 013		404 231 820

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
Titre 2 – Dépenses de personnel	333 831 600	350 383 454	348 710 199	333 831 600	350 383 454	348 710 199
Rémunérations d'activité	213 635 782	222 143 110	223 573 914	213 635 782	222 143 110	223 573 914
Cotisations et contributions sociales	118 314 089	126 488 427	123 280 935	118 314 089	126 488 427	123 280 935
Prestations sociales et allocations diverses	1 881 729	1 751 917	1 855 351	1 881 729	1 751 917	1 855 351
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	67 049 301	70 649 932	54 304 542	62 489 207	61 005 779	62 538 006
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	67 049 301	70 649 932	54 304 542	62 489 207	61 005 779	62 538 006
Titre 5 – Dépenses d'investissement	5 215 503	62 561 350	4 317 740	7 911 013	8 812 095	6 483 364
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	5 215 503	62 561 350	3 194 075	7 889 325	7 862 095	6 031 802
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État			1 123 664	21 688	950 000	451 562
Total hors FdC et AdP		483 594 736			420 201 328	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+22 867			+22 867	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+25 579 544			+14 608 158	
Total*	406 096 404	509 197 147	407 332 481	404 231 820	434 832 353	417 731 569

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouvertes en 2019	Ouverts en 2018	Prévus en LFI pour 2019	Ouverts en 2019
Dépenses de personnel	22 867	22 867	22 867	22 867	22 867	22 867
Autres natures de dépenses	270 087	177 133	220 715	270 087	177 133	220 715
Total	292 954	200 000	243 582	292 954	200 000	243 582

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT D'ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019	298	1 937	298	1 937				
03/2019	2 756	21 940	2 756	21 940				
04/2019	17 279	480	17 279	480				
05/2019	2 534	7 594	2 534	7 594				
06/2019		6 800		6 800				
07/2019		58 986		58 986				
08/2019		79 182		79 182				
09/2019		4 249		4 249				
10/2019		21 393		21 393				
11/2019		10 116		10 116				
12/2019		7 963		7 963				
01/2020		75		75				
Total	22 867	220 715	22 867	220 715				

ARRÊTÉS DE REPORT DE TRANCHES FONCTIONNELLES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
13/02/2019		11 936 400						
Total		11 936 400						

ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/03/2019		13 443 159		15 484 109				
Total		13 443 159		15 484 109				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/12/2019						20 730		20 730
Total						20 730		20 730

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019								1 075 936
Total								1 075 936

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	22 867	25 600 274	22 867	15 704 824		20 730		1 096 666

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Fonction juridictionnelle : Conseil d'État	28 602 753 28 807 191		28 625 620 28 807 191	28 602 753 28 807 191		28 625 620 28 807 191
02 – Fonction juridictionnelle : Cours administratives d'appel	55 133 770 51 261 205	-386	55 133 770 51 260 819	55 133 770 51 261 205		55 133 770 51 261 205
03 – Fonction juridictionnelle : Tribunaux administratifs	164 328 287 165 515 408	6 131	164 328 287 165 521 539	164 328 287 165 515 408	5 587	164 328 287 165 520 995
04 – Fonction consultative	16 142 618 15 590 896		16 142 618 15 590 896	16 142 618 15 590 896		16 142 618 15 590 896
05 – Fonction études, expertise et services rendus aux administrations de l'État et des collectivités	8 253 111 9 519 131		8 253 111 9 519 131	8 253 111 9 519 131		8 253 111 9 519 131
06 – Soutien	41 154 097 43 287 397	133 211 282 58 616 537	174 542 512 101 903 934	41 154 097 43 287 397	69 817 874 69 015 783	111 149 104 112 303 180
07 – Cour nationale du droit d'asile	36 768 818 34 728 972		36 768 818 34 728 972	36 768 818 34 728 972		36 768 818 34 728 972
Total des crédits prévus en LFI *	350 383 454	133 211 282	483 594 736	350 383 454	69 817 874	420 201 328
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+22 867	+25 579 544	+25 602 411	+22 867	+14 608 158	+14 631 025
Total des crédits ouverts	350 406 321	158 790 826	509 197 147	350 406 321	84 426 032	434 832 353
Total des crédits consommés	348 710 199	58 622 282	407 332 481	348 710 199	69 021 370	417 731 569
Crédits ouverts - crédits consommés	+1 696 122	+100 168 544	+101 864 666	+1 696 122	+15 404 662	+17 100 784

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	350 383 454	133 056 077	483 439 531	350 383 454	69 662 669	420 046 123
Amendements	0	+155 205	+155 205	0	+155 205	+155 205
LFI	350 383 454	133 211 282	483 594 736	350 383 454	69 817 874	420 201 328

Les crédits du PLF 2019 s'élevaient à 483,44 M€ en AE et 420,05 M€ en CP. Un amendement parlementaire (AN N°II-26) visant à tirer les conséquences du rendez-vous salarial de la fonction publique a conduit à une augmentation de la dotation initiale (+0,16 M€ de crédits hors titre 2 en AE et CP). En LFI 2019, le budget du programme 165 « Conseil d'État et autres juridictions administratives » a donc été fixé, hors fonds de concours et attributions de produits, à 483,59 M€ en AE et 420,20 M€ en CP.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Aucune modification de maquette budgétaire n'a été opérée en 2019.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Le programme 165 a bénéficié du report sur l'exercice 2019 de crédits 2018 à hauteur de 25,38 M€ en AE et de 15,48 M€ en CP, qui correspondent :

- à 11,94 M€ d'autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles mais non engagées, concernant notamment le relogement du tribunal administratif de Marseille (2 M€), les opérations de restructuration de l'aile Colette du Palais Royal (1,2 M€), du Palais des Juridictions Administratives de Lyon (1,5 M€) ainsi que des tribunaux administratifs de Nice (1,9 M€) et de Paris (1,1 M€) ;
- à 13,44 M€ en AE et de 15,48 M€ en CP de reports généraux, hors tranches fonctionnelles et fonds de concours, dont 13,2 M€ correspondant au financement de l'opération de relogement du tribunal administratif de Marseille, dont les crédits avaient été ouverts en loi de finances rectificative pour 2017.

En outre, le programme 165 a opéré un transfert de crédits d'un montant de 0,02 M€ en AE et CP vers le programme 176 « Police nationale » au titre du remboursement des élections professionnelles de décembre 2018 au ministère de l'intérieur.

En loi de finances rectificatives, 1,08 M€ a pu être annulé à partir de la réserve de précaution ; le reste de cette réserve (1 M€) a été dégelé en fin de gestion afin d'être reporté sur 2020, dans l'optique de financer une partie des besoins apparus tardivement relatifs à la Cour nationale du droit d'asile.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

En 2019, le Conseil d'État n'a perçu aucune contribution financière au titre des fonds de concours.

243 583 € en AE et CP, dont 22 867 € pour le titre 2, ont été ouverts au titre des attributions de produits provenant de la vente de documentation contentieuse (abonnements pour recevoir les jugements et arrêts ainsi que les conclusions des rapporteurs publics), de cessions de biens mobiliers et de la valorisation du patrimoine immatériel du Conseil d'État et des juridictions administratives.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	1 751 918	3 973 238	5 725 156	1 751 918	2 075 936	3 827 854
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	1 751 918	3 973 238	5 725 156	1 751 918	2 075 936	3 827 854

Conseil d'État et autres juridictions administratives

Programme n° 165 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Une mise en réserve de crédits en début de gestion 2019 a été appliquée au programme 165 « Conseil d'État et autres juridictions administratives » (0,5% sur le titre 2, soit 1,75 M€ et 3% sur le hors-titre 2, soit 3,97 M€ en AE et 2,08 M€ en CP). En cours de gestion, deux dégelés de crédits ont eu lieu : le premier a porté sur les crédits de hors-titre 2 à hauteur de 3,97 M€ en AE et 1,00 M€ en CP, le second d'un montant de 1,75 M€ en AE et CP est intervenu sur les crédits de titre 2, afin de garantir la soutenabilité budgétaire du programme, la prévision de consommation du titre II étant très proche de la dotation LFI.

Au titre de l'exercice 2019, aucune opération de fongibilité asymétrique n'est intervenue. Cependant, des mouvements de fongibilité entre les crédits des titres 3 et 5 ont eu lieu, selon notamment que les opérations de travaux initialement programmées se sont déroulées sur des bâtiments dont l'État est propriétaire (T5) ou locataire (T3).

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2018 (1)	Réalisation 2018 (2)	LFI + LFR 2019 (3)	Transferts de gestion 2019 (4)	Réalisation 2019 (5)	Écart à LFI + LFR 2019 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1130 – Membres du Conseil d'Etat	0	228	229	0	224	-5
1131 – Magistrats de l'ordre administratif	0	1 177	1 246	0	1 216	-30
1135 – Catégorie A	0	731	984	0	860	-124
1136 – Catégorie B	0	470	433	0	498	+65
1137 – Catégorie C	0	1 327	1 233	0	1 282	+49
Total	0	3 933	4 125	0	4 079	-46

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2019 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en années pleines des schémas d'emplois 2018 sur 2019	dont impact du schéma d'emplois 2019 sur 2019
1130 – Membres du Conseil d'Etat	0	0	0	-4	-9	+5
1131 – Magistrats de l'ordre administratif	0	0	0	+39	-3	+42
1135 – Catégorie A	0	0	0	+129	+34	+95
1136 – Catégorie B	0	0	0	+28	+16	+12
1137 – Catégorie C	0	0	0	-45	-58	+13
Total	0	0	0	+146	-20	+166

La consommation 2019 du plafond d'emplois s'élève à 4 079 ETPT soit une augmentation de 146 ETPT par rapport à la consommation 2018. Cette hausse résulte, d'une part, de l'impact du schéma d'emplois 2019 (+166 ETPT pour 108 créations d'emplois) et de l'extension en année pleine du schéma d'emplois 2018 (-20 ETPT), soit un impact pour 2019 de +146 ETPT.

L'écart, relativement faible, par rapport au plafond prévu en LFI 2019 (4 125 ETPT) est principalement dû à l'impact négatif du schéma d'emplois 2018.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	
							Réalisation	Prévision PAP
1130 – Membres du Conseil d'Etat	35	8	6,10	36	16	4,70	+1	0
1131 – Magistrats de l'ordre administratif	135	20	6,80	176	57	5,40	+41	+6
1135 – Catégorie A	291	13	6,29	323	251	3,42	+32	+77
1136 – Catégorie B	84	5	6,17	113	30	6,69	+29	+11
1137 – Catégorie C	260	31	6,21	265	81	5,76	+5	+38
Total	805	77		913	435		+108	+132

Le schéma d'emplois initialement prévu à +132 ETP a été majoré en gestion de 32 ETP au titre du rattrapage de la sous-exécution du schéma d'emplois 2018. Il s'établit à +108 ETP au 31 décembre 2019. La sous-exécution du schéma d'emplois en 2019 s'explique principalement par des départs non prévus intervenus trop près de la fin de gestion pour être remplacés avant le 31 décembre ainsi que par le report en 2020 du recrutement de certains agents de greffe décidé par le ministère de l'intérieur qui gère les affectations des agents appartenant à cette population.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT	ETP au 31/12/2019
Administration centrale	677	648	654
Autres	3 448	3 431	3 212
Total	4 125	4 079	3 866

Les tribunaux administratifs, les cours administratives d'appel et la Cour nationale du droit d'asile n'ayant pas de ressort départemental ou régional, leurs effectifs ont été inscrits dans la rubriques « Autres ».

Les emplois répartis en « Administration centrale » correspondent aux membres et agents du Conseil d'État inscrits dans les actions 1, 4, 5 et 6. Le reste des ETPT consommés est inscrit dans la rubrique « Autres ».

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI		Réalisation	
	ETPT		ETPT	
01 – Fonction juridictionnelle : Conseil d'État	215		202	
02 – Fonction juridictionnelle : Cours administratives d'appel	613		563	
03 – Fonction juridictionnelle : Tribunaux administratifs	1 865		1 867	
04 – Fonction consultative	101		100	
05 – Fonction études, expertise et services rendus aux administrations de l'État et des collectivités	85		86	
06 – Soutien	598		661	
07 – Cour nationale du droit d'asile	648		600	
Total	4 125		4 079	
Transferts en gestion			0	

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2018-2019 : 6

Les apprentis ont été affectés dans les services centraux du Conseil d'Etat et en juridiction

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Ratios gestionnaires / effectifs gérés		Effectifs gérés (inclus dans le plafond d'emplois)
(Effectifs physiques ou ETP)		2 363
Effectifs gérants	67,5	2,86%
administrant et gérant	30,5	1,29%
organisant la formation	13	0,55%
consacrés aux conditions de travail	9,5	0,40%
consacrés au pilotage et à la politique des compétences	14,5	0,61%

Les agents de greffe (hors assistants de justice) sont gérés conjointement par le Conseil d'Etat et le ministère de l'intérieur et figurent, à ce titre, dans la colonne des effectifs partiellement gérés. Ainsi, une part importante des activités de gestion des ressources humaines est réalisée pour le compte du ministère de l'intérieur.

Effectifs inclus dans le plafond d'emplois		Effectifs hors plafond d'emplois		
intégralement gérés	partiellement gérés (agents en détachement, en MAD) (1)	gérés pour un autre ministère	gérés pour des organismes autres que les ministères	gérés pour le ministère (CLD, CFA) (2)
51,76%	39,38%	2,96%	5,53%	0,37%

(1) mise à disposition (MAD)

(2) congé de longue durée (CLD), congé de fin d'activité (CFA)

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2018	Prévision LFI 2019	Exécution 2019
Rémunération d'activité	213 635 782	222 143 110	223 573 914
Cotisations et contributions sociales	118 314 089	126 488 427	123 280 935
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	89 109 272	92 436 949	91 795 283
– Civils (y.c. ATI)	88 893 820	92 436 949	91 573 091
– Militaires	215 452		222 192
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	29 204 817	34 051 478	31 485 652
Prestations sociales et allocations diverses	1 881 729	1 751 917	1 855 351
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	333 831 600	350 383 454	348 710 199
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	244 722 328	257 946 505	256 914 917
FdC et AdP prévus en titre 2		22 867	

L'allocation d'aide au retour à l'emploi a concerné 177 personnes en 2019 pour un montant de 0,78 M€.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2018 retraitée	245,05
Exécution 2018 hors CAS Pensions	244,72
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2019/ 2018	
Débasage de dépenses au profil atypique :	0,33
– GIPA	-0,01
– Indemnisation des jours de CET	-0,90
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	1,24
Impact du schéma d'emplois	8,34
EAP schéma d'emplois 2018	0,30
Schéma d'emplois 2019	8,04
Mesures catégorielles	1,23
Mesures générales	0,00
Rebasage de la GIPA	0,00
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	1,19
GVT positif	3,01
GVT négatif	-1,82
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	0,33
Indemnisation des jours de CET	0,93
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	-0,60
Autres variations des dépenses de personnel	0,76
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-0,03
Autres variations	0,79
Total	256,91

La ligne « Autres » de la rubrique « Rebasage de dépenses au profil atypique » comprend le remboursement 2019 des personnels mis à disposition (-0,61 M€) et le montant des primes d'installation 2019 (0,01 M€).

La ligne « Autres » de la rubrique « Autres variations des dépenses de personnel » comprend l'économie induite par la suppression progressive de l'indemnité exceptionnelle de compensation de la CSG (-0,09 M€) par rapport à 2018, l'impact en crédits des mouvements sociaux 2018 (0,14 M€), ainsi que l'impact des indemnités des présidents et assesseurs de la CNDA en raison de l'augmentation du nombre de vacances (0,74 M€).

L'indemnité de garantie individuelle de pouvoir d'achat, prévue par le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008, a représenté, en 2019, 2 400 € pour 12 bénéficiaires.

Le « glissement vieillesse technicité » solde s'est établi en 2019 à 1,19 M€ (0,46 % de la masse salariale), soit 3,01 M€ au titre du GVT positif (1,17 % de la masse salariale) et -1,82 M€ au titre du GVT négatif ou effet de noria (-0,71 % de la masse salariale).

Conseil d'État et autres juridictions administratives

Programme n° 165 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1130 – Membres du Conseil d'Etat	107 471	140 788	122 136	97 267	128 151	111 116
1131 – Magistrats de l'ordre administratif	76 314	92 144	84 841	68 429	82 259	75 626
1135 – Catégorie A	56 765	56 129	58 773	50 685	49 582	52 470
1136 – Catégorie B	39 818	38 070	37 190	35 151	33 357	32 655
1137 – Catégorie C	32 076	30 128	31 933	27 991	26 260	27 943

Les coûts moyens d'entrée et de sortie sont susceptibles de faire apparaître des fluctuations significatives dues au nombre limité d'emplois du programme, aux modalités de recrutement ainsi qu'à l'exigence de mobilité qu'implique la carrière des membres du Conseil d'État et des magistrats administratifs.

Les entrées pour les catégories d'emplois B et C se rapportent en partie à des personnels dont la carrière est plus avancée que les personnes concernées par les sorties. C'est notamment le cas pour les agents de greffe dont les postes sont soumis aux mouvements du ministère de l'intérieur.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2019	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						372 211	372 211
PPCR	3 269	A+, A, B, C	Membres, magistrats, attaché d'administration, secrétaires administratifs, adjoints administratifs	01-2019	12	372 211	372 211
Mesures indemnitaires						860 884	860 884
Revalorisation salariale des rapporteurs de la CNDA décidée dans le cadre du protocole d'accord du 12 mars 2018	189	A	Contractuels, attachés d'administration	01-2019	12	85 186	85 186
Prime exceptionnelle de productivité au profit des agents de la CNDA décidée dans le cadre du protocole d'accord du 12 mars 2018	200	A	Contractuels, attachés d'administration, secrétaires administratifs, adjoints administratifs	01-2019	12	50 793	50 793
Revalorisation des indemnités des présidents et assesseurs des formations de jugements de la CNDA	210	A+	Magistrats	01-2019	12	724 905	724 905
Total						1 233 095	1 233 095

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration	3 243	1 295 147		1 295 147
Logement	2 360	76 500		76 500
Famille, vacances	2 360	22 864		22 864
Mutuelles, associations	1 188	4 794		4 794
Prévention / secours	2 814	34 794		34 794

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Autres	2 360	105 931		105 931
Total		1 540 030		1 540 030

Les crédits de l'action sociale en faveur des membres et agents du Conseil d'État, des agents de la Cour nationale du droit d'asile et des membres du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel se sont élevés, pour 2019 à 1 540 030 €.

Le programme « Conseil d'État et autres juridictions administratives » ne comprend pas les crédits de l'action sociale en faveur des agents de greffe des tribunaux et cours administratives d'appel, qui relèvent statutairement du ministère de l'intérieur. Les dotations relatives à cette action sont inscrites au budget du ministère de l'intérieur.

La ligne « Autres » correspond aux dépenses d'action médicale et sociale (télétravail, convention pour l'aide à la mobilité, matériel pour médecin de prévention, produits pharmaceutiques et vaccins, prothèses et matériels pour agents handicapés, honoraires médecin, chèques cadeaux de Noël, bourses d'études, frais de fonctionnement de la Fondation d'Aguesseau).

COÛTS SYNTHÉTIQUES

INDICATEURS IMMOBILIERS

Nature	Repère	Libellé	Unité	Administration centrale		Services déconcentrés		Total	
Surface	1	SUB du parc	m²	17 842		91 216		109 058	
	2	SUN du parc	m²	15 165		77 130		92 295	
	3	SUB du parc domanial	m²	11 890		60 443		72 333	
Occupation	4	Ratio SUN / poste de travail	m² / PT	23%		22%		23%	
	5	Coût de l'entretien courant	€	482 490		432 369		914 859	
	6	Ratio entretien courant / SUB	€ / m²	27,04%		4,74%		8,39%	
Entretien lourd	7	Coût de l'entretien lourd * (parc domanial et quasi propriété)	€	AE	1 275 599	AE	3 386 450-	AE	4 662 049-
				CP	1 095 056	CP	3 520 309-	CP	4 615 363
	8	Ratio entretien lourd * / SUB (parc domanial et quasi-propriété)	€ / m²	AE	71	AE	37	AE	43
				CP	61	CP	39	CP	42

* y compris les crédits d'entretien lourd financés sur le BOP ministériel du CAS "Gestion du patrimoine de l'Etat".

L'année 2019 a été marquée par la réception et le lancement de plusieurs opérations.

Pour l'administration centrale : lancement des études de maîtrise d'œuvre de la phase 2 de l'opération de mise en sécurité du Palais-Royal, comportant notamment l'aménagement du poste central de sécurité au rez-de-chaussée de

l'aile Colette. Les études préalables aux travaux de réhabilitation de la cour de l'Horloge et du portique donnant sur la place du Palais-Royal ont également été engagées. Enfin les travaux de réorganisation des espaces de travail sur le site de Richelieu ont été menés.

Pour les services déconcentrés : réception de la deuxième tranche de réhabilitation du tribunal de Paris et lancement des études de la troisième tranche, les travaux de réhabilitation des tribunaux de Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand et Toulouse ont également été réceptionnés et le tribunal de Lille a pu s'étendre dans la nouvelle aile du bâtiment rénovée.

Les marchés de travaux pour la réhabilitation du tribunal de Châlons-en-Champagne ont été notifiés, les études de maîtrise d'œuvre pour le relogement du tribunal de Guadeloupe, l'extension du tribunal de Limoges ou encore pour le remplacement des ouvrant de la cour administrative d'appel de Nantes ont été achevées. Les opérations de réhabilitation des tribunaux de Amiens, Cergy-Pontoise ou Montpellier ont été lancées en études. Les études de faisabilité pour la création de la cour administrative d'appel d'Occitanie ont été conduites, permettant le choix de la localisation à Toulouse.

En collaboration avec l'APIJ, les études de préprogrammation pour le relogement de la CNDA et du tribunal de Montreuil ont été finalisées et les études de programmation lancées. Six nouvelles salles d'audience ont également été aménagées sur le site de la cour d'appel de Paris à l'Île de la Cité.

RATIO D'EFFICIENCE BUREAUTIQUE

Ratio d'efficacité bureautique	Réalisation 2018	Prévision 2019	Réalisation 2019
Coût bureautique en euros par poste	747	750	782
Nombre de postes	4130	4 200	4 195

L'augmentation de ratio est due à la mise en place du télétravail et à l'augmentation des effectifs de la CNDA

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) 158 790 826	CP ouverts en 2019 * (P1) 84 426 032
AE engagées en 2019 (E2) 58 622 282	CP consommés en 2019 (P2) 69 021 370
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) 79 013 871	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 32 599 136
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) 21 154 673	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 36 422 234

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) 103 991 561					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) 199 864					
	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 104 191 425	–	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 32 599 136	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) 71 592 289
	AE engagées en 2019 (E2) 58 622 282	–	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 36 422 234	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) 22 200 048
					Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 93 792 337
					Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) 35 270 215
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) 58 522 122

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des engagements non soldés au 31/12/2019 s'élève à 94 M€. Il correspond :

- en fonctionnement : aux AE couvrant la durée ferme des baux en cours, soit 57,2 M€, et aux restes à payer sur des engagements juridiques répondant à des besoins récurrents, soit 5,5 M€
- en investissement : aux marchés pluriannuels passés dans le cadre des opérations immobilières relatives au Palais Royal et aux bâtiments occupés par les juridictions administratives et aux projets de modernisation informatique, soit 31,2 M€.

JUSTIFICATION PAR ACTION

Action 01**Fonction juridictionnelle : Conseil d'État**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	28 625 620		28 625 620	28 807 191		28 807 191
Crédits de paiement	28 625 620		28 625 620	28 807 191		28 807 191

L'action 1 recouvre l'ensemble de l'activité contentieuse du Conseil d'État, qui est l'échelon suprême de la juridiction administrative, chargé de juger les litiges entre les particuliers et l'administration.

Le Conseil d'État est le juge de cassation des arrêts des cours administratives d'appel, des jugements des tribunaux administratifs insusceptibles d'appel et des décisions des juridictions administratives spécialisées.

Il peut aussi être juge en premier et dernier ressort des affaires dont la nature ou l'importance justifie qu'il soit dérogé à la compétence naturelle du juge de première instance et au principe de double juridiction. Ces compétences en premier et dernier ressort ont été recentrées par le décret du 22 février 2010. Le Conseil d'État est notamment compétent en premier et dernier ressort pour connaître des recours dirigés contre certains actes tels que les ordonnances du Président de la République et les décrets, contre les actes réglementaires des ministres et des autres autorités à compétence nationale, contre les circulaires et instructions de portée générale des mêmes autorités. Il est également compétent en premier et dernier ressort pour les litiges relatifs au recrutement, à la discipline et à la fin de fonctions des agents publics nommés par décret du Président de la République ainsi que pour le contentieux des élections européennes et régionales.

Par ailleurs, il est compétent en appel pour connaître du contentieux des élections municipales et cantonales et des questions préjudicielles, notamment sur l'appréciation de la légalité d'actes administratifs, posées par les juridictions judiciaires.

Depuis l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001 de la loi n° 2000-597 du 30 juin 2000 relative aux référés devant les juridictions administratives, le président de la section du contentieux et les conseillers d'État qu'il désigne à cet effet sont juges des référés.

La section du contentieux du Conseil d'État est chargée de mettre en œuvre l'action juridictionnelle du Conseil d'État. Elle comprend : dix chambres, un département du greffe et de la coordination des services administratifs, un bureau d'aide à la décision, un bureau d'aide juridictionnelle, un bureau de suivi de l'activité contentieuse et un bureau des référés et des compétences des présidents. Elle dispose par ailleurs, pour l'aider dans sa tâche, d'un centre de recherches et de diffusion juridiques.

Le président de la section du contentieux fixe, en liaison avec le vice-président du Conseil d'État, les objectifs à court et moyen terme de l'action juridictionnelle du Conseil d'État. Il contrôle la réalisation de ces objectifs, grâce au suivi d'indicateurs de résultats préalablement définis.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	28 625 620	28 807 191	28 625 620	28 807 191
Rémunérations d'activité	18 157 012	19 593 444	18 157 012	19 593 444
Cotisations et contributions sociales	10 325 594	9 116 686	10 325 594	9 116 686
Prestations sociales et allocations diverses	143 014	97 060	143 014	97 060
Total	28 625 620	28 807 191	28 625 620	28 807 191

En 2019, 202 ETPT ont été affectés à cette action, soit 121 membres du Conseil d'État et 81 agents et assistants de justice.

La consommation des crédits est très proche de la prévision.

Action 02

Fonction juridictionnelle : Cours administratives d'appel

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	55 133 770		55 133 770	51 261 205	-386	51 260 819
Crédits de paiement	55 133 770		55 133 770	51 261 205		51 261 205

L'action 2 recouvre l'ensemble de l'activité contentieuse des cours administratives d'appel.

Les cours administratives d'appel ont été créées par la loi du 31 décembre 1987 portant réforme du contentieux administratif.

Elles sont devenues les juges d'appel de droit commun des tribunaux administratifs, à l'exception, notamment, du contentieux des élections municipales et cantonales et des questions préjudicielles des juridictions judiciaires, qui relèvent du Conseil d'État en appel.

Il existe actuellement huit cours administratives d'appel (Bordeaux, Douai, Lyon, Marseille, Nancy, Nantes, Paris et Versailles).

Les cours administratives d'appel sont organisées et se prononcent conformément aux dispositions du code de justice administrative.

Elles sont présidées par un conseiller d'État et sont composées de présidents de chambre, d'assesseurs, de premiers conseillers et de conseillers qui exercent les fonctions de rapporteur ou de rapporteur public.

Les magistrats sont assistés par des agents de greffe qui assurent notamment la transmission des mémoires et pièces entre les parties et la notification des décisions rendues.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	55 133 770	51 261 205	55 133 770	51 261 205
Rémunérations d'activité	34 954 810	32 352 403	34 954 810	32 352 403
Cotisations et contributions sociales	19 903 291	18 682 153	19 903 291	18 682 153
Prestations sociales et allocations diverses	275 669	226 649	275 669	226 649
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		-386		
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		-386		
Total	55 133 770	51 260 819	55 133 770	51 261 205

En 2019, 562 ETPT ont été affectés à cette fonction, soit 290 agents de greffe et assistants de justice, 268 magistrats administratifs et 4 membres du Conseil d'État (les 8 présidents des cours administratives d'appel participent à la fonction juridictionnelle pour moitié de leur temps et à la fonction soutien pour l'autre moitié).

La consommation des crédits est inférieure à la prévision, essentiellement en raison d'une sous consommation d'ETPT d'agents de greffe affectés à cette action.

Les dépenses de fonctionnement constatées sur cette action résultent d'une erreur d'imputation des frais de nettoyage.

Action 03**Fonction juridictionnelle : Tribunaux administratifs**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	164 328 287		164 328 287	165 515 408	6 131	165 521 539
Crédits de paiement	164 328 287		164 328 287	165 515 408	5 587	165 520 995

L'action 3 recouvre l'ensemble de l'activité contentieuse des tribunaux administratifs.

Les tribunaux administratifs ont été créés en 1953. Ils sont depuis cette date les juges administratifs de droit commun en premier ressort des litiges administratifs.

Il existe 42 tribunaux, dont 31 en France métropolitaine (Amiens, Bastia, Besançon, Bordeaux, Caen, Cergy-Pontoise, Châlons-en-Champagne, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Melun, Montpellier, Montreuil, Nancy, Nantes, Nice, Nîmes, Orléans, Paris, Pau, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulon, Toulouse, Versailles), auxquels s'ajoutent 11 tribunaux administratifs d'outre-mer (Guyane, Martinique, La Réunion, Nouvelle-Calédonie, Guadeloupe, Saint-Pierre-et-Miquelon, Polynésie française, Mayotte, Wallis et Futuna, Saint-Barthélemy et Saint-Martin). Ils ont succédé, avec de profonds changements, aux conseils de préfecture qui avaient été créés dans chaque département par la loi du 28 pluviôse an VIII.

Les tribunaux administratifs sont organisés et se prononcent conformément aux dispositions du code de justice administrative.

Ils sont composés d'un président, de présidents de chambre, de premiers conseillers et de conseillers qui exercent les fonctions de rapporteur ou de rapporteur public. Les magistrats sont assistés par des agents de greffe qui assurent notamment la transmission des mémoires et pièces entre les parties et la notification des décisions rendues.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	164 328 287	165 515 408	164 328 287	165 515 408
Rémunérations d'activité	104 184 134	104 230 099	104 184 134	104 230 099
Cotisations et contributions sociales	59 322 512	60 516 542	59 322 512	60 516 542
Prestations sociales et allocations diverses	821 641	768 768	821 641	768 768
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		6 131		5 587
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		6 131		5 587
Total	164 328 287	165 521 539	164 328 287	165 520 995

En 2019, 1 867 ETPT ont été affectés à cette action, soit 855 magistrats administratifs et 1 012 agents de greffe et assistants de justice.

La consommation des crédits est proche de la prévision.

Les dépenses de fonctionnement constatées sur cette action résultent d'une erreur d'imputation des frais de gardiennage et de réseaux.

Action 04**Fonction consultative**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	16 142 618		16 142 618	15 590 896		15 590 896
Crédits de paiement	16 142 618		16 142 618	15 590 896		15 590 896

L'action 4 recouvre l'ensemble de l'activité consultative du Conseil d'État, des cours administratives d'appel et des tribunaux administratifs.

Le Conseil d'État est conseiller du gouvernement. Il examine les projets de loi et d'ordonnance, avant que ceux-ci ne soient soumis au Conseil des ministres, ainsi que les projets de décrets en Conseil d'État. Il émet un avis sur la régularité juridique des textes, sur leur forme et sur leur opportunité administrative. Sauf exceptions, le gouvernement n'est pas tenu de suivre l'avis du Conseil d'État, mais il ne peut retenir que le texte adopté par le Conseil d'État ou le projet qui lui a été soumis.

Le Conseil d'État peut, par ailleurs, être consulté par le gouvernement sur toute question ou difficulté d'ordre juridique ou administratif.

L'activité consultative du Conseil d'État a été notablement renforcée par les dispositions issues de la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008, qui permettent au président d'une assemblée parlementaire de soumettre pour avis au Conseil d'État, avant son examen en commission, une proposition de loi déposée par l'un des membres de cette assemblée.

L'action consultative du Conseil d'État relève de cinq sections administratives : la section de l'intérieur, la section des finances, la section des travaux publics, la section sociale et la section de l'administration, qui a été créée par le décret n°2008-225 du 6 mars 2008. Les affaires sont réparties entre ces cinq sections, conformément aux dispositions d'un arrêté du Premier ministre et du garde des sceaux, ministre de la justice, pris sur proposition du vice-président du Conseil d'État.

Les textes les plus importants, notamment la plupart des projets de loi et des projets d'ordonnance (ainsi que les propositions de loi), sont soumis à l'assemblée générale, après avoir été examinés par la section compétente. Enfin, les affaires urgentes sont soumises à la commission permanente.

Les cours administratives d'appel et les tribunaux administratifs sont également investis d'une fonction consultative. Ils peuvent, en effet, être saisis de demandes d'avis par les préfets.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	16 142 618	15 590 896	16 142 618	15 590 896
Rémunérations d'activité	10 234 420	10 639 594	10 234 420	10 639 594
Cotisations et contributions sociales	5 827 485	4 907 893	5 827 485	4 907 893
Prestations sociales et allocations diverses	80 713	43 408	80 713	43 408
Total	16 142 618	15 590 896	16 142 618	15 590 896

En 2019, 100 ETPT ont été affectés à cette action, soit 29 agents, 1 magistrat et 70 membres du Conseil d'État.

La réalisation des crédits est inférieure à la prévision, en raison d'une légère sous consommation d'ETPT des membres.

Action 05

Fonction études, expertise et services rendus aux administrations de l'État et des collectivités

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	8 253 111		8 253 111	9 519 131		9 519 131
Crédits de paiement	8 253 111		8 253 111	9 519 131		9 519 131

Cette fonction regroupe plusieurs missions dont peuvent être chargés les membres des juridictions administratives du fait de leur expertise en matière juridique et administrative et, plus globalement, de l'ensemble des problématiques liées à la gestion publique.

La fonction « études » est exercée par la section du rapport et des études du Conseil d'État qui réalise le rapport annuel du Conseil d'État ainsi que diverses études à la demande du gouvernement.

Le Conseil d'État a retenu comme thème de son étude annuelle 2018 : « La citoyenneté être (un) citoyen aujourd'hui ».

La fonction « expertise » est exercée par les membres du Conseil d'État et les magistrats des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel qui sont mis à disposition des cabinets ministériels, des institutions européennes, des assemblées parlementaires nationales ou des États étrangers.

La fonction « services rendus aux administrations de l'État et des collectivités » est exercée par :

- les membres du Conseil d'État et les magistrats des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel qui participent à diverses commissions administratives et juridictions spécialisées. Parmi ces magistrats, 10 sont plus particulièrement affectés aux chambres de discipline des différentes professions de santé, dont les dispositions législatives ont confié la présidence à un magistrat administratif ;
- les magistrats et agents de greffe des tribunaux administratifs qui assurent la désignation des commissaires-enquêteurs et la taxation de leurs frais.

Cette action comprend également les tribunaux interrégionaux de la tarification sanitaire et sociale et la Cour nationale de la tarification sanitaire et sociale rattachés à la gestion de la juridiction administrative depuis le 1^{er} avril 2012.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	8 253 111	9 519 131	8 253 111	9 519 131
Rémunérations d'activité	5 232 472	6 200 446	5 232 472	6 200 446
Cotisations et contributions sociales	2 979 373	3 282 948	2 979 373	3 282 948
Prestations sociales et allocations diverses	41 266	35 737	41 266	35 737
Total	8 253 111	9 519 131	8 253 111	9 519 131

En 2019, 86 ETPT ont été affectés à cette action, soit 16 membres du Conseil d'État, ainsi que 32 magistrats et 38 agents de greffe.

La réalisation est supérieure à la prévision en raison notamment d'un nombre plus important d'ETPT affectés à cette action au sein des agents de greffe.

Action 06

Soutien

(y.c. FdC et AdP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	41 154 097	133 388 415	174 542 512	43 287 397	58 616 537	101 903 934
Crédits de paiement	41 154 097	69 995 007	111 149 104	43 287 397	69 015 783	112 303 180

L'action 6 comprend les dépenses de personnel non affectées directement à une autre action, ainsi que l'ensemble des dépenses hors titre 2 exposées pour le programme au titre des fonctions support (fonctionnement courant, immobilier, informatique, formation, etc.). Elle comprend les 2 sous-actions suivantes : 06-01 « frais de justice » et 06-02 « soutien (hors frais de justice) ».

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	41 154 097	43 287 397	41 154 097	43 287 397
Rémunérations d'activité	26 091 698	27 455 130	26 091 698	27 455 130
Cotisations et contributions sociales	14 856 629	15 418 230	14 856 629	15 418 230
Prestations sociales et allocations diverses	205 770	414 037	205 770	414 037
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	70 827 065	54 298 797	61 182 912	62 532 419
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	70 827 065	54 298 797	61 182 912	62 532 419
Titre 5 : Dépenses d'investissement	62 561 350	4 317 740	8 812 095	6 483 364
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	62 561 350	3 194 075	7 862 095	6 031 802
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		1 123 664	950 000	451 562
Total	174 542 512	101 903 934	111 149 104	112 303 180

En 2019, 661 ETPT ont été affectés à l'action soutien, soit 13 membres du Conseil d'État, 33 magistrats administratifs, 307 agents du Conseil d'Etat et de la CNDA ainsi que 309 agents de greffe, répartis comme suit :

Les effectifs du Conseil d'État et de la CNDA classés en action « soutien »

Le vice-président, la secrétaire générale, les secrétaires généraux adjoints, le chef de la mission d'inspection des juridictions administratives et les responsables du centre de documentation du Conseil d'État, ainsi que la présidente de la CNDA pour la moitié de son temps, soit 8 ETPT de membres du Conseil d'État.

Les agents des services administratifs et des services gestionnaires du Conseil d'État (les services du secrétariat général, le cabinet, la direction de la prospective et des finances, la direction des ressources humaines, la direction de l'équipement, la direction des systèmes d'information, la direction de la bibliothèque et des archives, la direction de la communication et le centre de formation de la juridiction administrative), soit 307 ETPT d'agents du Conseil d'État.

Les effectifs des cours administratives d'appel et des tribunaux administratifs classés en action « soutien »

Les 8 conseillers d'État présidents des cours administratives d'appel participent à la fonction soutien de leur juridiction pour la moitié de leur temps (soit 4 ETPT).

Les présidents des tribunaux administratifs participent à la fonction soutien pour la moitié de leur temps. En outre, certains magistrats sont affectés au Conseil d'État pour remplir des missions au profit de l'ensemble des juridictions. Ce sont ainsi 33 ETPT de magistrats des tribunaux administratifs qui sont affectés à l'action « soutien ».

Dans chaque juridiction, le greffier en chef et le secrétaire du chef de juridiction sont affectés à la fonction soutien à hauteur de ½ ETPT chacun. Les agents chargés du budget, les correspondants informatiques, les documentalistes, les personnels d'accueil, les agents chargés de la maintenance et les chauffeurs participent également à l'action « soutien ». Au total, ce sont 309 ETPT d'agents de greffe qui ont été affectés à l'action « soutien » en 2019.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'écart d'exécution constaté sur cette action en AE est en grande partie lié aux modalités de prise à bail et de renouvellement des baux, différentes en exécution par rapport à la prévision initiale. La consommation de CP est quant à elle, légèrement supérieure à la prévision (+2,2% d'écart) en raison notamment des mesures prises pour la CNDA (aménagement de salles d'audience supplémentaires et surveillance de sites).

Les frais de justice, exclusivement imputés sur la sous-action 06-01, sont essentiellement constitués des frais postaux, des dépenses d'interprétariat et des dépenses de consommables (papier). En 2019, le montant total de cette dépense représente 10,20 M€ en AE et 9,89 M€ en CP, répartis entre le Conseil d'État (0,31 M€), la Cour nationale du droit d'asile (4,79 M€), les tribunaux administratifs (4,29 M€) et les cours administratives d'appel (0,5 M€), pour l'exercice de leur activité juridictionnelle.

Les dépenses de fonctionnement courant (hors frais de justice) sont imputées sur la sous-action 06-02. Elles résultent, d'une part, des frais directement engagés par chaque juridiction pour assurer son propre fonctionnement, et d'autre part, des crédits consommés par les services du secrétariat général du Conseil d'État pour l'ensemble du périmètre de la juridiction administrative (notamment dans les domaines des travaux d'entretien courant, de la documentation, des frais de déplacement, de la formation et de l'action sociale).

En 2019, ces dernières dépenses représentent 44,10 M€ en AE et 52,65 M€ en CP. Les postes les plus importants concernent les activités suivantes :

Unités de justification	Montant exécuté (AE) en M€	Montant exécuté (CP) en M€
Les coûts d'occupation	8,31	19,33
L'informatique	9,87	10,25
Les services aux bâtiments	12,48	8,38
Le fonctionnement courant	4,47	5,40
Les petits travaux et l'entretien courant	2,92	2,84
Les frais de déplacement	2,08	2,05
L'action médicale et sociale	1,48	1,74
La formation	1,64	1,53
L'équipement	0,66	1,07
La communication	0,19	0,05
Total	44,10	52,65

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement affectées à la sous-action 06-02 regroupent les dépenses réalisées dans le cadre d'opération immobilières, d'acquisition de biens mobiliers dont la valeur unitaire est supérieure à 10 000 €, ainsi que les dépenses d'investissement informatique réalisées par les services du secrétariat général du Conseil d'État pour le compte du Conseil d'État, de la Cour nationale du droit d'asile, des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel.

En 2019, les dépenses d'investissement ont ainsi financé les travaux immobiliers (2,77 M€ d'AE et 5,72 M€ de CP), les systèmes d'information (1,28 M€ d'AE et 0,69 M€ de CP) et les achats de véhicules (0,27 M€ d'AE et 0,07 M€ de CP).

Concernant les dépenses pour immobilisations corporelles, le niveau de consommation des crédits constaté en 2019 (3,2 M€ d'AE) est inférieur à la prévision en AE (62,6 M€ en PAP 2019) en raison d'une part, d'une sous consommation de crédits liée notamment à l'engagement partiel de l'extension des locaux de la CNDA et d'autre part, du stock des AE affectées non engagées disponibles au 31 décembre 2019 (dont 59,2 M€ affectés à la réhabilitation de l'immeuble AFPA destiné à la CNDA).

L'exécution en CP (6,03 M€) est inférieure à la prévision (7,9 M€ de CP en PAP 2019). Cette sous-consommation est notamment due au décalage sur l'avancée de travaux dont notamment la rénovation du tribunal administratif de Paris et de l'aile Colette du Palais Royal. Cependant, les travaux de mise en accessibilité et de mise en sûreté de l'ensemble du parc immobilier ont été poursuivis ainsi que les opérations de relogement de la Cour nationale du droit d'asile. Il est à noter également que l'exécution comprend le financement du relogement du tribunal administratif de Marseille, sur des crédits accordés en loi de finances rectificative de 2017 : en 2019, 2 M€ ont été consommés en CP pour cette opération.

S'agissant des dépenses pour immobilisations incorporelles, le niveau de consommation des crédits constaté en 2019 en AE (1,12 M€) est supérieur à la prévision en raison du lancement du projet de refonte des portails applicatifs du domaine contentieux.

La consommation en CP (0,45 M€) inférieure à la prévision (0,95 M€ en CP en PAP 2019) résulte d'un décalage des paiements.

Action 07**Cour nationale du droit d'asile**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	36 768 818		36 768 818	34 728 972		34 728 972
Crédits de paiement	36 768 818		36 768 818	34 728 972		34 728 972

L'action 7 retrace l'activité de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA). Elle regroupe l'ensemble des crédits de rémunération des personnels affectés à la Cour, les crédits hors dépenses de personnel étant imputés sur l'action 6.

La CNDA est une juridiction administrative unique, à caractère national, qui juge en premier et dernier ressort les décisions d'une seule autorité administrative : l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA).

La CNDA a compétence exclusive – c'est aussi son activité exclusive – pour juger les actes de cette administration, sous le contrôle de cassation du Conseil d'État.

La CNDA concentre la totalité du contentieux provoqué par les décisions de refus opposées par l'OFPRA aux demandeurs d'asile. Le taux de refus (environ 73 % en 2018), ainsi que le taux très élevé de recours contre ces décisions de refus (86,6 % en 2018) placent la juridiction directement dans le sillage des fluctuations d'activité de l'OFPRA et, d'une façon plus générale, du nombre d'étrangers demandeurs d'asile. Le niveau de l'activité juridictionnelle est donc essentiellement la conséquence, d'une part, du nombre de demandeurs d'asile qui se présentent en France (ce nombre est fluctuant, puisqu'il est fonction des événements géopolitiques qui se produisent dans le monde), et d'autre part, du rythme de l'activité de l'OFPRA.

La Cour a rejoint au 1^{er} janvier 2009 l'espace commun au Conseil d'État, aux cours administratives d'appel et aux tribunaux administratifs, sa gestion étant reprise par le secrétariat général du Conseil d'État. Des changements organisationnels forts ont accompagné cette modification institutionnelle.

Les enjeux actuels de la Cour sont doubles :

- d'une part, la prise en compte des nouveaux délais légaux (5 semaines et 5 mois) sans dégradation de la qualité de l'instruction et ce dans un contexte d'augmentation du contentieux ;
- d'autre part, la poursuite du mouvement de modernisation (informatisation, dématérialisation) de son organisation afin notamment de faire face à l'augmentation du contentieux.

Pour lui permettre de faire face à la hausse importante et régulière du contentieux de l'asile, la CNDA a bénéficié en 2019 de la création de 5 chambres supplémentaires. Elle a également bénéficié d'une nouvelle extension de ses surfaces (environ 800 m²), et de 6 salles d'audiences supplémentaires implantées dans les locaux du ministère de la justice sur l'île de la Cité.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	36 768 818	34 728 972	36 768 818	34 728 972
Rémunérations d'activité	23 311 431	23 102 798	23 311 431	23 102 798
Cotisations et contributions sociales	13 273 543	11 356 484	13 273 543	11 356 484
Prestations sociales et allocations diverses	183 844	269 691	183 844	269 691
Total	36 768 818	34 728 972	36 768 818	34 728 972

En 2019, 600 ETPT ont été affectés à cette action, dont 1 membre du Conseil d'État au titre de la présidence de la Cour, étant considéré que pour la moitié de son temps le président est affecté à l'action « soutien », 26 magistrats administratifs qui occupent des fonctions de président permanent de formation de jugement, ainsi que 574 agents (rapporteurs, secrétaires d'audience, etc.).

La réalisation est inférieure à la prévision (648 ETPT en PAP 2019) et s'explique par l'impact des entrées et des sorties au sein des agents de la CNDA. la consommation des crédits est par ailleurs inférieure à la prévision en raison essentiellement de l'impact des coûts moyens d'entrée.

PROGRAMME 126

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	56
Objectifs et indicateurs de performance	58
Présentation des crédits	62
Justification au premier euro	66

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Patrick BERNASCONI

Président du Conseil économique, social et environnemental

Responsable du programme n° 126 : Conseil économique, social et environnemental

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) est une force de proposition sur les enjeux majeurs de la société française, dans le contexte d'une profonde mutation non seulement à l'échelle nationale mais aussi européenne et mondiale.

L'assemblée consultative s'est attachée, au cours de l'année 2019, à développer son activité consultative et à poursuivre une politique ambitieuse de communication utilisant les canaux d'une société ouverte au numérique et les événements organisés au sein du Palais d'Iéna pour mieux faire connaître ses travaux.

L'activité consultative a été aussi dense que l'année précédente puisqu'en 2019, auront été publiés 30 avis, études ou résolutions, dont 4 sur saisine gouvernementale, dont l'une à l'initiative du ministère de la justice, et une saisine parlementaire (Président de l'Assemblée nationale) ; depuis le début de la mandature actuelle (2015-2020), 26 saisines gouvernementales ont été adressées au Conseil par le Premier ministre. En 2019, 31 auditions par des commissions parlementaires de présidents de section et de délégation ainsi que de rapporteurs ont été organisées (22 à l'Assemblée Nationale, 9 au Sénat,) et 5 au Parlement européen.

Devant le Congrès réuni à Versailles le 3 juillet 2017, lors des vœux aux assemblées le 30 janvier 2018, puis au Conseil des ministres du 28 août 2019, le Chef de l'État a annoncé une large réforme de nos institutions et notamment du CESE. Il a renouvelé cet engagement le 10 janvier 2020 lorsqu'il est venu s'exprimer devant les citoyennes et les citoyens tirés au sort de la Convention citoyenne pour le climat affirmant que « la réforme que nous avons pensée et co-conçue, il est possible de la mettre en œuvre dans ce quinquennat ».

Selon le texte qui portera cette réforme, Constitution ou loi organique, qui en conditionne le champ, et en fonction des choix politiques qui seront faits lorsque le texte sera débattu devant les Chambres, le Conseil serait appelé à devenir le carrefour des consultations publiques et, sur son domaine de compétence, l'instance de consultation privilégiée de l'État. Il serait également systématiquement consulté sur tout projet de loi à caractère économique, social et environnemental. Le Conseil aurait également vocation à être le seul lieu public d'accueil de pétitions citoyennes dématérialisées dépassant le seuil de 500 000 signatures et à en assurer l'instruction ainsi que de celles émises via des sites d'opérateurs labellisés, en vue d'éventuelles auto-saisines susceptibles d'en découler.

Comme l'a dit le Chef de l'Etat, le Conseil conduira les conventions citoyennes en s'inspirant de celle sur le climat. Celle-ci, la première en France, fait l'objet d'une évaluation approfondie pour en améliorer les modalités d'organisation, de gouvernance et d'articulation avec les travaux de la société civile organisée, dans la perspective de la tenue des prochaines conventions sur des questions dont le Conseil s'autosaisirait ou dont il serait saisi par le gouvernement. Elle rassemble 150 citoyens tirés au sort qui participent à 6 sessions de trois jours organisées au CESE. Ces citoyennes et citoyens transmettront au Gouvernement des propositions destinées à réduire les émissions de gaz à effet de serre de notre pays d'au moins 40% par rapport à 1990 d'ici 2030 ; ces propositions seront transmises « sans filtre » au Parlement si elles doivent déboucher sur le vote d'une loi mais elles peuvent aussi donner lieu à un référendum.

Depuis le début de la mandature, la stratégie du Conseil a été d'expérimenter différentes modalités d'association de la participation citoyenne à ses propres travaux comme une veille active sur les pétitions citoyennes entraînant des auto saisines sur des sujets de société majeurs ou, à deux reprises, celle d'un groupe de citoyennes et de citoyens tirés au sort qui travaillent en lien avec une commission temporaire composée de membres du Conseil, comme par exemple le groupe qui a fonctionné en début d'année 2019 en appui de la saisine « fractures et transitions : réconcilier la France ». S'y ajoutent, le recours dans le cadre de l'instruction de certaines saisines à une plate-forme participative, outil qui permet de co-construire avec les internautes les propositions envisagées par les formations de travail dans le cadre de l'élaboration d'un avis du Conseil, comme par exemple celui de mars 2019 sur les jeunes et l'avenir du travail.

En ce qui concerne l'exécution budgétaire 2019, outre les économies réalisées sur les indemnités des membres en raison de l'application des règles du présentisme ainsi que celles réalisées sur la masse salariale des personnels du CESE du fait des remplacements frictionnels (très faibles puisque inférieures à 2% du montant de la dotation), la principale information est l'ouverture en loi de finances rectificative au mois de novembre des crédits destinés à financer la Convention citoyenne à hauteur de 4,2 M€.

Celle-ci, qui a commencé au mois de novembre, se prolonge jusqu'au mois de mars 2020 : la consommation de ces crédits est donc étalée sur les exercices 2019 et 2020 et ils ne sont donc pas tous consommés au 31 décembre 2020 ; à cette date les demandes de paiement se situent à hauteur de 1,9 M€ à comparer au budget initial de 4,4 M€ (crédits ouverts en LFI et dégel de la réserve de précaution).

En ce qui concerne la performance, on doit noter que les résultats 2019 sont pour certains fortement liés à l'organisation de la convention (dépenses par membre, coût carbone du CESE etc.).

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Associer les principales organisations de la société civile à l'élaboration de la politique économique sociale et environnementale de la Nation
INDICATEUR 1.1	Production intellectuelle du CESE
INDICATEUR 1.2	Activités partenariales
INDICATEUR 1.3	Diffusion des avis du CESE et mention dans la presse de l'institution et de ses travaux
OBJECTIF 2	Assurer le bon fonctionnement de l'institution
INDICATEUR 2.1	Assiduité aux réunions
INDICATEUR 2.2	Fonctionnement
INDICATEUR 2.3	Gestion environnementale de l'institution

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Associer les principales organisations de la société civile à l'élaboration de la politique économique sociale et environnementale de la Nation

INDICATEUR 1.1 mission

Production intellectuelle du CESE

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre d'avis produits	Nb	27	31	25	29	28	25
Etudes et communications	Nb	1	1	5	4	3	5

Commentaires techniques

Le premier indicateur concerne les avis votés par l'assemblée quel que soit leur mode de saisine (Gouvernement, Parlement, citoyen ou saisine d'initiative). Peuvent s'y ajouter les résolutions, textes courts également votés par l'assemblée plénière ; par différence, le deuxième indicateur concerne les études et documents élaborés en formation de travail (sections, délégations), généralement présentés sans vote en assemblée plénière.

Source des données: CESE

INDICATEUR 1.2

Activités partenariales

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre de colloques et événements institutionnels organisés par le CESE ou en partenariat	Nb	230	200	190	190	160	200
Nombre de personnes ayant participé à un de ces colloques et événements organisés au CESE	Nb	51 000	50 000	45 000	45 000	41 000	55 000

Commentaires techniques

Source des données: CESE (pour le nombre d'événements sur la base de son propre suivi et pour le nombre de visiteurs effectifs sur la base des estimations fournies par les organisateurs des différents événements).

INDICATEUR 1.3

Diffusion des avis du CESE et mention dans la presse de l'institution et de ses travaux

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre de visiteurs	Nb	380 950	400 000	410 000	410 000	47 5247	430 000
Retombées presse (articles mentionnant le CESE, son Président, ses membres, ses travaux à travers la presse écrite, web et audiovisuelle)	Nb	7240	7973	6100	8 000	5 616	6500

Commentaires techniques

Sources des données : Pour le nombre de retombées presse, le prestataire qui effectue la revue de presse pour le compte du CESE. Pour le nombre de visiteurs du site internet il s'agit de « Google Analytics »

ANALYSE DES RÉSULTATS**Indicateur 1.1**

La production intellectuelle de l'année 2019 (31 travaux) est restée à un niveau sensiblement comparable à celui des années précédentes (32 en 2018 et 28 en 2017) et en ligne avec l'objectif (prévision PAP 2019 : 30 travaux). Au total, la production a été sensiblement plus élevée que celle de la mandature précédente à la même période : 94 travaux (dont 78 ayant donné lieu à un vote de l'assemblée plénière) avaient été réalisés à la fin de l'année 2014 contre 107 travaux (dont 100 ayant donné lieu à un vote de l'assemblée plénière) à la fin de l'année 2019.

Indicateur 1.2

La légère diminution du nombre de colloques et d'événements est due au fait que des travaux pour l'accessibilité du bâtiment (prévus du printemps à l'automne 2019) ont limité les possibilités de planification d'événements, effectuée toujours très en amont, jusqu'en novembre de l'année précédente. Le planning disponible pour les événements a en outre été un peu réduit compte tenu de l'accueil de la Convention citoyenne pour le climat. Par ailleurs, la légère baisse observée du nombre de visiteurs est en lien direct avec la diminution du nombre d'événements.

Indicateur 1.3

Année après année, le site internet du CESE poursuit sa progression en termes d'audience, avec cette année des chiffres bien plus élevés que dans les prévisions. Le discours d'Emmanuel Macron d'avril 2019 et la Convention citoyenne pour le climat ont suscité un effet de curiosité et par extension, des visites sur le site ; toutefois les discussions parlementaires de 2018 sur la réforme institutionnelle avaient conduit à un retentissement médiatique très important qui ne s'est pas reproduit en 2019.

OBJECTIF 2

Assurer le bon fonctionnement de l'institution

INDICATEUR 2.1

Assiduité aux réunions

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux de présence en plénières	%	72	71	70	70	71	70
Taux de présence en sections	%	74	75	75	75	70	75

Commentaires techniques

Mode de calcul : Les taux de présence en section sont calculés depuis le début de la mandature sur plusieurs sections : certains conseillers choisissent d'être membres de deux sections ; leur présence est décomptée sur une seule section car la simultanéité des réunions peut expliquer leur absence à la deuxième section d'où une surestimation des absences les années précédentes.

Source des données : CESE

INDICATEUR 2.2**Fonctionnement**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Evolution des dépenses de fonctionnement stricto sensu par membre	€	20 800	20600	20000	20 000	28 567	18000
Pourcentage des recettes de valorisation du Palais d'Iena par rapport au budget du CESE	%	4.8	4,8	5	5	5,4	5

Commentaires techniques

Les dépenses de fonctionnement stricto sensu correspondent aux crédits du titre 3. Le deuxième sous-indicateur vise à mesurer l'apport des recettes de valorisation par rapport au budget du Conseil.

Sources des données : CESE

INDICATEUR 2.3**Gestion environnementale de l'institution**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Bilan carbone des déplacements des membres du CESE	Tonne de CO2	1200	1150	1150	1 150	1 335	1140
Consommation annuelle de gaz	mètre cube	140 000	130000	123000	123 000	140 000	123000
Consommation électrique	kWh	1 740 000	1750000	1700000	1 700 000	1 724 568	1700000
Consommation d'eau	mètre cube	4600	4250	4250	4 250	4 683	4250

Commentaires techniques

Bilan carbone des déplacements des conseillers : 95% des données sont fournies de façon contractuelle par le prestataire chargé de l'implant-voyages, le solde marginal est calculé par le CESE (carnet de bord des voitures).

Sources de données : prestataire et CESE

ANALYSE DES RÉSULTATS**Indicateur 2.1**

Le taux de présence en sections, en baisse en 2019 (70% contre 75% en 2018), a été impacté par les mouvements sociaux et grèves des transports de la fin d'année 2019.

Indicateur 2.2

La hausse de la part des dépenses de fonctionnement par membres est directement corrélée à celle des dépenses de fonctionnement du CESE en 2019 et notamment l'intégration des nouvelles dépenses de fonctionnement liées à la Convention citoyenne pour le climat.

Indicateur 2.3

Au bilan carbone des déplacements des membres s'ajoute cette année le bilan carbone des déplacements relatifs à la Convention citoyenne pour le climat qui s'élève à 53 tonnes de CO2 ; par ailleurs cet indicateur est très sensible au nombre de déplacements des membres des DOM-COM dont la présence s'est accrue en 2019.

La consommation d'électricité a baissé légèrement en 2019, en raison de nombreux remplacements d'éclairages classiques par des ampoules de nouvelle technologie moins énergivores et ce malgré des températures élevées pendant l'été 2019. La consommation d'eau est en hausse du fait notamment (comme pour le gaz) de l'évolution de la fréquentation du Palais, notamment pendant les week-ends (Convention citoyenne pour le climat) ce qui est une nouveauté pour le CESE et qui rend d'autant plus nécessaire la continuité du plan de maîtrise engagé depuis le début de la mandature. Ce plan comprend notamment, outre le changement des ampoules, la mise en place de robinets automatiques par détecteur dans les sanitaires, la réflexion sur l'installation de filtres anti-UV et la modification du mode d'éclairage de l'hémicycle, très consommatrice d'énergie dans sa configuration actuelle.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>				
01 – Représentation des activités économiques et sociales	25 402 690	1 699 164	27 101 854	27 101 854
02 – Fonctionnement de l'institution	8 781 187	2 899 480 7 449 294	11 680 667 7 449 294	13 680 667
03 – Communication et international	749 442 39 371 501	707 000	1 456 442 39 371 501	1 456 442
Total des AE prévues en LFI	34 933 319	5 305 644	40 238 963	42 238 963
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+238 183	+2 143 650	+2 381 833	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+4 200 000		+4 200 000	
Total des AE ouvertes	39 371 502	7 449 294	46 820 796	
Total des AE consommées	39 371 501	7 449 294	46 820 795	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>				
01 – Représentation des activités économiques et sociales	25 402 690	1 699 164	27 101 854	27 101 854
02 – Fonctionnement de l'institution	8 781 187	2 899 480 7 449 294	11 680 667 7 449 294	13 680 667
03 – Communication et international	749 442 39 371 501	707 000	1 456 442 39 371 501	1 456 442
Total des CP prévus en LFI	34 933 319	5 305 644	40 238 963	42 238 963
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+238 183	+2 143 650	+2 381 833	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+4 200 000		+4 200 000	
Total des CP ouverts	39 371 502	7 449 294	46 820 796	
Total des CP consommés	39 371 501	7 449 294	46 820 795	

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> <i>Consommation 2018</i>				
01 – Représentation des activités économiques et sociales	25 046 884	1 699 164	26 746 048	26 746 048
02 – Fonctionnement de l'institution	8 751 459	2 893 836 6 183 946	11 645 295	13 745 295 6 183 946
03 – Communication et international	949 165 36 272 513	707 000	1 656 165	1 656 165 36 272 513
Total des AE prévues en LFI	34 747 508	5 300 000	40 047 508	42 147 508
Total des AE consommées	36 272 513	6 183 946		42 456 459

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> <i>Consommation 2018</i>				
01 – Représentation des activités économiques et sociales	25 046 884	1 699 164	26 746 048	26 746 048
02 – Fonctionnement de l'institution	8 751 459	2 893 836 6 183 946	11 645 295	13 745 295 6 183 946
03 – Communication et international	949 165 36 272 513	707 000	1 656 165	1 656 165 36 272 513
Total des CP prévus en LFI	34 747 508	5 300 000	40 047 508	42 147 508
Total des CP consommés	36 272 513	6 183 946		42 456 459

Conseil économique social et environnemental

Programme n° 126 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
Titre 2 – Dépenses de personnel	36 272 513	34 933 319	39 371 501	36 272 513	34 933 319	39 371 501
Rémunérations d'activité	36 272 513	22 246 950	39 371 501	36 272 513	22 246 950	39 371 501
Cotisations et contributions sociales		12 472 069			12 472 069	
Prestations sociales et allocations diverses		214 300			214 300	
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	6 183 946	5 305 644	7 449 294	6 183 946	5 305 644	7 449 294
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	6 183 946	5 305 644	7 449 294	6 183 946	5 305 644	7 449 294
Total hors FdC et AdP		40 238 963			40 238 963	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+4 438 183			+4 438 183	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+2 143 650			+2 143 650	
Total*	42 456 459	46 820 796	46 820 795	42 456 459	46 820 796	46 820 795

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouvertes en 2019	Ouverts en 2018	Prévus en LFI pour 2019	Ouverts en 2019
Dépenses de personnel	1 698 742	200 000	238 183	1 698 742	200 000	238 183
Autres natures de dépenses	883 946	1 800 000	2 143 650	883 946	1 800 000	2 143 650
Total	2 582 688	2 000 000	2 381 833	2 582 688	2 000 000	2 381 833

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT D'ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/2019	191 571	1 724 139	191 571	1 724 139				
10/2019	46 612	419 511	46 612	419 511				
Total	238 183	2 143 650	238 183	2 143 650				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019	4 200 000		4 200 000					
Total	4 200 000		4 200 000					

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	4 438 183	2 143 650	4 438 183	2 143 650				

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Représentation des activités économiques et sociales	25 402 690	1 699 164	27 101 854	25 402 690	1 699 164	27 101 854
02 – Fonctionnement de l'institution	8 781 187	2 899 480 7 449 294	13 680 667 7 449 294	8 781 187	2 899 480 7 449 294	13 680 667 7 449 294
03 – Communication et international	749 442 39 371 501	707 000	1 456 442 39 371 501	749 442 39 371 501	707 000	1 456 442 39 371 501
Total des crédits prévus en LFI *	34 933 319	5 305 644	40 238 963	34 933 319	5 305 644	40 238 963
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+4 438 183	+2 143 650	+6 581 833	+4 438 183	+2 143 650	+6 581 833
Total des crédits ouverts	39 371 502	7 449 294	46 820 796	39 371 502	7 449 294	46 820 796
Total des crédits consommés	39 371 501	7 449 294	46 820 795	39 371 501	7 449 294	46 820 795
Crédits ouverts - crédits consommés	+1	0	+1	+1	0	+1

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Les crédits alloués au programme 126 permettent l'exercice par le CESE des missions consultatives qui lui sont confiées par les articles 69 à 71 de la Constitution et par l'ordonnance du 19 décembre 1958.

La loi constitutionnelle du 23 juillet 2008 a élargi à l'environnement le champ de compétence de l'institution. La loi organique du 28 juin 2010 a, en outre, modifié les missions et attributions de l'assemblée ainsi que sa constitution, son organisation et son fonctionnement.

Les modalités de gestion

Le programme ne comprend qu'un seul budget opérationnel de programme, piloté par le Président du CESE, agissant par délégation du Bureau, et sous le contrôle des deux questeurs. Par application des articles 4 et 12 du décret n° 2017-934 du 10 mai 2017 relatif au régime administratif et financier du Conseil économique, social et environnemental, pris en application de l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958, la comptabilité du CESE comprend trois sections prévoyant et autorisant les dépenses et les recettes relatives :

- 1° Au fonctionnement et à l'investissement du Conseil économique, social et environnemental ;
- 2° A la caisse de retraite des anciens membres du conseil instituée en application de la loi du 6 janvier 1950 ;
- 3° Au fonds de réserve de la caisse de retraite.

Les opérations d'investissement - pour l'essentiel financées grâce aux recettes de valorisation - sont désormais définies et gérées dans un cadre pluriannuel. Le plan comptable du CESE est appelé à évoluer par l'adoption de procédures garantissant l'intégration des opérations de dépenses et de recettes dans la comptabilité de l'État ; à cette fin, le décret du 10 mai 2017 précité a rénové le régime administratif et financier du CESE en mettant celui-ci en cohérence avec la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances (LOLF) et le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP). Certaines spécificités de l'institution ont toutefois été préservées, en particulier le rôle des questeurs dans l'exécution budgétaire ainsi que celui du trésorier.

Il découle de ces spécificités que le CESE ne dispose pas de Chorus, et qu'ainsi la ventilation des crédits par action présentée dans les tableaux *supra* (issue du système d'information financier de l'État) ne correspond pas à la réalité.

La **ventilation effective des crédits consommés en 2019** est la suivante (en AE=CP) :

- pour l'action n°01 « Représentation des activités économiques et sociales » : 24 278 074€ de titre 2 et 2 908 023 € de titre 3, pour un total de 27 186 097 € ;
- pour l'action n°02 « Fonctionnement de l'institution » : 9 019 370 € de titre 2, 5 043 130 € de titre 3, 379 927€ de titre 5 pour un total de 14 442 427€
- pour l'action n°03 « Communication et international » : 749 442 € de titre 2 et 707 000 € de titre 3, pour un total de 1 456 442 €.

Soit une consommation totale de 43 084 996€ dont 34 046 886€ en titre 2, 8 658 153€ en titre 3 et 379 927€ en titre 5.

La sous-consommation par rapport aux crédits accordés par l'Etat correspond d'une part aux économies réalisées sur les indemnités des membres au titre de l'application des règles du présentisme et sur la masse salariale des personnels du CESE du fait des remplacements frictionnels, et d'autre part à la consommation partielle des crédits de la Convention citoyenne pour le climat dont les crédits ont été totalement accordés en 2019 alors que leur consommation s'étale sur les exercices 2019 et 2020.

En ce qui concerne ce dernier point, les crédits accordés à hauteur de 4,4 M€ ont été consommés à un peu moins de 50% sur l'exercice 2019 (1 964 063€ au 31 décembre 2019).

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	34 933 319	5 300 000	40 233 319	34 933 319	5 300 000	40 233 319
Amendements	0	+5 644	+5 644	0	+5 644	+5 644
LFI	34 933 319	5 305 644	40 238 963	34 933 319	5 305 644	40 238 963

Le passage du PLF à la LFI s'explique par la hausse des crédits de fonctionnement (en AE et CP) de 5 644 € suite à l'amendement parlementaire tirant les conséquences du rendez-vous salarial de la fonction publique.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

En loi de finances rectificative a été prévu le financement de la convention citoyenne pour le climat à hauteur de 4 200 000 €.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Les attributions de produits correspondent à l'organisation au CESE de colloques ou d'événements culturels et médiatiques qui permettent à la fois de faire connaître l'institution mais aussi de contribuer financièrement à son fonctionnement et à ses investissements. Plus de 130 événements ont été organisés en 2019, dont plus de 130 colloques dans l'hémicycle.

Les recettes de valorisation ou de remboursement de frais techniques se sont élevées à 2,4 M€ pour 2019, dont 54% provient d'un contrat pluriannuel signé avec un partenaire.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	174 666	159 169	333 835	174 666	159 169	333 835
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	174 666	159 169	333 835	174 666	159 169	333 835

La réserve de précaution a été dégelée en deux temps :

159 169 € le 25 novembre 2019 pour la partie HT2,

174 666 € le 2 décembre 2019 pour la partie T2.

La somme de 159 169€ a été affectée au financement de la Convention citoyenne pour le climat, le reste au T2 du CESE.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2018 (1)	Réalisation 2018 (2)	LFI + LFR 2019 (3)	Transferts de gestion 2019 (4)	Réalisation 2019 (5)	Écart à LFI + LFR 2019 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1134 – Catégorie A +	0	18	18	0	18	0
1135 – Catégorie A	0	23	21	0	22	+1
1136 – Catégorie B	0	17	22	0	17	-5
1137 – Catégorie C	0	61	66	0	62	-4
1138 – Contractuels	0	27	23	0	29	+6
Total	0	146	150	0	149	-1

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2019 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en années pleines des schémas d'emplois 2018 sur 2019	dont impact du schéma d'emplois 2019 sur 2019
1134 – Catégorie A +	0	0	-1	+1	+1	0
1135 – Catégorie A	0	0	-1	0	0	0
1136 – Catégorie B	0	0	+2	-2	+1	-3
1137 – Catégorie C	0	0	+5	-4	-3	-1
1138 – Contractuels	0	0	-4	+7	0	+7
Total	0	0	0	+2	-1	+3

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1134 – Catégorie A +	2	1	5,00	3	0	7,00	+1	0
1135 – Catégorie A	2	0	5,00	3	0	7,00	+1	0
1136 – Catégorie B	5	3	1,00	4	0	6,00	-1	0
1137 – Catégorie C	1	1	4,00	0	0	0,00	-1	0
1138 – Contractuels	11	0	7,00	24	0	7,00	+13	0
Total	21	5		34	0		+13	0

L'évolution par catégorie d'emploi est fortement liée en 2020 à l'organisation de la Convention citoyenne pour le climat qui a entraîné le recrutement de personnels contractuels (accueil des citoyens, réseaux sociaux, infographiste, collaborateurs des co-présidents etc.).

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT	ETP au 31/12/2019
Administration centrale	150	149	160
Total	150	149	160

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT
01 – Représentation des activités économiques et sociales	57	52
02 – Fonctionnement de l'institution	81	88
03 – Communication et international	12	9
Total	150	149
Transferts en gestion		0

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2018-2019 : 2

Pour l'année scolaire 2018/2019, deux apprentis étaient présents au CESE:

- un à la Direction des Ressources Humaines ;
- un à la Direction du Patrimoine Immobilier et de la Logistique, au service archives.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

	Sous plafond d'emplois		Hors plafond d'emplois	
	Intégralement gérés	Partiellement gérés	Intégralement gérés	Partiellement gérés
	146	38	3	8
	74,87%	19,49%	1,54%	4,10%
			Effectif intégralement gérés (inclus dans le plafond d'emplois)	
			146	
Effectifs gérant en ETP		5,12	3,51%	
administrant et gérant		2,94	2,01%	
organisant la formation		0,53	0,36%	
consacrés aux conditions de travail		0,45	0,31%	
consacrés au pilotage et à la politique des compétences		1,20	0,82%	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2018	Prévision LFI 2019	Exécution 2019
Rémunération d'activité	36 272 513	22 246 950	39 371 501
Cotisations et contributions sociales		12 472 069	
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :		2 921 096	
– Civils (y.c. ATI)		2 921 096	
– Militaires			
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations		9 550 973	
Prestations sociales et allocations diverses		214 300	
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	36 272 513	34 933 319	39 371 501
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	36 272 513	32 012 223	39 371 501
FdC et AdP prévus en titre 2		200 000	

Parmi les dépenses de prestations sociales, les allocations d'aide au retour à l'emploi ont représenté un montant de 132 439 € au bénéfice de six agents.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2018 retraitée	36,26
Exécution 2018 hors CAS Pensions	36,27
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2019/ 2018	
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,01
– GIPA	
– Indemnisation des jours de CET	-0,02
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	0,01
Impact du schéma d'emplois	
EAP schéma d'emplois 2018	
Schéma d'emplois 2019	
Mesures catégorielles	0,02
Mesures générales	
Rebasage de la GIPA	
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	0,13
GVT positif	0,11
GVT négatif	0,02
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	0,03
Indemnisation des jours de CET	0,03
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	
Autres variations des dépenses de personnel	2,93
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	
Autres variations	2,93
Total	39,37

La ligne Autres de la rubrique «Autres variations des dépenses de personnel» correspond à la constatation des divers mouvements effectués dans le cadre de la Caisse de retraite des anciens membres (liquidation de nouvelles retraites ou suppression de celles-ci en cas de décès) et pour 2019 à la rémunération des citoyens dans le cadre de la convention citoyenne pour le climat (204 950€).

Le montant des crédits mis à disposition du CESE en 2019 est de 39 371 501 euros.

Les consommations réalisées ont été les suivantes :

- 8 163 288€ au titre de la Caisse de retraites des anciens membres;
- 11 749 734€ pour les indemnités des membres et des personnalités associées;
- 14 133 834€ au titre des rémunérations des agents du CESE dont 2 773 484€ pour le CAS pensions.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1134 – Catégorie A +	101 026	122 497	135 096	91 931	111 841	122 926
1135 – Catégorie A	64 331	83 292	84 585	58 462	75 907	76 853
1136 – Catégorie B	45 099	57 311	59 800	41 016	52 444	54 442
1137 – Catégorie C	43 123	51 378	511 570	39 170	46 911	46 536
1138 – Contractuels	44 491	69 845	41 360	34 088	53 032	30 263

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2019	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						17 785	17 785
Mesures PPCR 2019	70	A B C	Administrateur, Administrateur Adjoint, Adjoint	01-2019	12	17 785	17 785
Total						17 785	17 785

La sous consommation des crédits dédiés aux mesures catégorielles (42 000 € en LFI) a deux explications :

- l'incertitude du calendrier de mise en œuvre des mesures lors de la prévision ;
- une variation des effectifs concernés (à la baisse).

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration	150	183 500		183 500
Famille, vacances	14	2 850		2 850
Autres	62	20 900		20 900
Total		207 250		207 250

La ligne «Autres» comprend les dépenses d'action sociale spécifique au CESE dans le cadre de l'accompagnement de ses personnels ou de leurs enfants pour leur scolarité.

COÛTS SYNTHÉTIQUES

INDICATEURS IMMOBILIERS

Nature	Repère	Libellé	Unité	Administration centrale	
Surface	1	SHON du parc	m ²	17 488	
	2	SUB du parc	m ²	12 982	
	3	SUN du parc	m ²	3 435	
	4	SUB du parc domanial	m ²		
	5	Ratio SUB/SHON	%	74	
Occupation	6	Effectif ETPT	nb	149	
	7	Ration SUN / Poste de travail	m ² /PT	23	
	8	Coût de l'entretien courant	€	400 856	
	9	Ratio entretien courant / SUB	€/m ²	31	
Entretien lourd	10	Coût de l'entretien lourd* (parc domanial et quasi-propriété)	€	AE	140 536
				CP	140 536
	11	Coût de l'entretien lourd* / SUB (parc domanial et quasi-propriété)	€/m ²	AE	11
				CP	11

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) 7 449 294	CP ouverts en 2019 * (P1) 7 449 294
AE engagées en 2019 (E2) 7 449 294	CP consommés en 2019 (P2) 7 449 294
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) 0	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) 0	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 7 449 294

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) 0				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) 0				
Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 0	–	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 0	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) 0
AE engagées en 2019 (E2) 7 449 294	–	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 7 449 294	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) 0
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 0
				Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) 0
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

NB : le CESE ne disposant pas de Chorus, les chiffres indiqués dans cet échéancier ne reflètent pas la réalité du caractère pluriannuel de la dépense.

JUSTIFICATION PAR ACTION

Action 01**Représentation des activités économiques et sociales**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	25 402 690	1 699 164	27 101 854			
Crédits de paiement	25 402 690	1 699 164	27 101 854			

Le CESE peut être saisi par le Gouvernement et le Parlement de toute question à caractère économique, social et environnemental ; il donne son avis sur les projets de loi, d'ordonnance ou de décret, ainsi que sur les propositions de loi qui lui sont soumises.

Le Gouvernement doit en outre consulter le CESE sur les projets de loi de programmation à caractère économique, social et environnemental et peut le consulter sur ceux définissant les orientations pluriannuelles des finances publiques. Le CESE peut également être saisi par voie de pétition citoyenne.

Depuis le début de la mandature en cours, le CESE a adopté 25 avis sur saisine gouvernementale et 2 sur saisine parlementaire sur un total de 89 avis, soit 30% des saisines.

En 2019 sur saisine d'initiative (auto-saisine), il a émis 23 avis et résolutions (dont 20 avis et 3 résolutions).

Le Président de la République a confié en avril 2019 au CESE la mise en place et le suivi de la première convention citoyenne, sur le thème du climat.

A ce titre, le CESE a reçu 4 200 000€ imputé sur l'action 1.

Les spécificités du CESE font que lors des retraits dans Chorus, les ventilations de crédits par action présentées dans les tableaux ne correspondent pas à la réalité.

Pour l'action 1 : En AE et CP:

Titre II : 24 278 074€

Titre III : 2 908 023€

pour un total de 27 186 097€.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	25 402 690		25 402 690	
Rémunérations d'activité	15 652 966		15 652 966	
Cotisations et contributions sociales	9 674 858		9 674 858	
Prestations sociales et allocations diverses	74 866		74 866	
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	1 699 164		1 699 164	
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 699 164		1 699 164	
Total	27 101 854		27 101 854	

S'agissant des dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel, les consommations correspondent principalement à deux catégories : d'une part les déplacements des membres (80% des dépenses), d'autre part les coûts de confection et de valorisation des travaux consultatifs (20% des dépenses). Les deux types de dépenses sont stables depuis le début de la mandature.

La particularité de l'année 2019 est le suivi de la Convention citoyenne pour le climat (4 200 000€ dont la consommation est effectuée en 2019 et en 2020) qui est tracé en action 1.

Action 02

Fonctionnement de l'institution

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2 (y.c. FdC et AdP)	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	8 981 187	4 699 480	13 680 667		7 449 294	7 449 294
Crédits de paiement	8 981 187	4 699 480	13 680 667		7 449 294	7 449 294

L'action n°2 comprend principalement les coûts logistiques de fonctionnement du Palais d'Iena (plus de 80% des dépenses).

Le reste correspond au fonctionnement de l'institution et à la valorisation des locaux.

Pour les mêmes raisons qu'évoqué dans l'action n°1 la ventilation de l'action n°2 n'est pas reprise correctement dans Chorus.

Elle est la suivante en réalisation :

Titre II : 9 019 370€

Titre III : 5 043 130€

Titre V : 379 927€

pour un total de 14 442 427€.

L'augmentation de la partie T III correspond à la fin du financement du projet "base de données des préconisations" et à une augmentation du coût de l'entretien du bâtiment.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	8 981 187		8 981 187	
Rémunérations d'activité	6 275 465		6 275 465	
Cotisations et contributions sociales	2 577 252		2 577 252	
Prestations sociales et allocations diverses	128 470		128 470	
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	3 299 480	7 449 294	3 299 480	7 449 294
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 299 480	7 449 294	3 299 480	7 449 294
Titre 5 : Dépenses d'investissement	1 400 000		1 400 000	
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 400 000		1 400 000	
Total	13 680 667	7 449 294	13 680 667	7 449 294

Action 03

Communication et international

(y.c. FdC et AdP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	749 442	707 000	1 456 442	39 371 501		39 371 501
Crédits de paiement	749 442	707 000	1 456 442	39 371 501		39 371 501

Les dépenses de communication sont prépondérantes dans cette action (90%).

A noter toutefois l'augmentation des coûts des relations internationales en raison d'une volonté de développer les relations avec l'Europe et la francophonie.

Les dépenses sont de 749 442 € de titre 2 et 707 000 € de titre 3, pour un total de 1 456 442 €, égales au prévision au regard de la reconduction des contrats ou projets existants.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	749 442	39 371 501	749 442	39 371 501
Rémunérations d'activité	518 519	39 371 501	518 519	39 371 501
Cotisations et contributions sociales	219 959		219 959	
Prestations sociales et allocations diverses	10 964		10 964	
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	707 000		707 000	
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	707 000		707 000	
Total	1 456 442	39 371 501	1 456 442	39 371 501

PROGRAMME 164

COUR DES COMPTES ET AUTRES JURIDICTIONS FINANCIÈRES

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	78
Objectifs et indicateurs de performance	81
Présentation des crédits	88
Justification au premier euro	93

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Sophie MOATI

Doyenne des présidents de chambre faisant fonction de Première présidente de la Cour des comptes

Responsable du programme n° 164 : Cour des comptes et autres juridictions financières

Le programme 164 « Cour des comptes et autres juridictions financières » porte les moyens nécessaires aux juridictions financières pour la mise en œuvre des articles 15 et 14 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen. Ainsi, les crédits du programme permettent de s'assurer du bon emploi de l'argent public et de contribuer à la mise en œuvre du droit reconnu à la société de « demander compte à tout agent public de son administration » et aux citoyens de « constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée ».

Les juridictions financières soutenues par le programme regroupent plusieurs entités :

- la Cour des comptes, conformément à l'article 47-2 de la Constitution, assiste le Parlement et le Gouvernement dans le contrôle de l'exécution des différentes lois de finances ainsi que dans l'évaluation des politiques publiques. Par ses rapports publics, elle contribue à l'information des citoyens. L'action de la Cour des comptes peut se synthétiser par quatre grandes missions : juger, contrôler, certifier et évaluer. En 2019, les publications de la Cour (rapports publics thématiques, notes d'exécution budgétaire, actes de certification, chapitres du rapport public annuel, etc.) ont sensiblement progressé. Ainsi, 176 contrôles ont fait l'objet d'une publication en 2019 (contre 162 en 2018). Par ailleurs, 153 autres contrôles ont été envoyés directement aux personnes concernées par lettres des présidents de chambre. En outre, 31 référés ont été publiés et transmis aux assemblées en 2019 (par exemple sur les taxes à faible rendement ; le plan de relance autoroutier ; l'établissement public du Palais de la porte dorée ; la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ; les fins de carrière ; la prescription des antibiotiques, etc.) ;
- les chambres régionales et territoriales des comptes (CRTC), au nombre de 13 en métropole et 10 en outre-mer (réparties sur quatre sites), procèdent à titre principal, au jugement des comptes des comptables publics (339 jugements et 357 réquisitoires en 2019), au contrôle des comptes de la gestion (574 rapports d'observations définitives en 2019) et des actes budgétaires des collectivités territoriales et leurs établissements publics (512 avis rendus en 2019) ;
- les autres institutions associées que sont la Cour de discipline budgétaire et financière, le Conseil des prélèvements obligatoires et la Commission permanente de contrôle des sociétés de perception et de répartition des droits.

La stratégie de contrôle 2019 des juridictions financières (Cour et CRTC) s'est inscrite dans le plan triennal 2019-2021 dont la détermination a été effectuée en conférences de programmation réunies par le Premier président de la Cour des comptes. Les priorités communes à la Cour et aux CRTC y sont identifiées, particulièrement dans la mise en œuvre de leurs travaux communs, dans le cadre de formations inter-juridictions. Cette modalité d'intervention permet une approche transversale de la thématique traitée. Les principaux travaux réalisés par des formations inter-juridictions en 2019 ont concerné la dette des entités publiques, l'accès aux services publics dans les territoires ruraux, les personnels des services départementaux d'incendie et de secours et de la sécurité civile, les premières affectations et mobilité des fonctionnaires de l'État ou encore la préfecture de police de Paris, etc.

La programmation pluriannuelle a pour ambition d'identifier les thèmes sur lesquels les juridictions entendent faire porter leurs efforts afin de mobiliser de façon optimale les ressources sur les questions les plus stratégiques au regard des risques, des enjeux budgétaires et des attentes du citoyen. Dans ce cadre, 11 rapports publics thématiques ont été publiés en 2019 dont par exemple ceux portant sur l'insertion des chômeurs par l'activité économique, le service public numérique pour l'éducation, l'aval du cycle du combustible nucléaire, l'école et le sport, la mobilité internationale des étudiants, les transports express régionaux, l'allocation aux adultes handicapés ou encore l'ordre des médecins. Les travaux menés en 2019 ont également eu pour objet de répondre aux demandes du Parlement et du Gouvernement, qui ont conduit à la transmission de 16 rapports publics dont, à titre d'illustration, ceux portant sur la dette des entités publiques (périmètres et risques) ou encore sur la fraude aux prélèvements obligatoires.

Au-delà des missions fondamentales de régularité du maniement des fonds publics, des priorités transversales ont pu ainsi émerger s'agissant de la programmation pluriannuelle 2019-2021, notamment :

- le numérique au service de l'action publique. A cet égard et pour la première année, une partie du rapport public annuel 2020 a été consacré à ce thème identifié comme transversal ;
- l'adaptation de la gestion des ressources humaines aux nouveaux enjeux ;
- l'amélioration du service rendu aux usagers du service public ;
- les résultats et la mesure de la performance de la gestion publique.

Par ailleurs, l'action des juridictions financières s'affirme dans les territoires et à l'international. S'agissant des travaux au bénéfice des collectivités et de leurs groupements, il convient de rappeler, d'une part, les dispositions de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (dite loi « NOTRe ») confiant à la Cour des comptes, en liaison avec les CRTC, la conduite d'un dispositif d'expérimentation de certification des comptes de 25 collectivités territoriales ou groupements. Son objectif est d'assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes locaux. A la suite d'une première période visant à réunir les conditions préalables (audits adaptés), la réalisation des premières certifications expérimentales sur les comptes sera menée en 2020. Un rapport intermédiaire a été publié en juin 2019. D'autre part, la Cour des comptes et les chambres régionales des comptes se sont pleinement saisies des compétences confiées en 2016 sur les cliniques privées et les établissements sociaux et médico-sociaux privés (ESMS). Les constats issus des premiers contrôles ont fait l'objet en 2019 d'un référé sur les cliniques privées et de plusieurs rapports et relevés d'observations définitives sur des ESMS.

Dans ce contexte, l'exécution budgétaire de l'année 2019 s'est soldée par une consommation totale de 232,03 M€ en AE et 220,7 M€ en CP, dont 192,48 M€ (en AE et CP) en dépenses de personnel et 39,55 M€ en AE et 28,22 M€ de CP sur les autres titres. Cette consommation est conforme aux ressources des juridictions financières puisqu'elle représente en CP 98% de la totalité des crédits disponibles, à savoir les crédits prévus en loi de finances initiale, les mouvements de l'année (dont fonds de concours et attributions de produits) et les reports de crédits issus de l'exercice 2018.

La mobilisation des moyens affectés au programme 164 en 2019 a notamment permis :

- le renforcement de la fonction de contrôle, pour assurer notamment la mise en œuvre des missions récentes confiées à la Cour et aux chambres régionales des comptes ;
- l'expérimentation de nouvelles techniques d'audit, ciblant les systèmes d'information et l'analyse des données, par le recours à des prestations spécifiques et au recrutement de « data scientists » ;
- la consolidation et la modernisation de l'infrastructure informatique des juridictions financières ;
- la réalisation des opérations immobilières prévues dans le cadre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière, notamment la rénovation de l'accueil du Palais Cambon et la mise en conformité du bâtiment pour l'accueil des personnes à mobilité réduite.

Concernant le volet performance du programme, la réalisation 2019 des quatorze indicateurs et sous-indicateurs par rapport à l'exécution 2018, met en évidence des évolutions hétérogènes. En effet, cette réalisation indique que six d'entre eux sont en progression, un est stable, six sont en baisse et un est non déterminé. Par ailleurs, huit de ces indicateurs atteignent la cible 2020, fixée lors de l'élaboration du projet de loi de finances 2018. Pour quatre autres, l'écart à la cible est inférieur à 10 % et pour les deux derniers, il est inférieur à 15 %.

Ces résultats démontrent l'engagement des juridictions financières sur des objectifs ambitieux.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Garantir la qualité des comptes publics
INDICATEUR 1.1	Part contrôlée des comptes tenus par les comptables publics (en masse financière)
INDICATEUR 1.2	Effets sur les comptes des travaux de certification
OBJECTIF 2	Contribuer à l'amélioration de la gestion publique et des politiques publiques
INDICATEUR 2.1	Suites données aux recommandations de la Cour et des chambres régionales et territoriales des comptes
INDICATEUR 2.2	Délais des travaux d'examen de la gestion
OBJECTIF 3	Assister les pouvoirs publics
INDICATEUR 3.1	Réalisation des travaux demandés par les pouvoirs publics dans les délais
INDICATEUR 3.2	Nombre d'auditions au Parlement
OBJECTIF 4	Informers les citoyens
INDICATEUR 4.1	Nombre de retombées presse
INDICATEUR 4.2	Fréquentation du site Internet des juridictions financières
OBJECTIF 5	Sanctionner les irrégularités et la mauvaise gestion
INDICATEUR 5.1	Délais de jugement

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Garantir la qualité des comptes publics

INDICATEUR 1.1

Part contrôlée des comptes tenus par les comptables publics (en masse financière)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Cour des comptes	%	13,5	33	15-25	15-25	16	15-25
Chambres régionales et territoriales des comptes	%	17,60	13,92	15-25	15-25	18	15-25

Commentaires techniques

Source des données : Cour et chambres régionales et territoriales des comptes (greffes)

Mode de calcul : Le taux est constitué par le rapport entre :

- au numérateur, le montant des produits de fonctionnement figurant dans les comptes contrôlés au cours de l'année N ;
- au dénominateur, le montant total des produits de fonctionnement figurant dans l'ensemble des comptes soumis au contrôle. Pour des raisons de disponibilité des données, le taux d'une année est calculé sur la base de données de l'avant-dernier exercice (n-2).

INDICATEUR 1.2

Effets sur les comptes des travaux de certification

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre de constats d'audit	Nb	135	128	125	122	Non déterminé	114

Commentaires techniques

Source des données : Cour des comptes (première et sixième chambre)

Mode de calcul : L'indicateur est constitué par la recension des constats d'audit dans l'acte de certification des comptes de l'État et dans le rapport de certification des comptes du régime général de sécurité sociale.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Concernant l'indicateur 1.1 :

L'évolution de l'indicateur, relatif à la part contrôlée des comptes tenus par les comptables publics, est particulièrement impactée par la taille des organismes soumis à contrôle. La masse financière de l'organisme ne constitue pas le seul critère de détermination des programmes de jugement des comptes des juridictions financières. En effet, des critères liés aux enjeux ou aux risques présumés sont également considérés. Par ailleurs, les programmes intègrent la nécessaire rotation des contrôles (tous les 4 à 5 ans). En conséquence, la tendance de l'indicateur (attendue à la hausse) peut présenter des fluctuations significatives.

S'agissant de la Cour des Comptes, le résultat 2019 de 16 % intègre la cible de 15-25 %. La comparaison au résultat 2018 (33 %) traduit le caractère particulier des contrôles effectués en 2018. En effet, le taux était exceptionnellement élevé (au-delà de la cible) puisque six organismes contrôlés représentaient à eux seuls 21 % du total des produits de fonctionnement figurant dans l'ensemble des comptes soumis au contrôle.

S'agissant des chambres régionales et territoriales des comptes, la couverture du champ de contrôle est conforme à la cible en 2019 (18 %). Il traduit une stratégie de programmation des contrôles plus concentrée sur les masses financières les plus significatives (+ 4 points par rapport à l'exercice précédent). En 2019, le volume des produits de fonctionnement dont les comptes ont fait l'objet d'un jugement s'élevait à 61 Mds €.

Concernant l'indicateur 1.2 :

Les résultats de 2019 ne seront connus qu'en mai 2020. La prévision pour 2019 actualisée en PLF 2020 était de 122 constats d'audit (24 constats d'audits sur les comptes de l'Etat et 98 constats d'audits sur les comptes de la sécurité sociale). Les travaux en cours ne conduisent pas à la modifier.

Dans le cas de l'activité de certification des comptes de l'Etat, la prévision actualisée pour 2019 et la prévision cible pour 2020 (20 constats d'audits) reposent sur l'hypothèse d'une poursuite de la fiabilisation des comptes de l'Etat. Le rythme lent de cette évolution tient aux difficultés que rencontre l'administration pour répondre aux constats d'audit relevés sur les comptes. Ces derniers peuvent concerner des désaccords persistants ou bien représenter des sujets sur lesquels l'administration n'apporte pas de solution à court ou à moyen terme.

Dans le cas de l'activité de certification des comptes de la Sécurité Sociale, le nombre de constats d'audit connaît une lente réduction, qui reflète la résolution de difficultés ponctuelles de traitement comptable de certaines opérations et l'apport d'améliorations utiles, mais de portée encore limitée, aux dispositifs de contrôle interne en vigueur. Cette évolution prend place dans un contexte marqué par des réformes à l'origine de nouveaux risques financiers et comptables, ou qui renforcent des risques déjà présents (protection maladie universelle, liquidation unique des retraites des régimes alignés, déclaration sociale nominative, intégration au régime général des régimes de base de l'ex-régime social des indépendants).

Les faiblesses des dispositifs de contrôle interne, qui se traduisent notamment par des fréquences et des incidences financières élevées d'erreurs affectant les prestations sociales, sont à l'origine d'une majorité de constats d'audit, de fait reconduits depuis plusieurs années. La correction de ces faiblesses dépend de transformations en profondeur des processus informatisés de gestion des prestations et des prélèvements sociaux. Ces chantiers sont engagés sur des champs partiels et avec une portée inégale selon les branches du régime général. Leur achèvement conditionne l'accélération de la trajectoire de levée de constats d'audits.

OBJECTIF 2

Contribuer à l'amélioration de la gestion publique et des politiques publiques

INDICATEUR 2.1 mission

Suites données aux recommandations de la Cour et des chambres régionales et territoriales des comptes

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Cour des comptes et chambres régionales et territoriales des comptes	%	75,9	76	75	75	75	75

Commentaires techniques

Source des données : Cour (Service du Rapport Public et des Programmes) et chambres régionales et territoriales des comptes

Mode de calcul : Le taux est constitué par le rapport entre :

- au numérateur, la somme des recommandations des juridictions financières ayant conduit à une mise en œuvre (totale, partielle ou en cours) des recommandations formulées dans les publications de la Cour de l'année n-3 et des recommandations des chambres régionales et territoriales des comptes (CRTC) suivies dans le cadre de l'application de l'article L. 243-9 du code des juridictions financières ;
- au dénominateur, la somme des recommandations suivies par les juridictions financières, correspondant à la fois aux recommandations formulées dans les publications de la Cour de l'année n-3 et ayant pu faire l'objet d'un suivi et aux recommandations des CRTC suivies dans le cadre de l'application de l'article L.243-9 du code des juridictions financières.

Depuis 2017, le calcul de l'indicateur intègre au champ du suivi des recommandations les recommandations des chambres régionales et territoriales des comptes. En effet, le nouvel article L. 243-9 du code des juridictions financières issu de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe) a instauré le suivi des recommandations formulées par les chambres régionales et territoriales des comptes auprès des ordonnateurs visés par la loi. Il impose en effet aux ordonnateurs des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, dont la gestion a été examinée par les chambres régionales des comptes, de présenter devant leur assemblée délibérante un rapport sur les actions qu'ils ont entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes, dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives devant cette même assemblée.

INDICATEUR 2.2

Délais des travaux d'examen de la gestion

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Cour des comptes	mois	15,6	15	15-17	15-17	14	15-17
Chambres régionales et territoriales des comptes	mois	15,06	14,82	13-15	13-15	15,74	13-15

Commentaires techniques

Source des données : Cour et chambres régionales et territoriales des comptes (greffes)

Mode de calcul : Pour la Cour, le délai des procédures d'examen de la gestion ayant conduit à la notification d'une communication définitive dans l'année s'entend comme le délai écoulé entre la notification de l'ouverture du contrôle et la date d'envoi des observations définitives.

Pour les chambres régionales et territoriales des comptes, l'indicateur mesure le délai moyen des procédures d'examen de la gestion, entendu comme le délai entre la notification de l'ouverture du contrôle et la notification du rapport d'observations définitives (dit ROD1).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Concernant l'indicateur 2.1 :

En 2019, les modalités de calcul du suivi des recommandations de la Cour ont évolué. Seules les recommandations publiées au cours de l'année n-3 sont désormais intégrées dans le périmètre de suivi. Cette évolution permet de garantir un suivi plus pertinent, dans la mesure où, dans la grande majorité des cas, il faut attendre plusieurs mois et souvent plus d'une année avant de pouvoir constater une mise en œuvre effective des recommandations. Par ailleurs, la réduction du périmètre de suivi permet d'améliorer la fiabilité de l'indicateur grâce à une analyse plus poussée des réponses des administrations. Ces choix participent à une réflexion plus générale autour de cet exercice de suivi, primordial pour vérifier et témoigner de la capacité de la Cour des comptes à participer concrètement à l'amélioration des politiques et de la gestion publiques.

L'indicateur de suivi des recommandations fléchit légèrement, après une légère augmentation en 2018, mais respecte la cible fixée à 75 % des recommandations suivies par la Cour et les CRTC totalement ou partiellement mises en œuvre. Le suivi des recommandations en 2019 a porté sur 626 recommandations de la Cour (contre 1 647 en 2017 et 1 571 en 2018 du fait de la réduction du périmètre) et 2 182 pour les CRTC (contre 1 951 en 2018, sans chagement de périmètre au vu de la nature des recommandations). Cet exercice a permis de vérifier l'application des recommandations dans leur état « quasi définitif » de mise en œuvre à un horizon temporel qui laisse un temps raisonnable à leurs destinataires pour les appliquer ou, tout du moins, pour engager les réformes qu'elles induisent. Sur un total de 2 808 recommandations suivies, 2 108 sont considérées comme totalement ou partiellement mises en œuvre. La mise en œuvre partielle peut correspondre à une mise en œuvre en cours de réalisation ou à une mise en œuvre incomplète.

Cour des comptes et autres juridictions financières

Programme n° 164 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Ainsi, en dépit du changement de périmètre de suivi des recommandations de la Cour, l'indicateur reste conforme à la cible fixée. Toutefois, il convient de rappeler que toutes les recommandations suivies ne sont pas de même nature, ni de même importance.

Concernant l'indicateur 2.2 :

La durée d'un contrôle de la gestion varie selon les caractéristiques de l'entité ou de l'activité examinée. Du fait de la procédure contradictoire qui induit un double examen par la formation délibérante, elle est en moyenne supérieure à un an. Les contrôles particulièrement complexes, ou portant sur un périmètre large, peuvent avoir une durée plus longue.

S'agissant de la Cour des comptes, le résultat pour l'exercice 2019 est de 14 mois, ce qui confirme la tendance à la baisse observée depuis 2014 (le délai s'établissait alors à 18 mois).

S'agissant des chambres régionales et territoriales des comptes, le délai des travaux d'examen de gestion est légèrement supérieur à la limite haute de la cible fixée (15,74 mois pour 15 mois maximum souhaités).

OBJECTIF 3**Assister les pouvoirs publics****INDICATEUR 3.1****Réalisation des travaux demandés par les pouvoirs publics dans les délais**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Cour des comptes	%	95	85	95	95	91	95

Commentaires techniques

Source des données : Cour des comptes (Service du Rapport Public et des Programmes)

Mode de calcul : Dans le cas des « rapports obligatoires » prévus par la LOLF et la LOLFSS, le délai pris comme référence est celui résultant de ces textes. Dans le cas des travaux réalisés en application de l'article L. 132-7 du code des juridictions financières, ce délai est celui convenu entre la Cour et le Premier ministre. Dans celui des travaux réalisés au titre des articles LO. 132-3-1, L. 132-5 et L. 132-6 du code des juridictions financières, il s'agit de celui convenu entre la Cour et le Parlement.

INDICATEUR 3.2**Nombre d'auditions au Parlement**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Cour des comptes et chambres régionales et territoriales des comptes	Nb	35	85	80	80	75	80

Commentaires techniques

Source des données : Cour des comptes (Service du Rapport Public et des Programmes)

Mode de calcul : Nombre d'auditions durant l'année civile de membres de la Cour ou des chambres régionales et territoriales des comptes devant les commissions parlementaires permanentes du Parlement, les groupes de travail et les parlementaires dans le cadre de leurs missions. Les membres des chambres régionales et territoriales des comptes peuvent notamment être entendus par le Parlement dans le cadre de leurs travaux au sein des formations inter-juridictions.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Concernant l'indicateur 3.1 :

Dans 91 % des demandes, les travaux demandés à la Cour ont été réalisés dans le délai imparti. Si la réalisation est en retrait de 4 points par rapport à la cible envisagée, il convient de noter qu'elle est en progression par rapport à 2018 (+6 points). L'écart à la cible s'explique par la transmission plus tardive de deux rapports demandés par le Parlement du fait de difficultés rencontrées lors de l'instruction.

Concernant l'indicateur 3.2 :

Par rapport à 2017, les réalisations 2018 et 2019 présentent un accroissement substantiel (doublement des auditions). Cette évolution est liée particulièrement à l'initiative parlementaire du « Printemps de l'évaluation » qui implique un nombre important d'auditions. Le nombre 2019, s'il demeure analogue à celui de 2018, est cependant inférieur de 5 auditions à la cible envisagée.

OBJECTIF 4**Informer les citoyens****INDICATEUR 4.1****Nombre de retombées presse**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Cour des comptes	Nb	35 413	24771	26000	40 000	27 140	27000
Chambres régionales et territoriales des comptes	Nb	6 924	6958	6500	6 600	11 931	6880

Commentaires techniques

Source des données : Revue de presse des juridictions financières, Cour des comptes (Dir. Communication)

Mode de calcul : Pour la Cour, est recensé le nombre annuel total des retombées presse, toutes citations de la Cour et de son Premier président, sans limitation de délai post-publication. Pour les chambres régionales et territoriales, est recensé le nombre annuel total des retombées presse, toutes citations des juridictions concernées. Avant 2019 le recensement des retombées presse pour les Chambres régionales et territoriales des comptes était effectué directement par les juridictions financières. Il s'agit depuis 2019 d'une comptabilisation nationale effectuée par un prestataire, avec une vision beaucoup plus exhaustive que ne pouvaient le faire les juridictions financières.

INDICATEUR 4.2**Fréquentation du site Internet des juridictions financières**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre de visiteurs uniques sur le site Internet des juridictions financières	Nb	653 947	665011	630000	670 000	2 048 257	640000

Commentaires techniques

Source des données : Cour des comptes (Dir. Communication)

Mode de calcul : Nombre de visiteurs uniques sur le site internet des juridictions financières durant l'année civile. Cet indicateur est composé à partir des statistiques disponibles dans le cadre de l'exploitation technique du site Internet.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Concernant l'indicateur 4.1 :

S'agissant de la Cour des comptes, le nombre des retombées presse en 2019 est conforme à la cible et se situe également en progression de près de 10 % par rapport à 2018, sachant que le nombre de publications de la Cour a connu dans le même temps une progression significative (82 publications en 2019 contre 65 en 2018). Il convient de rappeler que le résultat de l'année 2017 est conjoncturel (année de l'élection présidentielle et de l'audit des finances publiques).

S'agissant des chambres régionales et territoriales des comptes, l'évolution du résultat s'explique notamment par un changement de méthodologie (les données sont désormais recensées au niveau national par un prestataire externe, et ne font plus l'objet d'une restitution par les chambres régionales et territoriales des comptes). Ainsi, le chiffre indiqué pour 2019 s'avère difficilement comparable aux résultats des années précédentes. Ce nouveau mode de comptabilisation renforce la comparabilité des retombées presse des CRTC par rapport à celles de la Cour, puisque la méthode utilisée est désormais analogue. La donnée recalculée avec cette méthode pour 2018 aboutit à 9 891 retombées, ce qui tend à montrer que les retombées des CRTC ont significativement progressé en 2019 par rapport à l'année précédente (plus de 20 % d'augmentation), signe de l'écho de plus en plus important donné à leurs travaux.

Concernant l'indicateur 4.2 :

La fréquentation du site internet des juridictions financières a connu en 2019 une progression exceptionnelle : près de 2,05 millions de visiteurs uniques s'y sont rendus l'an dernier, soit un triplement de l'audience habituelle (+208 % par rapport à 2018). Les nombres de visites totales (2,5 millions, +117 %) et de pages vues (5 millions, +35 %) ont également progressé.

Pour mémoire, le site internet a été profondément rénové en juin 2017. La progression de l'audience, liée à la meilleure accessibilité et un meilleur référencement des travaux, en était une conséquence espérée. Si les raisons d'une évolution d'une telle ampleur ne peuvent pas être objectivement établies, cette progression, particulièrement sensible à compter d'avril 2019, semble coïncider avec le Grand débat national, dans le cadre duquel la Cour et les chambres régionales des comptes ont été spontanément citées, à de nombreuses reprises, par nos concitoyens.

OBJECTIF 5

Sanctionner les irrégularités et la mauvaise gestion

INDICATEUR 5.1

Délais de jugement

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Cour des comptes	mois	11,6	12,3	10-11	10-11	12,3	10-11
Chambres régionales et territoriales des comptes	mois	8,51	7,79	8,1	7-8	7,50	7,9
Cour de discipline budgétaire et financière	mois	37,2	33,3	36	36	41,2	36

Commentaires techniques

Source des données : Cour des comptes (greffe), chambres régionales et territoriales des comptes et Cour de discipline budgétaire et financière

Mode de calcul : Pour la Cour et les chambres régionales et territoriales des comptes, le délai est calculé entre la notification du réquisitoire (acte par lequel la procédure de mise en jeu de la responsabilité est lancée par le Parquet) et la lecture de l'arrêt (Cour des comptes) ou du jugement (chambres régionales et territoriales des comptes). Pour la Cour de discipline budgétaire et financière, le délai est calculé entre la date de saisine par la Cour des comptes, par le Parquet ou par un ministre, et la date de notification de l'arrêt.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Pour la Cour des comptes le délai moyen de jugement est de 12,3 mois en 2019, identique à celui observé en 2018 et légèrement supérieur à la cible fixée, comprise entre 10 et 11 mois. L'année 2019 a notamment été caractérisée par un nombre d'arrêtés supérieur de 10 % à celui de l'année 2018.

Pour les chambres régionales et territoriales des comptes le délai moyen des travaux d'examen de la gestion est de 7,5 mois en 2019. Ce résultat conforme à la cible fixée traduit une amélioration constante de cet indicateur.

Pour la Cour de discipline budgétaire et financière le délai moyen de traitement des affaires en 2019 n'a pas été conforme aux prévisions envisagées et se dégrade significativement par rapport à 2018. Compte tenu du faible nombre d'affaires jugées chaque année par la Cour de discipline (6,8 en moyenne sur 10 ans), l'indicateur est particulièrement sensible (chaque affaire influe fortement sur le résultat global). Les efforts conjoints de la Cour et du ministère public devront toutefois être accentués en 2020 afin de maîtriser ce délai et de se rapprocher de la cible.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>						
21 – Examen des comptes publics	40 313 478 39 681 600	1 400 000 857 236			41 713 478 40 538 836	42 467 350
22 – Contrôle des finances publiques	16 514 581 16 317 678				16 514 581 16 317 678	16 514 581
23 – Contrôle des gestions publiques	62 516 796 61 314 127				62 516 796 61 314 127	62 516 796
24 – Evaluation des politiques publiques	36 069 781 35 552 516				36 069 781 35 552 516	36 069 781
25 – Information des citoyens	7 525 917 7 344 982				7 525 917 7 344 982	7 525 917
26 – Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics	4 920 178 4 813 897				4 920 178 4 813 897	4 920 178
27 – Pilotage et soutien des juridictions financières	27 217 310 27 453 805	34 455 640 35 310 282	1 235 000 2 099 538	50 000 67 623	62 957 950 64 931 248	62 957 950
Total des AE prévues en LFI	195 078 041	35 855 640	1 235 000	50 000	232 218 681	232 972 553
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+70 488		+869 936		+940 424	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+123 774		+4 332 878		+4 456 652	
Total des AE ouvertes	195 272 303		42 343 454		237 615 757	
Total des AE consommées	192 478 604	36 167 518	2 099 538	67 623	230 813 283	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>						
21 – Examen des comptes publics	40 313 478 39 681 600	1 400 000 769 253			41 713 478 40 450 853	42 467 350
22 – Contrôle des finances publiques	16 514 581 16 317 678				16 514 581 16 317 678	16 514 581
23 – Contrôle des gestions publiques	62 516 796 61 314 127				62 516 796 61 314 127	62 516 796
24 – Evaluation des politiques publiques	36 069 781 35 552 516				36 069 781 35 552 516	36 069 781
25 – Information des citoyens	7 525 917 7 344 982				7 525 917 7 344 982	7 525 917
26 – Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics	4 920 178 4 813 897				4 920 178 4 813 897	4 920 178
27 – Pilotage et soutien des juridictions financières	27 217 310 27 453 805	22 113 640 26 201 234	1 280 000 1 186 395	50 000 67 623	50 660 950 54 909 056	50 660 950

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
Total des CP prévus en LFI	195 078 041	23 513 640	1 280 000	50 000	219 921 681	220 675 553
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+70 488		+869 936		+940 424	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+123 774		+4 212 857		+4 336 631	
Total des CP ouverts	195 272 303		29 926 433		225 198 736	
Total des CP consommés	192 478 604	26 970 487	1 186 395	67 623	220 703 109	

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
21 – Examen des comptes publics	39 545 653 39 288 154	1 400 000 1 271 148			40 945 653	42 376 769 40 559 302
22 – Contrôle des finances publiques	16 215 724 16 146 647				16 215 724	16 215 724 16 146 647
23 – Contrôle des gestions publiques	61 389 441 61 028 104				61 389 441	61 389 441 61 028 104
24 – Evaluation des politiques publiques	35 420 955 35 344 160				35 420 955	35 420 955 35 344 160
25 – Information des citoyens	7 384 760 7 248 539				7 384 760	7 384 760 7 248 539
26 – Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics	4 829 062 4 768 244				4 829 062	4 829 062 4 768 244
27 – Pilotage et soutien des juridictions financières	27 587 612 26 918 017	24 338 000 23 080 265	970 000 231 015	50 000 44 373	52 945 612	52 945 612 50 273 670
Total des AE prévues en LFI	192 373 207	25 738 000	970 000	50 000	219 131 207	220 562 323
Total des AE consommées	190 741 865	24 351 413	231 015	44 373		215 368 666

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
21 – Examen des comptes publics	39 545 653 39 288 154	1 400 000 1 305 019			40 945 653	42 376 769 40 593 173
22 – Contrôle des finances publiques	16 215 724 16 146 647				16 215 724	16 215 724 16 146 647
23 – Contrôle des gestions publiques	61 389 441 61 028 104				61 389 441	61 389 441 61 028 104
24 – Evaluation des politiques publiques	35 420 955 35 344 160				35 420 955	35 420 955 35 344 160

Cour des comptes et autres juridictions financières

Programme n° 164 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i>						
<i>Consommation 2018</i>						
25 – Information des citoyens	7 384 760 7 248 539				7 384 760	7 384 760 7 248 539
26 – Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics	4 829 062 4 768 244				4 829 062	4 829 062 4 768 244
27 – Pilotage et soutien des juridictions financières	27 587 612 26 918 017	22 880 000 25 577 932	970 000 351 813	50 000 44 373	51 487 612	51 487 612 52 892 135
Total des CP prévus en LFI	192 373 207	24 280 000	970 000	50 000	217 673 207	219 104 323
Total des CP consommés	190 741 865	26 882 951	351 813	44 373		218 021 002

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouverts en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
Titre 2 – Dépenses de personnel	190 741 865	195 078 041	192 478 604	190 741 865	195 078 041	192 478 604
Rémunérations d'activité	124 539 505	127 648 225	125 780 727	124 539 505	127 648 225	125 780 727
Cotisations et contributions sociales	65 380 143	66 621 540	65 890 133	65 380 143	66 621 540	65 890 133
Prestations sociales et allocations diverses	822 217	808 276	807 745	822 217	808 276	807 745
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	24 351 413	35 855 640	36 167 518	26 882 951	23 513 640	26 970 487
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	24 351 413	35 855 640	36 167 518	26 882 951	23 513 640	26 970 487
Titre 5 – Dépenses d'investissement	231 015	1 235 000	2 099 538	351 813	1 280 000	1 186 395
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	231 103	500 000	2 066 133	351 813	500 000	1 152 990
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	-88	735 000	33 405		780 000	33 405
Titre 6 – Dépenses d'intervention	44 373	50 000	67 623	44 373	50 000	67 623
Transferts aux autres collectivités	44 373	50 000	67 623	44 373	50 000	67 623
Total hors FdC et AdP		232 218 681			219 921 681	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+194 262			+194 262	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+5 202 814			+5 082 793	
Total*	215 368 666	237 615 757	230 813 283	218 021 002	225 198 736	220 703 109

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouvertes en 2019	Ouverts en 2018	Prévus en LFI pour 2019	Ouverts en 2019
Dépenses de personnel	123 774		70 488	123 774		70 488
Autres natures de dépenses	1 255 282	753 872	869 936	1 255 282	753 872	869 936
Total	1 379 056	753 872	940 424	1 379 056	753 872	940 424

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT D'ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019		433 135		433 135				
03/2019		97		97				
04/2019		47 153		47 153				
05/2019		497		497				
06/2019		32 082		32 082				
07/2019		5 072		5 072				
08/2019		474		474				
09/2019		168 880		168 880				
10/2019		71 803		71 803				
11/2019		27 352		27 352				
12/2019		9 368		9 368				
01/2020		6 300		6 300				
Total		802 213		802 213				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FONDS DE CONCOURS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/2019	70 488	67 723	70 488	67 723				
Total	70 488	67 723	70 488	67 723				

Cour des comptes et autres juridictions financières

Programme n° 164 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

ARRÊTÉS DE REPORT DE FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
22/02/2019	123 774	275 497	123 774	275 497				
Total	123 774	275 497	123 774	275 497				

ARRÊTÉS DE REPORT DE TRANCHES FONCTIONNELLES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
13/02/2019		1 299 231						
Total		1 299 231						

ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/03/2019		2 777 289				3 956 499		
Total		2 777 289				3 956 499		

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/08/2019						19 139		19 139
Total						19 139		19 139

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	194 262	5 221 953	194 262	5 101 932		19 139		19 139

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
21 – Examen des comptes publics	40 313 478 39 681 600	1 400 000 857 236	42 467 350 40 538 836	40 313 478 39 681 600	1 400 000 769 253	42 467 350 40 450 853
22 – Contrôle des finances publiques	16 514 581 16 317 678		16 514 581 16 317 678	16 514 581 16 317 678		16 514 581 16 317 678
23 – Contrôle des gestions publiques	62 516 796 61 314 127		62 516 796 61 314 127	62 516 796 61 314 127		62 516 796 61 314 127
24 – Evaluation des politiques publiques	36 069 781 35 552 516		36 069 781 35 552 516	36 069 781 35 552 516		36 069 781 35 552 516
25 – Information des citoyens	7 525 917 7 344 982		7 525 917 7 344 982	7 525 917 7 344 982		7 525 917 7 344 982
26 – Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics	4 920 178 4 813 897		4 920 178 4 813 897	4 920 178 4 813 897		4 920 178 4 813 897
27 – Pilotage et soutien des juridictions financières	27 217 310 27 453 805	35 740 640 37 477 443	62 957 950 64 931 248	27 217 310 27 453 805	23 443 640 27 455 252	50 660 950 54 909 056
Total des crédits prévus en LFI *	195 078 041	37 140 640	232 218 681	195 078 041	24 843 640	219 921 681
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+194 262	+5 202 814	+5 397 076	+194 262	+5 082 793	+5 277 055
Total des crédits ouverts	195 272 303	42 343 454	237 615 757	195 272 303	29 926 433	225 198 736
Total des crédits consommés	192 478 604	38 334 679	230 813 283	192 478 604	28 224 505	220 703 109
Crédits ouverts - crédits consommés	+2 793 699	+4 008 775	+6 802 474	+2 793 699	+1 701 928	+4 495 627

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

La consommation en AE hors titre 2 présentée dans le tableau ci-dessus intègre des écritures négatives liées aux clôtures d'engagements juridiques sur des années antérieures à 2019. Ces opérations comptables ont pour effet de réduire artificiellement la consommation réelle en AE du programme et ne permettent pas de comparer directement l'exécution aux crédits ouverts au 31 décembre 2019. Ainsi, l'exécution en AE hors titre 2 présentée dans le RAP 2019, soit 38 334 679 €, doit être retraitée de 1 211 965 € (dont 1 196 886 € en titre 3 et 15 079 € en titre 5). A la suite de ces retraitements, la consommation du programme s'établit à 39 546 644 € en AE hors titre 2 et 28 224 505 € en CP hors titre 2.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	195 078 041	37 073 064	232 151 105	195 078 041	24 776 064	219 854 105
Amendements	0	+67 576	+67 576	0	+67 576	+67 576
LFI	195 078 041	37 140 640	232 218 681	195 078 041	24 843 640	219 921 681

Cour des comptes et autres juridictions financières

Programme n° 164 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les crédits du programme 164 ont évolué à la hausse entre le dépôt du projet de loi de finances et son adoption définitive pour un montant de 67 576 € en AE et CP. Cette évolution est la conséquence du vote de l'amendement n°II-26 par l'Assemblée nationale relatif à la revalorisation des indemnités kilométriques et des barèmes des frais de nuitée au titre des déplacements temporaires des agents. Ces augmentations se conforment aux annonces du 18 juin 2018 dans le cadre du « rendez-vous salarial ».

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Le montant des crédits ouverts en 2019 sur le programme 164 (soit 237,61 M€ en AE et 225,19 M€ en CP) résulte des mouvements réglementaires suivants :

LFI 2019		Reports		FDC/ADP 2019		Décret de transfert		Total	
AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
TITRE 2									
195,08	195,08	0,12	0,12	0,07	0,07	-	-	195,27	195,27
HORS TITRE 2									
37,14	24,84	4,35	4,23	0,87	0,87	- 0,02	- 0,02	42,34	29,92
TOTAL PROGRAMME									
232,22	219,92	4,48	4,36	0,94	0,94	- 0,02	- 0,02	237,61	225,19

Le programme n'a pas été impacté par des mouvements budgétaires législatifs y compris en fin de gestion (LFR). Seuls les mouvements réglementaires, décrits ci-dessous, ont conduit à des évolutions à la hausse (reports, rattachements de fonds de concours et attributions de produits) ou à la baisse (décret de transfert).

Le montant des reports de crédits (4,48 M€ en AE et 4,36 M€ en CP) résulte de l'application des articles 15-II et 15-III de la LOLF. Ils sont retracés de la manière suivante :

- arrêté du 13 février 2019 : 1,30 M€ en AE au titre des autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles et non-engagées ;
- arrêté du 22 février 2019 : 2,78 M€ en AE et 3,96 M€ en CP au titre des reports généraux ;
- arrêté du 13 mars 2019 : 0,40 M€ en AE et en CP au titre des reports de crédits de fonds de concours.

Le montant des crédits rattachés au cours de l'année 2019, par voie de fonds de concours et d'attribution de produits, s'élève à 0,94 M€ (AE=CP) dont 0,07 M€ sur le titre 2 et 0,87 M€ hors titre 2.

Un décret de transfert a été organisé conformément au décret n°2019-819 du 1er août 2019 portant transfert de crédits au titre de la contribution au financement des refacturations informatiques du réseau interministériel de l'État (RIE), pour 19 139 € en AE et CP hors titre 2.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

En 2019, des recettes ont été versées par l'Union européenne dans le cadre des activités de jumelage de la Cour des comptes française pour le renforcement des capacités institutionnelles de la Cour des comptes algérienne en matière de contrôle juridictionnel. Les montants perçus se sont élevés à 138 211 € (dont 70 488 € en titre 2 et 67 723 € en hors titre 2).

Le programme disposait également, pour financer ses activités de jumelage avec la Cour des comptes du Royaume du Maroc, du report de 399 271 € en 2019 de crédits non-consommés en 2018 (dont 123 774 € en titre 2 et 275 497 € en hors titre 2). Initialement prévue pour 2019, la clôture du jumelage a été finalement repoussée à 2020 du fait d'un report d'une partie des travaux engagés.

Pour ce qui concerne les recettes encaissées en 2019 par voie d'attribution de produits, dont le montant s'élève à 869 935 € en hors titre 2, elles correspondent :

- à la rémunération de prestations de commissariat aux comptes, réalisées par la Cour au profit d'organisations internationales (décret n° 2001-823 du 5 septembre 2001) ;
- aux produits de cession de biens mobiliers par la Cour des comptes et les chambres régionales et territoriales des comptes, au titre du décret n° 2006-1004 du 10 août 2006 portant attributions de produits des cessions de biens mobiliers provenant des services de l'État.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	975 390	1 114 219	2 089 609	975 390	745 309	1 720 699
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	-975 390	-1 114 219	-2 089 609	-975 390	-745 309	-1 720 699
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	0	1	0	0	1

En ouverture de gestion 2019, le programme s'est vu appliquer une réserve de précaution de 0,5 % en titre 2 et 3 % en hors-titre 2. Cette réserve a été levée le 18 février 2019.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2018	Réalisation 2018	LFI + LFR 2019	Transferts de gestion 2019	Réalisation 2019	Écart à LFI + LFR 2019 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(5 - (3 + 4))
1134 – Catégorie A +	0	772	787	0	769	-18
1135 – Catégorie A	0	514	490	0	542	+52
1136 – Catégorie B	0	276	292	0	262	-30
1137 – Catégorie C	0	210	227	0	199	-28
Total	0	1 772	1 796	0	1 772	-24

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI	Mesures de transfert en LFI	Corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2019	dont extension en années pleines des schémas d'emplois 2018 sur 2019	dont impact du schéma d'emplois 2019 sur 2019
	(6)	(7)	(8)	(5-4)-(2-1)-(6+7+8)		
1134 – Catégorie A +	0	0	0	-3	-6	+3
1135 – Catégorie A	0	0	+15	+13	+10	+3
1136 – Catégorie B	0	0	-10	-4	+2	-6
1137 – Catégorie C	0	0	-8	-2	0	-2
Total	0	0	-3	+3	+6	-3

La consommation 2019 du plafond d'emplois, qui s'élève à 1 772 ETPT, a fait l'objet d'un retraitement de 4 ETPT par rapport à la consommation dans Chorus (1 768 ETPT) pour tenir compte des acomptes versés à certains agents pour leur premier mois d'activité qui ne donnent pas lieu à décompte d'emplois dans Chorus (0,5 ETPT), des agents en demi-traitement maladie qui sont décomptés pour 0,5 ETPT quelle que soit leur quotité de travail (2,5 ETPT) et de la correction de la valeur moyenne ETPT hors paye sans ordonnancement préalable des personnels des collectivités d'outre-mer calculée dans Chorus (1 ETPT).

Les corrections techniques se rapportent d'une part, aux promotions internes (changement de catégorie d'emplois) intervenues dans le cadre des concours et examens professionnels réglementaires organisés en 2019, et d'autre part, à la diminution du nombre d'agents en contrat à durée déterminée de moins de 10 mois de catégorie C.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties		Mois moyen des sorties	Entrées		Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	
		<i>dont départs en retraite</i>			<i>dont primo recrutements</i>		Réalisation	Prévision PAP
1134 – Catégorie A +	109	26	6,13	117	25	6,27	+8	+11
1135 – Catégorie A	69	14	6,08	82	0	6,84	+13	+4
1136 – Catégorie B	31	8	5,94	27	0	7,72	-4	0
1137 – Catégorie C	16	7	6,81	16	0	8,54	0	0
Total	225	55		242	25		+17	+15

SORTIES RÉALISÉES EN 2019

Le nombre total des sorties s'établit à 224,6 ETP pour 190 ETP initialement prévues.

En catégorie A+, alors que 106 départs avaient été prévus (dont 22 à la retraite), 108,9 départs ont été constatés dont, pour ce qui concerne les flux les plus importants, 26 départs à la retraite, 35,8 fins de détachement, 25,8 départs en détachement, 5 disponibilités, 2 fins de contrat et 12,8 autres sorties (démissions essentiellement). A cela s'ajoute les diminutions de quotités de travail à hauteur de 1,5 ETP.

En catégorie A, le nombre de sorties prévues était de 45 (dont 11 départs à la retraite). Le nombre de sorties effectivement réalisées s'élève à 69, dont 13,8 départs à la retraite, 20,4 fins de détachement, 13,8 fin d'affectation (CIGeM), 5 démissions de contractuels, 5 congés parentaux, 2 congés de longue durée, 2 congés non rémunérés (non titulaires), 1,7 disponibilités, un départ en détachement, une fin de contrat. A cela s'ajoute les diminutions de quotités de travail à hauteur de 3,3 ETP.

Les sorties en catégorie B s'établissent à 30,7 (dont 7,8 départs à la retraite, 11,6 fins de détachement, 4 départs en détachement, 3 fins de contrat, 2 démissions de contractuels, un décès, un congé de longue durée et une diminution de quotité de travail de 0,3) pour une prévision initiale de 27 (dont 10 départs à la retraite).

Enfin, la catégorie C a enregistré 16 sorties (dont 7 à la retraite, 5 fins de détachement, 3 départs en détachement, un congé de longue durée). La prévision s'établissait à 12 départs dont 4 à la retraite.

ENTRÉES RÉALISÉES EN 2019

Le nombre total des entrées s'établit à 241,8 ETP pour 205 initialement prévues. Le solde des entrées et des sorties s'établit à 17,2 ETP.

Pour ce qui concerne la catégorie A+, les entrées réalisées (116,9 ETP) sont conformes à la réalisation prévue (117 ETP).

Le détail des entrées est le suivant :

- 9 magistrats recrutés à la sortie de l'ENA ;
- 8 magistrats de CRTC recrutés par la voie du concours direct ;
- 2 recrutements d'officiers en application de l'article L.4139-2 du code de la défense ;
- 6 nominations au tour extérieur ;
- 16,5 agents contractuels dont 11 experts en certification ;
- 52 détachements entrants ;
- 23 réintégrations après détachement ou disponibilité.

A cela s'ajoute une augmentation des quotités de travail à hauteur de 0,4 ETP.

La catégorie A enregistre un volume d'entrées (82,4 ETP) très supérieur aux prévisions initiales (49 ETP), notamment en raison de la politique de requalification des emplois menée dans les juridictions financières qui se traduit par le remplacement des agents partants par des profils de catégorie A sur les fonctions de contrôle.

Pour ce qui concerne les catégories B et C, le nombre d'entrées réalisées en 2019 (42,5 ETP) est légèrement supérieur à la prévision (39 ETP).

En l'absence de concours direct organisé pour les catégories A, B et C, les voies du détachement entrant et de l'affectation pour le corps interministériel des attachés d'administration de l'État concentrent l'essentiel des recrutements (94,8 ETP). Les autres modes d'entrée restent plus limités (20 agents contractuels et 6,7 réintégrations après détachement, disponibilité ou congé parental). A cela s'ajoute une augmentation des quotités de travail à hauteur de 3,4 ETP. Au total, le nombre de recrutements en catégories A, B et C s'établit à 114,8 ETP pour une prévision initiale de 86 ETP.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT	ETP au 31/12/2019
Administration centrale	780	791	782
Services régionaux	1 016	981	1 012
Total	1 796	1 772	1 794

Les effectifs de la Cour des comptes relèvent de la catégorie « administration centrale ». Les effectifs des chambres régionales et territoriales des comptes (CRTC) sont recensés dans la catégorie « services régionaux ».

Cour des comptes et autres juridictions financières

Programme n° 164 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
21 – Examen des comptes publics	350	334
22 – Contrôle des finances publiques	150	143
23 – Contrôle des gestions publiques	568	541
24 – Evaluation des politiques publiques	328	313
25 – Information des citoyens	65	62
26 – Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics	43	41
27 – Pilotage et soutien des juridictions financières	292	338
Total	1 796	1 772
Transferts en gestion		0

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2018-2019 : 4

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Ratios effectifs gestionnaires / effectifs gérés		Effectifs intégralement gérés (inclus dans le plafond d'emplois) (effectifs physiques)
		1 340
Effectifs gérants (ETP)	29,7	2,22 %
administrant et gérant	17,6	1,31 %
organisant la formation	4,4	0,33 %
consacrés aux conditions de travail	3,2	0,24 %
consacrés au pilotage et à la politique des compétences	4,5	0,34 %

Effectifs inclus dans le plafond d'emplois		Effectifs hors plafond d'emploi	
intégralement gérés	partiellement gérés (agents en détachement entrant, en MAD sortante et PNA)	intégralement gérés (CLD, disponibilité, etc.)	partiellement gérés (agents en détachement sortant et en MAD entrante)
64,89 %	22,86 %	3,10 %	9,15 %
1 340 effectifs physiques	472 effectifs physiques	64 effectifs physiques	189 effectifs physiques

L'indicateur est calculé sur la base du ratio entre le nombre de personnels gestionnaires ou « effectifs gérants » et les effectifs « gérés » inclus dans le plafond d'emplois autorisé en LFI :

- au *dénominateur*, sont pris en compte les effectifs physiques sous plafond « intégralement gérés » par la direction des ressources humaines de la Cour des comptes. Ne sont pas intégrés les agents sous plafond en position de détachement entrant ou de mise à disposition sortante, qui ne sont considérés que comme partiellement gérés, bien que pris en charge par les juridictions financières pour leur rémunération, avancement, promotion, formation, action sociale, etc. ;
- au *numérateur*, sont comptabilisés les effectifs « gérants » (45,9 ETP avant retraitement) de l'ensemble des personnels des juridictions financières (Cour des comptes et chambres régionales et territoriales des comptes), sous et hors plafond d'emplois, intégralement ou partiellement gérés.

Pour rendre compte dans le calcul du ratio des spécificités de la gestion des ressources humaines des juridictions financières, un coefficient de 64,89 % correspondant aux seuls effectifs gérés inclus dans le plafond d'emplois a été appliqué aux effectifs « gérants », afin de tenir compte du volume important :

- des personnels accueillis en détachement entrant (magistrats de CRTC, rapporteurs extérieurs à la Cour, autres personnels de catégorie A, B et C) ;
- des personnels exerçant leurs fonctions hors des juridictions financières et continuant de faire l'objet d'actes de gestion (notamment les magistrats).

Le numérateur ainsi retraité porte les effectifs « gérants » à 29,7 ETP.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2018	Prévision LFI 2019	Exécution 2019
Rémunération d'activité	124 539 505	127 648 225	125 780 727
Cotisations et contributions sociales	65 380 143	66 621 540	65 890 133
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	47 598 336	48 796 476	47 863 155
– Civils (y.c. ATI)	47 237 800	48 060 775	47 507 760
– Militaires	360 536	735 701	355 396
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	17 781 807	17 825 064	18 026 977
Prestations sociales et allocations diverses	822 217	808 276	807 745
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	190 741 865	195 078 041	192 478 604
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	143 143 529	146 281 565	144 615 449
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Les taux de contributions employeurs au compte d'affectation spéciale « Pensions » sont de 74,6 % pour les personnels civils et de 126,07 % pour les personnels militaires. Les prestations relatives aux allocations d'aide au retour à l'emploi (ARE) ont concerné 21 agents pour 0,23 M€.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2018 retraitée	144,00
Exécution 2018 hors CAS Pensions	143,14
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2019/ 2018	
Débasage de dépenses au profil atypique :	0,86
– GIPA	0,00
– Indemnisation des jours de CET	-0,40
– Mesures de restructuration	-0,15
– Autres dépenses de masse salariale	1,40
Impact du schéma d'emplois	0,14
EAP schéma d'emplois 2018	0,07
Schéma d'emplois 2019	0,06
Mesures catégorielles	0,29
Mesures générales	

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions

Rebasage de la GIPA	
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	0,19
GVT positif	2,06
GVT négatif	-1,87
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	-0,06
Indemnisation des jours de CET	0,50
Mesures de restructurations	0,13
Autres rebasages	-0,69
Autres variations des dépenses de personnel	0,05
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-0,03
Autres variations	0,09
Total	144,62

La ligne « débasage des dépenses au profil atypique » correspond, au titre de l'exercice 2018, aux dépenses d'indemnisation des jours de congés non pris via les comptes « épargne-temps » (CET), aux dépenses liées à la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), aux mesures d'accompagnements des restructurations assurées en 2012 et 2013 (décret n°2012-255 du 23 février 2012 relatif au siège et au ressort des CRTC) et de 2015 (loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral) ainsi qu'aux remboursements, au profit du programme 164, des rémunérations des agents mis à disposition à l'extérieur des juridictions financières (1,40 M€) .

La ligne « rebasage des dépenses au profil atypique – hors GIPA » réintègre, au titre de l'exercice 2019, les dépenses d'indemnisation des jours de CET pour 0,50 M€, les mesures d'accompagnement des restructurations à hauteur de 0,13 M€ (contre 0,25 M€ prévu initialement). La ligne « autres » correspond aux remboursements des agents mis à disposition (-0,69 M€). Par ailleurs, Aucun versement n'est intervenu en 2019 concernant l'indemnité de garantie individuelle de pouvoir d'achat ou les mesures pour les bas salaires.

Le « glissement vieillesse technicité » (GVT) solde s'est établi en 2019 à 0,19 M€ (0,13 % de la masse salariale hors CAS pensions). Le GVT positif de l'ensemble des personnels des juridictions financières s'élève à 2,06 M€ (1,42 % de la masse salariale hors CAS pensions). La détermination du GVT positif peut connaître des évolutions significatives au regard notamment du nombre restreint d'emplois du programme et de la forte proportion des recrutements par la voie du détachement. Le GVT négatif (ou effet de noria) représente une économie de masse salariale de 1,87 M€ soit 1,29 % de la masse salariale hors CAS.

La ligne « autres variations » inscrite à la rubrique « autres variations des dépenses de personnel » correspond à la variation des indemnités d'éloignement prévues par le décret n°96-1028 du 27 novembre 1996 pour 0,09 M€.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1134 – Catégorie A +	92 385	117 029	108 383	80 996	103 043	95 006
1135 – Catégorie A	63 002	67 863	64 410	54 020	59 292	55 942
1136 – Catégorie B	43 917	46 570	44 620	37 908	40 402	38 379
1137 – Catégorie C	36 388	38 229	36 334	31 444	32 967	31 317

Il convient de noter que les coûts moyens d'entrée et de sortie peuvent connaître des évolutions significatives au regard notamment du nombre d'emplois restreint du programme et du mode de recrutement (par la voie du détachement notamment). Parmi les personnels de catégorie A+, il peut être précisé :

- le coût moyen annuel d'entrée pour un magistrat de la Cour est de 99 892 € et de 78 303 € pour un magistrat de chambre régionale des comptes ;
- le coût moyen annuel de sortie pour un magistrat de la Cour est de 120 023 € et de 98 392 € pour un magistrat de chambre régionale des comptes.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2019	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						293 740	293 740
Mise en oeuvre du protocole PPCR	1 781	A+, A, B et C	Magistrats et corps administratifs et techniques	01-2019	12	293 740	293 740
Total						293 740	293 740

La seule mesure catégorielle intervenue sur le programme 164 est liée à l'application du protocole d'accord relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR).

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration	1 794	941 120		941 120
Logement	14	84 942		84 942
Famille, vacances	400	77 775		77 775
Mutuelles, associations	11	34 013		34 013
Prévention / secours	1 794	244 880		244 880
Total		1 382 730		1 382 730

La restauration est le principal poste de dépenses au titre de l'action sociale. Les dépenses relatives au logement, à la famille et aux vacances sont, au global, conformes à la prévision et incluent notamment le versement d'aides pour l'accès au logement. S'agissant des dépenses relatives aux mutuelles et associations, la Cour des comptes a poursuivi son partenariat avec des associations de référence dans le domaine de l'accompagnement des agents en situation de handicap et a procédé à l'acquisition de matériels adaptés.

La hausse des dépenses de prévention et de secours, par rapport à la prévision présentée initialement, est liée au recours accru à des prestations de suivi médical au bénéfice des agents des juridictions financières.

COÛTS SYNTHÉTIQUES

INDICATEURS IMMOBILIERS

Nature	Repère	Libellé	Unité	Administration centrale		Services déconcentrés		Total	
Surface	1	SHON du parc	m ²	28 011		69 073		97 084	
	2	SUB du parc	m ²	22 349		58 038		80 387	
	3	SUN du parc	m ²	10 779		20 037		30 816	
	4	SUB du parc domanial	m ²	22 349		32 496		54 845	
	5	Ratio SUB / SHON	%	79,79%		84,02%		82,80%	
Occupation	6	Poste de travail	nb	872		1 120		1 992	
	7	Ratio SUN / poste de travail	m ² / PT	12,36		17,89		15,47	
	8	Coût de l'entretien courant	€ programme 164	478 273		840 668		1 318 941	
		total	€	478 273		840 668		1 318 941	
9	Ratio entretien courant / SUB	€ / m ²	21,40		14,48		16,41		
Entretien lourd	10	Coût de l'entretien lourd * (parc domanial et quasi-propriété)	€	AE "164"	0	AE "164"	0	AE "164"	0
				CP "164"	0	CP "164"	0	CP "164"	0
				AE "723"	0	AE "723"	698 538	AE "723"	698 538
				CP "723"	0	CP "723"	619 589	CP "723"	619 589
				Total AE	0	Total AE	698 538	Total AE	698 538
				Total CP	0	Total CP	619 589	Total CP	619 589
	11	Ratio entretien lourd * / SUB (parc domanial et quasi-propriété)	€ / m ²	AE	0,00	AE	21,50	AE	12,74
				CP	0,00	CP	19,07	CP	11,30
	12	Coût des travaux structurants	€	AE "164"	1 674 663	AE "164"	0	AE "164"	1 674 663
				CP "164"	1 104 512	CP "164"	0	CP "164"	1 104 512
				AE "723"	0	AE "723"	0	AE "723"	0
				CP "723"	0	CP "723"	0	CP "723"	0
Total AE				1 674 663	Total AE	0	Total AE	1 674 663	
Total CP				1 104 512	Total CP	0	Total CP	1 104 512	

Périmètre : les chiffres mentionnés concernent le périmètre des immeubles, majoritairement de bureaux, de la Cour et des chambres régionales et territoriales des comptes dans le cadre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2019-2023. Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière s'inscrit dans la trajectoire de densification, d'adaptation des espaces et d'amélioration du cadre de travail.

(1-4) Surfaces : les surfaces SUB (surface utile brute) et SUN (surface utile nette) sont calculées conformément aux notes de la direction de l'immobilier de l'État concernant les définitions des surfaces, mesurages d'occupation et ratios. Les surfaces consolidées sont issues des deux réorganisations territoriales issues des lois du 13 décembre 2011 et du 16 janvier 2015.

(8) L'entretien courant est de la responsabilité de l'administration occupante. Il recouvre l'exploitation-maintenance (préventive et corrective), la sécurisation, la modernisation et la rénovation des équipements des bâtiments relevant de l'occupant, hors travaux d'aménagement des espaces, pour l'ensemble des bâtiments domaniaux et locatifs gérés par l'administration.

La consommation afférente à la Cour des comptes est principalement due aux travaux d'aménagement des bureaux ainsi qu'aux travaux d'entretien courant en matière de menuiserie, chauffage, climatisation et plomberie. S'agissant des chambres régionales et territoriales des comptes, la consommation est principalement due à la réalisation de travaux de menu entretien ou de plusieurs opérations notamment avec les travaux d'accessibilité et de rénovation des coursives sur en Bourgogne-Franche-Comté ou les travaux de sécurisation réalisés pour le compte de la CRC Provence-Alpes-Côte d'Azur.

(10-12) L'entretien lourd et les travaux structurants sont de la responsabilité de l'État propriétaire. Il recouvre les opérations au profit d'immeubles domaniaux imputées majoritairement sur le programme 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État ». La consommation porte essentiellement sur les travaux réalisés dans les chambres régionales et territoriales de comptes avec notamment la réfection des murs rideaux de la CRC Bretagne et la réfection des menuiseries extérieures de la CRC Hauts-de-France.

(12) Le coût des travaux structurants correspond aux crédits mobilisés en matière d'autorisations d'engagements et crédits de paiements sur le titre 5 relevant du programme 164. A ce titre, les consommations s'inscrivent dans le cadre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) des juridictions financières et sont issues de la réalisation des travaux de réaménagement de l'accueil et mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite du Palais Cambon ainsi que les premiers travaux de restructuration des circulations verticales et pièces connexes situées au 44 rue du Mont-Thabor.

RATIO D'EFFICIENCE BUREAUTIQUE

	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019
RATIO D'EFFICIENCE en €	596	664	829	705
NOMBRE DE POSTES DE TRAVAIL	2095	2100	2100	2100

Le ratio d'efficacité bureautique 2019 diminue par rapport au ratio constaté en 2018. Ce ratio (705 €) résulte particulièrement de l'exécution planifiée d'opérations sur le parc informatique nécessaires à son maintien en condition opérationnelle, tels que :

- la migration du système d'exploitation de l'ensemble du parc des postes de travail des juridictions financières qui a impliqué un renouvellement accéléré des postes de travail ;
- le renouvellement des serveurs informatiques de « production » de la Cour et du plan de reprise d'activité ;
- le renouvellement des baies de stockage à la Cour.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) 42 343 454	CP ouverts en 2019 * (P1) 29 926 433
AE engagées en 2019 (E2) 38 334 679	CP consommés en 2019 (P2) 28 224 505
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) 1 144 864	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 10 006 361
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) 2 863 911	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 18 218 144

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) 15 711 031				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) 15 050				
Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 15 726 081	–	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 10 006 361	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) 5 719 720
AE engagées en 2019 (E2) 38 334 679	–	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 18 218 144	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) 20 116 535
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 25 836 255
				Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) 8 977 408
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) 16 858 847

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

Les restes à payer au 31 décembre 2019 s'élèvent à 25,8 M€ et sont en augmentation par rapport aux exercices précédents (15,7 M€ en 2018 et 18,4 M€ en 2017). Cette augmentation résulte essentiellement de l'engagement en 2019 de baux pluriannuels longs (sièges des CRTC Auvergne-Rhône-Alpes, Antilles-Guyane et Corse) et de marchés pluriannuels (marchés interministériels de distribution d'électricité et de gaz et marché d'exploitation et maintenance des installations de génie climatique des bâtiments de la Cour des comptes). La seule brique immobilière représente 89 % des restes à payer (baux et marchés pluriannuels de services aux bâtiments). Les autres briques connaissent des décaissements réalisés majoritairement l'année après la constitution du reste à payer.

Le volume des restes à payer du programme (25 836 255 €) intègre des engagements juridiques dont la couverture ne sera pas assurée en CP pour un montant estimé de 549 821 € (prestations devenues sans objets ou dont la réalisation est inférieure à l'estimation initiale). Le montant des restes à payer à couvrir au 31 décembre 2019 est donc de 25 286 434 €. Il se répartit ainsi :

	Restes à payer au 31/12/2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et au-delà
Immobilier	22 512 781	6 345 780	4 498 508	3 254 109	2 957 667	5 456 717
Informatique et télécommunications	732 908	628 914	103 994	0	0	0
Fonctionnement courant	1 372 448	1 355 455	16 993	0	0	0
Ressources humaines	668 297	647 259	21 038	0	0	0
Total	25 286 434	8 977 408	4 640 533	3 254 109	2 957 667	5 456 717

La couverture des engagements de l'année 2019 et des années antérieures nécessitera en 2020 un volume de 8,98 M€ en CP, soit un taux de couverture de 36 % du reste à payer constitué sur cet exercice. Ce taux est conforme à la typologie des dépenses exécutées sur le programme.

JUSTIFICATION PAR ACTION

Action 21

Examen des comptes publics

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	40 313 478	2 153 872	42 467 350	39 681 600	857 236	40 538 836
Crédits de paiement	40 313 478	2 153 872	42 467 350	39 681 600	769 253	40 450 853

L'action 21 « Examen des comptes publics » a mobilisé 334 ETPT en 2019 soit 19 % de l'activité. La répartition des emplois en charge de la réalisation de cette action est la suivante :

- 185 agents de catégorie A+ ;
- 96 agents de catégorie A ;
- 30 agents de catégorie B ;
- 23 agents de catégorie C.

Cette action a impliqué la consommation de crédits de masse salariale (dont la présentation est effectuée dans la partie spécifique aux éléments transversaux au programme) et des crédits de fonctionnement (justification ci-dessous).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	40 313 478	39 681 600	40 313 478	39 681 600
Rémunérations d'activité	26 513 192	26 070 795	26 513 192	26 070 795
Cotisations et contributions sociales	13 644 050	13 442 431	13 644 050	13 442 431
Prestations sociales et allocations diverses	156 236	168 374	156 236	168 374
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	2 153 872	857 236	2 153 872	769 253
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 153 872	857 236	2 153 872	769 253
Total	42 467 350	40 538 836	42 467 350	40 450 853

Les crédits de fonctionnement exécutés sur cette action (soit 0,77 M€ en CP) regroupent les dépenses des marchés d'expertise liés à la certification des comptes de l'État et du régime général de la sécurité sociale (0,32 M€), en baisse par rapport à 2018, ainsi que les dépenses réalisées dans le cadre des activités à caractère international de la Cour des comptes (commissariat aux comptes d'organisations internationales, expertise apportée à des États étrangers pour renforcer leurs institutions supérieures de contrôle, revues par les Pairs, participation aux événements organisés par l'INTOSAI et l'EURORAI).

Parmi ces dépenses, l'activité de commissariat aux comptes d'organisations internationales (0,45 M€) a été financée sur les recettes perçues par voie d'attributions de produits au titre des honoraires perçus en 2019 (0,70 M€). Les dépenses ont concerné essentiellement les frais de déplacements temporaires des agents concernés par ces activités.

L'écart entre la prévision en loi de finances et la réalisation constatée en 2019 s'explique :

- par les moindres recettes issues des fonds de concours et attributions de produits attachés à l'action ;
- le recours limité aux expertises liées à la certification, du fait d'internalisations de certains travaux. Par ailleurs, certaines procédures entamées en 2019 n'impliqueront des consommations de crédits qu'en 2020, compte tenu de la technicité de ces études, qui requièrent un temps long d'exécution.

Il convient de noter que les autres dépenses de fonctionnement du programme sont intégralement imputées sur l'action 27.

Action 22

Contrôle des finances publiques

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	16 514 581		16 514 581	16 317 678		16 317 678
Crédits de paiement	16 514 581		16 514 581	16 317 678		16 317 678

L'action 22 « Contrôle des finances publiques » a mobilisé 144 ETPT en 2019 soit 8 % de l'activité. La répartition des emplois en charge de la réalisation de cette action est la suivante :

- 69 agents de catégorie A+ ;
- 48 agents de catégorie A ;
- 15 agents de catégorie B ;
- 12 agents de catégorie C.

Cette action a impliqué la consommation de crédits de masse salariale uniquement (dont la présentation est effectuée dans la partie spécifique aux éléments transversaux au programme).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	16 514 581	16 317 678	16 514 581	16 317 678
Rémunérations d'activité	10 838 668	10 695 030	10 838 668	10 695 030
Cotisations et contributions sociales	5 609 080	5 554 442	5 609 080	5 554 442
Prestations sociales et allocations diverses	66 833	68 206	66 833	68 206
Total	16 514 581	16 317 678	16 514 581	16 317 678

Cour des comptes et autres juridictions financières

Programme n° 164 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Action 23

Contrôle des gestions publiques

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	62 516 796		62 516 796	61 314 127		61 314 127
Crédits de paiement	62 516 796		62 516 796	61 314 127		61 314 127

L'action 23 « Contrôle des gestions publiques » a mobilisé 541 ETPT en 2019 soit 31 % de l'activité. La répartition des emplois en charge de la réalisation de cette action est la suivante :

- 259 agents de catégorie A+ ;
- 181 agents de catégorie A ;
- 57 agents de catégorie B ;
- 44 agents de catégorie C.

Cette action a impliqué la consommation de crédits de masse salariale uniquement (dont la présentation est effectuée dans la partie spécifique aux éléments transversaux au programme).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	62 516 796	61 314 127	62 516 796	61 314 127
Rémunérations d'activité	41 028 921	40 187 317	41 028 921	40 187 317
Cotisations et contributions sociales	21 234 918	20 870 622	21 234 918	20 870 622
Prestations sociales et allocations diverses	252 957	256 188	252 957	256 188
Total	62 516 796	61 314 127	62 516 796	61 314 127

Action 24

Evaluation des politiques publiques

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	36 069 781		36 069 781	35 552 516		35 552 516
Crédits de paiement	36 069 781		36 069 781	35 552 516		35 552 516

L'action 24 « Évaluation des politiques publiques » a mobilisé 314 ETPT en 2019 soit 18 % de l'activité. La répartition des emplois en charge de la réalisation de cette action est la suivante :

- 150 agents de catégorie A+ ;
- 105 agents de catégorie A ;
- 33 agents de catégorie B ;
- 26 agents de catégorie C.

Cette action a impliqué la consommation de crédits de masse salariale uniquement (dont la présentation est effectuée dans la partie spécifique aux éléments transversaux au programme).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	36 069 781	35 552 516	36 069 781	35 552 516
Rémunérations d'activité	23 671 125	23 301 011	23 671 125	23 301 011
Cotisations et contributions sociales	12 252 615	12 102 955	12 252 615	12 102 955
Prestations sociales et allocations diverses	146 041	148 550	146 041	148 550
Total	36 069 781	35 552 516	36 069 781	35 552 516

Action 25

Information des citoyens

(y.c. FdC et AdP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	7 525 917		7 525 917	7 344 982		7 344 982
Crédits de paiement	7 525 917		7 525 917	7 344 982		7 344 982

L'action 25 « Information des citoyens » a mobilisé 62 ETPT en 2019 soit 3 % de l'activité. La répartition des emplois en charge de la réalisation de cette action est la suivante :

- 34 agents de catégorie A+ ;
- 18 agents de catégorie A ;
- 6 agents de catégorie B ;
- 4 agents de catégorie C.

Cette action a impliqué la consommation de crédits de masse salariale uniquement (dont la présentation est effectuée dans la partie spécifique aux éléments transversaux au programme).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	7 525 917	7 344 982	7 525 917	7 344 982
Rémunérations d'activité	4 950 176	4 824 810	4 950 176	4 824 810
Cotisations et contributions sociales	2 546 770	2 489 041	2 546 770	2 489 041
Prestations sociales et allocations diverses	28 971	31 131	28 971	31 131
Total	7 525 917	7 344 982	7 525 917	7 344 982

Cour des comptes et autres juridictions financières

Programme n° 164 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Action 26
Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	4 920 178		4 920 178	4 813 897		4 813 897
Crédits de paiement	4 920 178		4 920 178	4 813 897		4 813 897

L'action 26 « Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics » a mobilisé 41 ETPT en 2019 soit 2 % de l'activité. La répartition des emplois en charge de la réalisation de cette action est la suivante :

- 22 agents de catégorie A+ ;
- 12 agents de catégorie A ;
- 4 agents de catégorie B ;
- 3 agents de catégorie C.

Cette action a impliqué la consommation de crédits de masse salariale uniquement (dont la présentation est effectuée dans la partie spécifique aux éléments transversaux au programme).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	4 920 178	4 813 897	4 920 178	4 813 897
Rémunérations d'activité	3 234 493	3 160 660	3 234 493	3 160 660
Cotisations et contributions sociales	1 666 525	1 632 854	1 666 525	1 632 854
Prestations sociales et allocations diverses	19 160	20 383	19 160	20 383
Total	4 920 178	4 813 897	4 920 178	4 813 897

Action 27
Pilotage et soutien des juridictions financières

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	27 217 310	35 740 640	62 957 950	27 453 805	37 477 443	64 931 248
Crédits de paiement	27 217 310	23 443 640	50 660 950	27 453 805	27 455 252	54 909 056

L'action 27 « Pilotage et le soutien des juridictions financières » a mobilisé 336 ETPT en 2019 soit 19 % de l'activité. La répartition des emplois en charge de la réalisation de cette action est la suivante :

- 50 agents de catégorie A+ ;
- 82 agents de catégorie A ;
- 117 agents de catégorie B ;
- 87 agents de catégorie C.

Les dépenses de titre 2 (dont la présentation est effectuée dans la partie spécifique aux éléments transversaux au programme) correspondent à la masse salariale des personnels de direction (pilotage) et des personnels affectés à la gestion des moyens (soutien) des juridictions financières. Les crédits hors titre 2 sont présentés ci-après.

La dépense réalisée est supérieure à la prévision effectuée en loi de finances initiale. Cet écart résulte de la non-prise en compte dans la prévision :

- des attributions de produits de l'exercice relatives à des cessions (0,1 M€) ;
- des mouvements réglementaires de reports de 2018 à 2019 (4,23 M€ en CP). Ce report a été assuré au titre du schéma stratégique immobilier des juridictions financières dont la gestion est assurée sur plusieurs exercices.

Du fait de ces mouvements, les crédits disponibles de l'action 27 s'élevaient à 27,77 M€ en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	27 217 310	27 453 805	27 217 310	27 453 805
Rémunérations d'activité	17 411 650	17 541 104	17 411 650	17 541 104
Cotisations et contributions sociales	9 667 582	9 797 789	9 667 582	9 797 789
Prestations sociales et allocations diverses	138 078	114 912	138 078	114 912
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	34 455 640	35 310 282	22 113 640	26 201 234
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	34 455 640	35 310 282	22 113 640	26 201 234
Titre 5 : Dépenses d'investissement	1 235 000	2 099 538	1 280 000	1 186 395
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	500 000	2 066 133	500 000	1 152 990
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	735 000	33 405	780 000	33 405
Titre 6 : Dépenses d'intervention	50 000	67 623	50 000	67 623
Transferts aux autres collectivités	50 000	67 623	50 000	67 623
Total	62 957 950	64 931 248	50 660 950	54 909 056

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Toutes les dépenses de fonctionnement du programme 164 sont exécutées sur cette action, à l'exception de celles liées aux marchés d'expertise relatifs à la certification des comptes de l'État et du régime général de la sécurité sociale, et de celles réalisées dans le cadre des activités internationales de la Cour des comptes (commissariat aux comptes d'organisations internationales, expertise apportée à des États étrangers pour renforcer leurs institutions de contrôle, revues par les Pairs), qui sont imputées sur l'action 21. Le montant des dépenses de fonctionnement des juridictions financières de l'action s'élève à 26,2 M€ en CP. La dépense se répartit comme suit :

	CP (en M€)	%
Immobilier	9,71	37%
Fonctionnement Courant	6,67	25%
Informatique	6,42	25%
Ressources humaines	3,40	13%
Total général	26,20	100%

Dépenses immobilières et frais liés aux locaux (9,71 M€ en CP) :

Les dépenses se déclinent en deux postes :

- les prises à bail et charges associées : 12,39 M€ en AE et 4,26 M€ en CP. En plus des divers baux engagés annuellement pour des locaux d'archives ou des locations de parking pour un montant de 1,59 M€ en AE, l'année 2019 se caractérise par le renouvellement d'importants baux pour des périodes longues. A titre d'illustration, il peut être mentionné le bail de l'un des deux immeubles de la CRC Auvergne-Rhône-Alpes (durée ferme de 7 ans soit 6,3 M€ en AE), le bail des CRTC Antilles-Guyane (durée ferme de 9 ans soit 3,8 M€ en AE) et le bail de la CRC Corse (3 ans soit un engagement de 0,7 M€ en AE).
- les services aux bâtiments (détaillés dans le tableau ci-après) : 5,44 M€ en CP. Il convient de noter que les principales dépenses procèdent d'engagements pluriannuels sur des périodes moyennes de 3 ans (énergie, nettoyage, prestations de gardiennage et de sécurité), permettant des gains achat significatifs.

en M€	CP
Maintenances et entretien courant (vérifications)	1,63
Menus travaux (dits du locataire)	1,01
Energie et fluides	0,95
Nettoyage, gardiennage	1,53
Autres dépenses (dont impôts et taxes)	0,32
Total	5,44

L'exécution des crédits de l'immobilier se répartit entre les crédits centraux de la Cour (qui prend à sa charge des dépenses immobilières mutualisées) et les crédits déconcentrés au sein des chambres régionales et territoriales des comptes de la manière suivante :

en M€	AE	%	CP	%
Cour des comptes	5,09	26 %	3,89	40 %
CRTC	14,37	74 %	5,82	60 %
Total	19,46	100 %	9,71	100 %

Dépenses de fonctionnement courant (6,67 M€ en CP) :

Les dépenses de fonctionnement courant se répartissent comme suit :

Dépenses logistiques : 2,32 M€

Ces crédits se rapportent :

- au coût de maintenance et de renouvellement du parc automobile, pour un montant de 0,25 M€ ;
- au marché relatif à l'accueil physique et téléphonique de la Cour des comptes : 0,48 M€ ;
- à l'achat ou à la location de mobilier : 0,55 M€ ;
- aux fournitures de bureau et à l'achat de papier : 0,29 M€ ;
- aux frais d'affranchissement de courrier : 0,23 M€ ;
- à l'acquisition et à la maintenance de matériels techniques (dont visioconférences, sonorisation, vidéos) : 0,36 M€ ;
- à des frais de logistique et d'entretien divers : 0,16 M€.

Frais de déplacements temporaires : 2,15 M€

Les déplacements des agents sont essentiels aux missions des juridictions financières, qui imposent des travaux sur pièces mais également sur place, notamment dans le cadre de la mission de contrôle des comptes et de la gestion. Des déplacements auprès des collectivités territoriales ont été également organisés dans le cadre de l'expérimentation relative à la certification des comptes locaux. En outre, les actions internationales (soutien à une bonne gouvernance des finances publiques comme appui à la démocratie) de la Cour ont impliqué également la tenue de missions spécifiques. Au total, 5 750 jours de mission ont été effectués en 2019. Les déplacements relatifs aux commissariats aux comptes et aux jumelages relèvent de l'action 21 (1 375 jours).

Frais de réception et d'organisation d'événements : 0,32 M€

Ces crédits correspondent notamment aux dépenses réalisées pour l'organisation des colloques et séminaires destinés à la restitution des travaux des juridictions financières. Ils ont été également employés au titre des frais de participations à des colloques.

Frais de documentation : 0,84 M€ en CP

Il s'agit du coût des achats d'ouvrages et des abonnements à la presse généraliste et spécialisée ainsi que les accès aux bases de données documentaires en ligne (achat public, analyse financières et fiabilité des comptes, gouvernance et organisation, immobilier et patrimoine, ressources humaines, systèmes d'information et numérique).

Dépenses de communication : 0,50 M€ en CP

Ces dépenses de communication, entendues au sens strict, ont concerné notamment les dépenses relatives à la revue de presse, les achats d'objets promotionnels particulièrement dans le cadre des journées européennes du patrimoine, ainsi que les frais entourant la remise du rapport annuel de la Cour.

Dépenses d'études et d'expertises : 0,25 M€ en CP

Des expertises ont été commandées en matière de traitement analytique, statistique et graphique de données. Ces actions ont accompagné les juridictions financières dans les évolutions induites par les outils numériques et l'ouverture des données.

Gestion des liasses : 0,29 M€

Ces dépenses ont été effectuées pour la gestion des liasses de pièces justificatives (stockage, mise à disposition, livraison et destruction). Cette gestion résulte de l'obligation de production des comptes des comptables publics aux juridictions financières.

L'exécution des crédits de fonctionnement courant se répartit entre les crédits centraux de la Cour et les crédits déconcentrés au sein des chambres régionales et territoriales des comptes de la manière suivante :

en M€	AE	%	CP	%
Cour des comptes	5,03	72 %	4,61	69 %
CRTC	2,00	28 %	2,06	31 %
Total	7,03	100 %	6,67	100 %

Dépenses informatiques et de télécommunications (6,42 M€ en CP) :

Les dépenses informatiques s'inscrivent dans un contexte de développement des technologies numériques au sein des juridictions financières et accompagnent la transformation des métiers. Pour ce faire, les dépenses ont poursuivi deux orientations :

- l'achat, le développement de logiciels et d'applications « métiers » : 2,79 M€ en CP. Ces actions ont porté notamment sur la refonte des systèmes d'informations relatifs à la programmation, aux activités et aux procédures, le développement de plateformes d'échanges dématérialisées ou la gestion des identités et des accès. Ces actions se caractérisent par le recours de plus en plus important à une assistance technique à la maîtrise d'ouvrage réalisée par des prestataires extérieurs ;
- les dépenses nécessaires à l'exploitation informatique et téléphonique (détaillées dans le tableau ci-après) : 3,63 M€ en CP.

	CP
Téléphonie	0,35 M€
Assistance informatique aux utilisateurs (9521)	0,47 M€
Coût des réseaux et maintenance	1,02 M€
Matériels informatiques	0,95 M€
Coûts des moyens d'impression	0,40 M€
Site internet	0,29 M€
Autres dépenses	0,15 M€
Total	3,63 M€

Dépenses liées à la gestion des personnels (3,40 M€ en CP) :

Ces dépenses recouvrent :

- les frais de formation des personnels et de promotion de l'apprentissage : 1,26 M€ ;
- les gratifications versées aux stagiaires lorsque ceux-ci remplissent les conditions précisées dans le décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages : 0,23 M€ ;
- le remboursement des personnels mis à disposition, par des personnes morales autres que l'État (0,29 M€) ;
- les dépenses d'action sociale et de santé pour 1,62 M€, comprenant les frais de restauration collective (0,94 M€), la médecine de prévention (0,23 M€), les dépenses relatives au logement, aux associations, à la famille et diverses dépenses dont des expertises (0,21 M€) et la contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées (0,24 M€) ;

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

L'ensemble des dépenses d'investissement de la Cour des comptes et des autres juridictions financières est exécuté sur cette action. Le montant total des investissements s'est élevé à 1,19 M€ en CP. La dépense totale constatée a été conforme aux prévisions établies en loi de finances initiale. En revanche, contrairement aux prévisions, la quasi intégralité des dépenses d'investissement ont été imputées comme des immobilisations corporelles. La dépense se répartit comme suit :

Unités de justification	CP (en M€)	%
Immobilier	0,57	48 %
Informatique et télécommunications	0,29	24 %
Fonctionnement courant	0,33	28 %
Total	1,19	100 %

Le poste « Immobilier », comprend des immobilisations corporelles uniquement. Il correspond à des travaux réalisés au titre du schéma immobilier des juridictions financières dont l'aménagement de l'accueil, la restructuration d'une colonne sanitaire ou la rénovation d'un monte-charge au sein de l'emprise Cambon.

Le poste « Informatique et télécommunications » concerne des immobilisations corporelles uniquement. Il s'agit principalement du renouvellement de serveurs informatiques au bénéfice de l'ensemble des juridictions financières.

Le poste « Fonctionnement courant » recouvre :

- 0,30 M€ au titre des immobilisations corporelles, correspondant au renouvellement d'une partie du parc automobile des juridictions financières ;
- 0,03 M€ au titre des immobilisations incorporelles, correspondant à l'achat d'un système streaming d'enregistrement vidéo.

DEPENSES D'INTERVENTION

Les crédits d'intervention inscrits sur l'action 27 ont été consommés en 2019 à hauteur de 67 223 € en AE et CP, contre 50 000 € inscrits en prévision. Cet écart s'explique par le paiement de cotisations aux associations de la Cour des comptes imputé par erreur en dépense d'intervention (comptablement imputable en dépense de fonctionnement).

Ces consommations correspondent aux cotisations d'adhésion versées aux organisations internationales d'institutions supérieures de contrôle suivantes :

- l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques, « *The International Organisation of Supreme Audit Institutions* » (INTOSAI) ;
- l'association des institutions supérieures de contrôle ayant en commun l'usage du français (AISCCUF) ;
- l'Organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Europe, « *European Organisation of Supreme Audit Institutions* » (EUROSAI).

PROGRAMME 340

HAUT CONSEIL DES FINANCES PUBLIQUES

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	118
Objectifs et indicateurs de performance	119
Présentation des crédits	120
Justification au premier euro	123

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Sophie Moati

Doyenne des présidents de chambre faisant fonction de Président du Haut Conseil des finances publiques

Responsable du programme n° 340 : Haut Conseil des finances publiques

Créé par une disposition de la loi organique n°2012-1403 du 17 décembre 2012 relative à la programmation et à la gouvernance des finances publiques, le Haut Conseil des finances publiques (HCFP) est un organisme indépendant du Gouvernement et du Parlement. Placé auprès de la Cour des comptes et distinct de cette dernière, il est présidé par le Premier président de la Cour des comptes et comprend dix membres : quatre magistrats de la Cour des comptes désignés par son Premier président, quatre membres nommés par les présidents des assemblées parlementaires et par les présidents des commissions des finances de ces assemblées, un membre nommé par le président du Conseil économique, social et environnemental et le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

La loi organique du 17 décembre 2012 transpose en droit français les dispositions du traité européen sur la stabilité, la coordination et la gouvernance, ratifié par la France en 2012. Ainsi, le Haut Conseil des finances publiques est chargé d'une mission spécifique qui contribue à la bonne gouvernance des finances publiques :

- il rend un avis sur les prévisions macro-économiques sur la base desquelles sont construits les projets de textes financiers et le projet de programme de stabilité, et sur l'estimation de produit intérieur brut potentiel sur laquelle repose le projet de loi de programmation des finances publiques ;
- il apprécie *ex-ante* la cohérence des objectifs annuels présentés par le Gouvernement par rapport à la trajectoire pluriannuelle de solde structurel définie dans la loi de programmation des finances publiques ;
- il identifie *ex-post*, le cas échéant, les écarts importants que font apparaître les résultats de l'année écoulée avec les objectifs de solde structurel.

Le programme 340 a été créé et placé sous la responsabilité du président du Haut Conseil des finances publiques, en application de l'article 22 de la loi organique précitée. Les crédits consommés en 2019, à savoir 0,35 M€ en CP dont 0,33 M€ sur les dépenses de personnel et 0,02 M€ sur les autres titres sont destinés à financer les moyens de fonctionnement de cette institution indépendante, et notamment la rémunération des agents qui assument les fonctions de rapporteur général, des rapporteurs généraux adjoints et du rapporteur. En outre, le programme intègre la prise en charge des frais de déplacements des membres, les expertises, la communication des avis publics rendus par l'institution, ainsi que les moyens matériels et informatiques nécessaires aux membres et au secrétariat du Haut Conseil.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Contribuer à la qualité de l'élaboration des projets de textes financiers
INDICATEUR 1.1	Avis rendus dans les délais

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Contribuer à la qualité de l'élaboration des projets de textes financiers

INDICATEUR 1.1

Avis rendus dans les délais

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Avis rendus dans les délais	%	100	100	100	100	100	100

Commentaires techniques

Source des données : Haut Conseil des finances publiques

Mode de calcul : proportion des avis rendus dans les délais légaux et réglementaires, dans le cadre des articles 12 à 18 de la loi organique n° 2012-1403 du 17 décembre 2012 relative à la programmation et à la gouvernance des finances publiques.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Au cours de l'année 2019, le Haut Conseil des finances publiques a rendu quatre avis :

- l'avis n° 2019-1 sur les prévisions macroéconomiques associées au programme de stabilité 2019-2022 (10 avril 2019) ;
- l'avis n° 2019-2 relatif au solde structurel des administrations publiques présenté dans le projet de loi de règlement de 2018 (6 juin 2019) ;
- l'avis n° 2019-3 relatif aux projets de loi de finances et de loi de financement de la sécurité sociale pour 2020 (27 septembre 2019) ;
- l'avis n° 2019-4 relatif au projet de loi de finances rectificative pour 2019 (7 novembre 2019).

Ces avis ont été transmis au Secrétaire Général du Gouvernement dans les délais prévus par la loi organique du 17 décembre 2012.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019				
01 – Haut Conseil des finances publiques	378 189 333 407	50 113 3 692	428 302 337 099	428 302
Total des AE prévues en LFI	378 189	50 113	428 302	428 302
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-1 455	-1 503	-2 958	
Total des AE ouvertes	376 734	48 610	425 344	
Total des AE consommées	333 407	3 692	337 099	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019				
01 – Haut Conseil des finances publiques	378 189 333 407	50 113 15 699	428 302 349 107	428 302
Total des CP prévus en LFI	378 189	50 113	428 302	428 302
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-1 455	-1 503	-2 958	
Total des CP ouverts	376 734	48 610	425 344	
Total des CP consommés	333 407	15 699	349 107	

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Haut Conseil des finances publiques	417 481 319 977	50 000 25 562	467 481	467 481 345 539
Total des AE prévues en LFI	417 481	50 000	467 481	467 481
Total des AE consommées	319 977	25 562		345 539

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Haut Conseil des finances publiques	417 481 319 977	50 000 12 024	467 481	467 481 332 001
Total des CP prévus en LFI	417 481	50 000	467 481	467 481
Total des CP consommés	319 977	12 024		332 001

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouverts en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
Titre 2 – Dépenses de personnel	319 977	378 189	333 407	319 977	378 189	333 407
Rémunérations d'activité	219 600	267 766	226 023	219 600	267 766	226 023
Cotisations et contributions sociales	99 963	109 517	106 247	99 963	109 517	106 247
Prestations sociales et allocations diverses	414	906	1 137	414	906	1 137
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	25 562	50 113	3 692	12 024	50 113	15 699
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	25 562	50 113	3 692	12 024	50 113	15 699
Total hors FdC et AdP		428 302			428 302	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-1 455			-1 455	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-1 503			-1 503	
Total*	345 539	425 344	337 099	332 001	425 344	349 107

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019					1 455	1 503	1 455	1 503
Total					1 455	1 503	1 455	1 503

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général					1 455	1 503	1 455	1 503

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Haut Conseil des finances publiques	378 189	50 113	428 302	378 189	50 113	428 302
	333 407	3 692	337 099	333 407	15 699	349 107
Total des crédits prévus en LFI *	378 189	50 113	428 302	378 189	50 113	428 302
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-1 455	-1 503	-2 958	-1 455	-1 503	-2 958
Total des crédits ouverts	376 734	48 610	425 344	376 734	48 610	425 344
Total des crédits consommés	333 407	3 692	337 099	333 407	15 699	349 107
Crédits ouverts - crédits consommés	+43 327	+44 918	+88 245	+43 327	+32 911	+76 237

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	378 189	50 000	428 189	378 189	50 000	428 189
Amendements	0	+113	+113	0	+113	+113
LFI	378 189	50 113	428 302	378 189	50 113	428 302

L'évolution des crédits inscrits au PLF 2019 et ceux ouverts en LFI 2019 s'explique par le vote de l'amendement n°II-26 par l'Assemblée nationale. Cet amendement vise à tirer les conséquences sur la mission « Conseil et contrôle de l'État » des décisions annoncées lors du rendez-vous salarial du 18 juin 2018, concernant d'une part la revalorisation des indemnités kilométriques et d'autre part de la revalorisation des barèmes des frais de nuitée.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

La réserve constituée lors de l'ouverture de la gestion sur les crédits du programme, à hauteur de 1 891 € en AE=CP de crédits de titre 2 (dont 1 455 € sur les crédits hors CAS pensions et 436 € sur les crédits de CAS pensions) et 1 503 € en AE=CP de crédits de hors titre 2, a été gelée puis annulée en LFR, hormis la réserve sur les crédits du CAS pensions qui a été levée.

Cette annulation opérée en loi de finances rectificative à hauteur de 1 455 € sur le titre 2 hors CAS pensions et de 1 503 € sur le hors titre 2 a été permise par l'exécution constatées des crédits du programme. a été permise par l'exécution constatées des crédits du programme.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	1 891	1 503	3 394	1 891	1 503	3 394
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	1 891	1 503	3 394	1 891	1 503	3 394

La mise en réserve initiale comprend pour sa totalité la réserve de précaution, qui a été annulée en loi de finances rectificatives, hormis sur les crédits relevant du CAS pensions (soit 436 € en AE=CP) qui ont été rendus disponibles au programme.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2018 (1)	Réalisation 2018 (2)	LFI + LFR 2019 (3)	Transferts de gestion 2019 (4)	Réalisation 2019 (5)	Écart à LFI + LFR 2019 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1134 – Catégorie A +	0	2	3	0	2	-1
Total	0	2	3	0	2	-1

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2019 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en années pleines des schémas d'emplois 2018 sur 2019	dont impact du schéma d'emplois 2019 sur 2019
1134 – Catégorie A +	0	0	0	0	-1	+1
Total	0	0	0	0	-1	+1

Les emplois rattachés au programme 340 sont occupés par des magistrats de la Cour des comptes (catégorie A+) : il s'agit du rapporteur général du Haut Conseil des finances publiques (à mi-temps) ainsi que d'un rapporteur général adjoint et d'un rapporteur.

La rémunération du rapporteur général sortant au 1^{er} octobre était imputée directement sur le programme 340.

En revanche, la masse salariale de son successeur, du rapporteur général adjoint et du rapporteur est exécutée selon la procédure de facturation interne (rétablissement des crédits par atténuation des dépenses) entre le programme 164 et le programme 340.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1134 – Catégorie A +	1	0	10,50	2	0	4,80	+1	0
Total	1	0		2	0		+1	0

En 2019, la seule sortie constatée correspond au rapporteur général qui exerçait ses fonctions à mi-temps et était rémunéré trimestriellement sous forme de vacances.

Les entrées correspondent à l'arrivée d'un nouveau rapporteur général et d'un rapporteur général adjoint.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT	ETP au 31/12/2019
Administration centrale	3	2	3
Total	3	2	3

2,37 ETPT ont été consommés en 2019 et 2,5 ETP étaient présents au 31 décembre 2019.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT
01 – Haut Conseil des finances publiques	3	2
Total	3	2
Transferts en gestion		0

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2018	Prévision LFI 2019	Exécution 2019
Rémunération d'activité	219 600	267 766	226 023
Cotisations et contributions sociales	99 963	109 517	106 247
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	68 667	87 122	74 284
– <i>Civils (y.c. ATI)</i>	68 667	87 122	74 284
– <i>Militaires</i>			
– <i>Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)</i>			
– <i>Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)</i>			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	31 296	22 395	31 963
Prestations sociales et allocations diverses	414	906	1 137
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	319 977	378 189	333 407
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	251 310	291 067	259 124
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Le montant de la dépense réalisée au titre de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale "Pensions" est de 74 284 € pour un taux de 74,6 %.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2018 retraitée	0,25
Exécution 2018 hors CAS Pensions	0,25
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2019/ 2018	
Débasage de dépenses au profil atypique :	
– GIPA	
– Indemnisation des jours de CET	
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	
Impact du schéma d'emplois	0,01
EAP schéma d'emplois 2018	-0,08
Schéma d'emplois 2019	0,09
Mesures catégorielles	
Mesures générales	
Rebasage de la GIPA	
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	0,00
GVT positif	0,01
GVT négatif	-0,01
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	
Indemnisation des jours de CET	
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	
Autres variations des dépenses de personnel	0,00
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,00
Autres variations	
Total	0,26

Le GVT positif s'élève à 5 033 €, soit 1,5 % de la masse salariale totale et 1,94 % de la masse salariale HCAS.

COÛTS SYNTHÉTIQUES

INDICATEURS IMMOBILIERS

Le Haut Conseil des finances publiques est installé au sein des locaux de la Cour des comptes dont les surfaces sont comptabilisées dans les documents budgétaires relatifs au programme 164 " Cour des comptes et autres juridictions financières " : il utilise notamment une salle de réunion pour accueillir les séances de son collège.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) 48 610	CP ouverts en 2019 * (P1) 48 610
AE engagées en 2019 (E2) 3 692	CP consommés en 2019 (P2) 15 699
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) 0	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 13 634
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) 44 918	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 2 065

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) 13 634					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) 0					
Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 13 634	–	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 13 634	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) 0	
AE engagées en 2019 (E2) 3 692	–	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 2 065	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) 1 627	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 1 627	
					Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) 1 627
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

JUSTIFICATION PAR ACTION

Action 01

Haut Conseil des finances publiques

(y.c. FdC et AdP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	378 189	50 113	428 302	333 407	3 692	337 099
Crédits de paiement	378 189	50 113	428 302	333 407	15 699	349 107

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	378 189	333 407	378 189	333 407
Rémunérations d'activité	267 766	226 023	267 766	226 023
Cotisations et contributions sociales	109 517	106 247	109 517	106 247
Prestations sociales et allocations diverses	906	1 137	906	1 137
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	50 113	3 692	50 113	15 699
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	50 113	3 692	50 113	15 699
Total	428 302	337 099	428 302	349 107

Les dépenses de fonctionnement, exécutées en 2019 sur l'action unique du programme, se répartissent comme suit :

Unités de justification	CP (en €)	%
Frais de déplacement	1 347	8,6%
Bureautique et informatique	6 540	41,7%
Autre fonctionnement courant	7 812	49,8%
Total	15 699	100,0%

Le montant de la dépense hors titre 2 correspond majoritairement au paiement des restes à payer sur l'exercice 2019 ; ces derniers étaient constitués par des commandes effectuées en 2018, concernant la maintenance et évolution du site internet du HCFP et la traduction du rapport d'activité 2015-2018, intégralement payées en 2019.